

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 66.

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chaucenne** : M. Alain

ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : **Besançon** : M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

PREAMBULE

Intervention de Monsieur Thierry GAMOND-RIUS, Directeur Général du CHU de Besançon

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes maintenant habitués à ce que nous ayons la chance d'avoir des invités pour nous illustrer le travail et l'activité d'un certain nombre des acteurs essentiels de notre territoire. Le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) en est un élément essentiel. Je vous ai proposé de recevoir ce soir Thierry GAMOND-RIUS, Directeur du CHU depuis presque deux ans, pour qu'il présente l'activité de notre hôpital.

M. GAMOND-RIUS.- Merci beaucoup pour cette invitation. Je crois que Chantal CARROGER avait fait une présentation une fois. Je vous propose pour ma part de vous faire une présentation générale avec quelques éléments clés. Si vous le souhaitez, une autre fois, avec le président de la Commission Médicale, nous pourrions peut-être vous présenter un focus plus particulier, si cela vous intéresse, sur le projet médical, l'état d'avancement et les priorités que nous nous sommes fixées.

Avant de commencer par les chiffres clés, je voudrais vous rappeler, mais vous le savez sans doute déjà, que les hôpitaux publics ont un statut d'établissement public. De ce fait, nous bénéficions d'une liberté de gestion, évidemment avec des tutelles et les contraintes réglementaires que nous avons tous, une autonomie des gestions et un financement à l'activité depuis maintenant une vingtaine d'années. Pour une partie importante de notre budget, notamment sur les activités que l'on peut retrouver chez

des opérateurs éventuellement privés que l'on pourrait qualifier de concurrentiels, nous avons un financement à l'activité, c'est-à-dire que nous avons les financements si nous avons l'activité, et si nous n'avons pas l'activité, nous perdons les financements. Je ne veux pas choquer les esprits, mais nous sommes dans une logique d'entreprise de service public. Je prends le terme d'entreprise, parce que nous devons nous adapter à notre environnement pour développer des activités qui répondent aux besoins de la population et nous avons la sanction financière si nous nous trompons de cible dans ce développement d'activité.

Les chiffres clés

Nous avons 1 200 lits et places. C'est le CHU médecine chirurgie obstétrique. La caractéristique du CHU de Besançon est qu'il n'avait pas de secteur médico-social, mais c'est en cours d'évolution grâce au soutien des élus concernés dans la mesure où nous avons engagé un processus de Direction commune avec les établissements d'Avanne-Aveney, de Bellevaux et des Tilleroyes, Direction commune actée depuis début novembre 2024 et qui doit se traduire par une fusion au 1^{er} janvier 2026. Il faudra donc rajouter 700 lits et places à ce chiffre, étant entendu que pour les raisons que j'ai évoquées, aujourd'hui, ce qui compte le plus, ce sont évidemment les séjours et les séances développés par l'établissement et qui traduisent réellement l'activité des établissements. Aujourd'hui, les lits ne sont plus le critère qui montre l'importance d'une activité ou d'un établissement, mais c'est parfois un sujet de dissension avec nos partenaires sociaux. Avec les trois structures que je viens d'évoquer, si nous raisonnons en nombre de personnes, nous serons à 8 100 agents rémunérés environs, avec une majorité de personnels médicaux, internes compris, supérieurs à 2 000 et un peu plus de 5 000 personnels non médicaux, pour l'essentiel des soignants et des socio-éducatifs. Ce sont 710 personnels administratifs. Je vous laisse découvrir les chiffres.

Dans la mesure où le débat revient régulièrement au niveau national, je me permets de préciser que pour le nombre d'administratifs dans les hôpitaux, on prend le chiffre que l'on veut bien prendre. Si on ne compte que les administratifs non pas qui ne servent à rien, mais des fonctions support (DRH, service économique, etc.), ils ne représentent que 6 % de l'effectif. Parmi les administratifs, nous avons une immense majorité de secrétaires médicales, beaucoup de professionnels qui, pour la grande majorité, travaillent auprès des équipes soignantes ou en support de ces équipes. Les fonctions support au sens administratif ne représentent que 6 % de l'effectif.

L'activité annuelle et les spécificités du CHU

L'activité est en augmentation régulière. Comme de nombreux établissements, et particulièrement sur Besançon, nous avons connu une baisse d'activité liée à la crise du covid, à la gestion de la crise du covid qui a obligé le CHU à se positionner en premier sur la gestion de la crise en délaissant d'autres activités non prioritaires sur le moment. Cela a pénalisé l'établissement à plusieurs titres. D'abord, lorsque l'on perd de l'activité, que la patientèle prend l'habitude d'aller ailleurs, il est parfois difficile de la faire revenir. Nous avons ensuite connu des départs, notamment de médecins anesthésistes partis dans le privé, car la crise du covid se faisant un peu longue, l'activité chirurgicale était à la peine. Il nous a fallu du temps pour remonter la pente et imaginer relancer l'activité chirurgicale. Cela a d'ailleurs été l'objet d'une négociation interne pendant une petite année en 2023. Nous avons négocié un protocole d'attractivité sur ces métiers et nous recrutons à l'automne entre 6 et 10 anesthésistes. Nous avons donc espoir de pouvoir rouvrir les vacations chirurgicales au sein des blocs opératoires.

Par ailleurs, le recours à l'ambulatoire progresse. L'essentiel du redémarrage de l'activité en chirurgie se fait sous forme ambulatoire, c'est-à-dire que les patients viennent le matin et sortent le soir. J'évoquais le fait que les lits n'étaient plus la mesure de l'activité d'un établissement. Vous savez que les partenaires sociaux sont souvent très attachés au nombre de lits. C'est un peu historique. Aujourd'hui, il nous faut nous adapter à notre environnement. Si chacun d'entre nous peut être pris le matin et ressortir le soir, nous irons sur le plateau technique permettant cette prise en charge. Encore une fois, le nombre de lits n'est plus l'élément important, la chirurgie ambulatoire et la médecine ambulatoire demandant moins de moyens en termes de lit d'hospitalisation conventionnelle, ce qui va de soi, même si pour la médecine, c'est plus compliqué, parce qu'en chirurgie, les prises en charge en ambulatoire nécessitent moins de lits et de moyens. Pour la médecine ambulatoire, c'est plus complexe, parce que la médecine ambulatoire se traduit par une concentration décalée plus lourde sur les services

d'hospitalisation conventionnelle. Il nous faut donc redéployer le personnel sur ces services d'hospitalisation pour renforcer les équipes. Le raisonnement n'est pas tout à fait le même pour la chirurgie et la médecine.

Toujours en termes d'activité, ce sont 87 000 passages aux urgences. Cette activité est relativement stable, avec en revanche une évolution qualitative avec, comme vous l'imaginez bien, des patients de plus en plus âgés, donc plus difficiles à prendre en charge. Du fait des problématiques de recrutement que nous avons rencontrées pendant longtemps, qui s'étaient traduites par des fermetures de lits, nous avons des délais d'attente aux urgences encore trop importants, des locaux inadaptés conçus il y a plus de 20 ans, et des délais d'attente soit pour hospitalisation, soit pour examens complémentaires, notamment en imagerie. Comme vous le savez sans doute, des opérateurs privés sont très actifs et sur l'hôpital public, développer une activité d'imagerie est toujours difficile, même si nous avons la chance d'être un CHU et d'avoir des atouts à faire valoir que d'autres établissements n'ont pas forcément.

Nous avons des sorties SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) par hélicoptère ou terrestres. Pour mémoire, la régulation médicale (Centre 15) est particulière sur la région de Franche-Comté, puisque depuis près de 20 ans, je crois, le Centre 15 régule les quatre départements de Franche-Comté. Nous avons donc une régulation unique, et la régulation libérale à travers le SAS (Service d'Accès aux Soins) qui sera installé à côté du Centre 15 et qui aura le même périmètre franc-comtois.

La radiothérapie et la chimiothérapie sont des activités qui se développent. La cancérologie est une des activités phares de l'établissement, mais elle n'est pas la seule. La file active augmente toujours d'abord parce que nous avons de nouveaux cas, mais surtout parce qu'heureusement, les patients sont de mieux en mieux pris en charge. Les techniques de prise en charge permettent d'augmenter les durées de survie. Nous avons aujourd'hui des cancers chroniques. Le nombre de patients pris en charge augmente malgré les succès de la médecine.

Nous sommes un établissement bisite. Comme vous le savez, nous sommes installés sur les sites de Jean Minjot et Saint-Jacques. La remontée de Saint-Jacques est en cours et sera terminée en 2026. La tour principale de l'hôpital fait l'objet de travaux depuis 20 ans, je crois, avec désamiantage et remise aux normes. Le CHU développe son activité essentiellement sur la MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) et la psychiatrie et porte un pôle unique de cancérologie appelé IRFC (Institut Régional Fédératif du Cancer). C'est une des belles réussites de la Franche-Comté. Il se traduit par une politique intégrée et un maillage territorial sur l'ensemble de la Franche-Comté via les équipes du CHU.

La recherche, l'innovation et l'enseignement

Comme tous les CHU, nous avons une activité de recherche et d'innovation structurée autour de nouveaux axes, car nous avons décidé de recentrer nos forces sur des axes qui étaient déjà des points forts de l'établissement au lieu de se disperser sur des projets qui pourraient peut-être ne pas être valorisés de la même façon. Nous avons donc un axe cancérologie/inflammation/transplantation. Vous savez que le CHU est également un établissement qui a une activité de transplantation, cardiologie interventionnelle et chirurgicale, risques infectieux, innovations chirurgicales bien entendu et neuropsychiatrie. Ce sont les axes de recherches sur lesquels nous pourrions éventuellement revenir avec le président de CME et peut-être des praticiens si vous le souhaitez.

La stratégie scientifique est articulée autour d'enjeux emblématiques de l'activité de l'établissement. Comme vous le savez, le CHU de Besançon est très bien positionné sur les biothérapies, en lien avec l'EFS (Établissement Français du Sang) notamment. Nous avons des équipes de recherches particulièrement renommées sur le sujet. Nous travaillons également à définir des priorités autour de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de la médecine personnalisée, c'est-à-dire l'adaptation des traitements à ce que sont les patients pris individuellement. Il s'agit également d'accompagner l'essor des sciences des données et les données massives de santé. C'est là toute l'utilisation des données dont nous disposons. Nous avons une structure de coopération sur le Grand Est. Un travail est en cours de développement au niveau national pour utiliser ces nombreuses données médicales dont nous disposons pour favoriser la recherche en utilisant l'intelligence artificielle. Nous avons défini une priorité

autour de la structuration de cette activité. Nous souhaitons également soutenir la recherche paramédicale qui n'est pas encore un point fort, mais qui constitue un axe de développement important.

Vous avez ensuite quelques chiffres sur les projets en cours. Vous voyez qu'ils sont importants. Au regard de sa taille, l'établissement a une activité de recherches vraiment importante. Nous nous attachons depuis deux ans à simplifier les démarches pour les jeunes chercheurs. La recherche fait l'objet de financements complexes et d'organisations qui parfois le sont tout autant. Dans le cadre de notre politique d'attractivité, nous nous attachons à essayer de simplifier la vie des chercheurs et de développer des bourses locales pour les encourager dans leurs activités de recherches. De plus, l'enseignement fait partie de nos missions à travers les étudiants en médecine et en maïeutique. Rien de très nouveau sur le sujet. Il y a une originalité tout de même sur Besançon, puisque l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) des Sciences de la Santé est installée sur le même site que l'EFS et l'hôpital. Nous avons là un terreau favorable au développement de synergies importantes. Nous vous avons mis une photo du futur institut de formation des professionnels de santé qui doit être inauguré en janvier, je crois, et qui hébergera 800 étudiants pour 9 formations.

Les coopérations

Un petit focus sur le territoire. Comme vous le savez, il y a une dizaine d'années, les établissements ont été invités à créer des groupements hospitaliers de territoire. Pour faire court, cette stratégie consistait à contraindre les établissements qui, parfois, avaient trop tendance à se faire concurrence, à développer une stratégie d'établissement public cohérente sur un territoire donné et pour développer les synergies, les mutualisations et œuvrer ensemble aux prises en charge de la population. Nous avons un GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui regroupe 12 établissements de santé sur le Centre Franche-Comté, avec une force particulière autour du fait que le CHU est positionné géographiquement au centre de la Franche-Comté. Par conséquent, les délais de trajet sur les autres établissements ne sont pas trop importants. Nous avons au sein de notre GHT une myriade d'établissements, mais pour l'essentiel, Pontarlier et Dole. C'est au sein de ce GHT que nous œuvrons.

J'ai mentionné un découpage qui questionne. En effet, nous observons sur la région que le découpage est départemental. Dans d'autres régions, le choix qui a été fait, qui était, je crois, plus conforme aux textes, concernait un découpage correspondant aux flux de populations, c'est-à-dire aux habitudes de consommation de soins de la population. Pour prendre un exemple simple, Gray est rattachée à Vesoul, parce que c'est le même département, mais nous savons tous que si les habitants de Gray quittent Gray pour être pris en charge, ils ne vont pas à Vesoul, mais ils viennent à Besançon. Ce découpage administratif est pour nous un frein à la création de synergies, notamment au développement de postes médicaux partagés, parce qu'évidemment, lorsque l'on va chez le voisin ou que l'on veut travailler avec le voisin, on a toujours peur de se faire « manger ». Être sur un autre territoire et au sein d'une autre structure de coopération n'est pas un facteur facilitant pour développer ces coopérations.

J'ai la chance d'assurer l'intérim sur l'hôpital de Pontarlier. Je le dis, parce que cet élément facilite les coopérations. La stratégie que nous avons identifiée sur le CHU est très claire : nous souhaitons maintenir un maillage territorial sur l'ensemble de la région, et plus particulièrement au sein de notre GHT, pour que les prises en charge qui peuvent se faire au plus près du domicile des patients soient faites sur ces territoires de proximité, pourvu que l'on puisse y développer des activités de qualité, afin de permettre au CHU de se centrer sur ses activités de proximité autour de son bassin de proximité, mais surtout ses activités de recours sur la région. Là, nous avons un intérêt partagé, parce que nous serions en difficulté si nous devions prendre en charge l'ensemble des prises en charge « simples » qui pourraient être réalisées sur Pontarlier ou sur Dole. Cela se traduit par la volonté de créer des postes partagés, des synergies entre les équipes un peu sur le modèle de l'IRFC sur lequel je vais revenir.

Surtout, nous avons une action assez forte pour lutter contre les salaires un peu délirants de l'intérim médical que parfois les établissements autres que le CHU n'ont pas toujours le choix de refuser. Ils se traduisent par le recrutement de praticiens qui ne s'engagent pas forcément sur le long terme au service de l'établissement. De toute façon, ce statut est limité dans le temps. C'est surtout contreproductif pour construire les équipes partagées, parce que les praticiens titulaires qui acceptent la contrainte de travail partagé sur plusieurs établissements ont en face d'eux des praticiens qui gagnent le double de ce qu'ils gagnent, eux, et ne s'investissent pas dans le développement de l'activité. Nous avons donc vraiment

un enjeu majeur à développer des coopérations et à convaincre les collègues des autres établissements à rentrer dans cette logique. C'est ce que je m'emploie à faire dans le cadre de l'intérim sur Pontarlier.

Le projet d'établissement

J'ai évoqué la fusion avec Avanne-Aveney, Bellevaux et les Tilleroyes. L'objectif de cette fusion est stratégique. Nous avons souhaité ouvrir le CHU sur son territoire davantage qu'il l'était auparavant et lui donner la culture de la prise en charge des personnes âgées en dehors de la prise en charge sur l'épisode aigu de l'hospitalisation. Nous avons donc souhaité avoir un panel de prises en charge du domicile jusqu'au retour au domicile. Évidemment, nous n'avons pas dans nos gènes cette culture médico-sociale que les professionnels de ces établissements vont nous apprendre à développer. L'idée est de favoriser les prises en charge en amont des urgences pour réduire au maximum les passages de personnes âgées aux urgences, de favoriser l'aval de l'hôpital et de développer progressivement des partenariats avec les acteurs de ville sur le territoire pour travailler ensemble à la réponse à apporter au vieillissement de la population sans rester enfermés non pas dans notre tour d'ivoire, mais dans notre secteur MCO.

L'IRFC est pour nous un modèle emblématique que la Franche-Comté a développé il y a plus de 10 ans autour de difficultés de prises en charge des cancers dans certains établissements. L'idée était de créer une structure de coopération pour améliorer les recrutements et mailler le territoire afin qu'en tout point de Franche-Comté, on ait les meilleurs soins en termes de prise en charge en cancérologie. Nous savons tous qu'aujourd'hui, les praticiens sont de plus en plus spécialisés. Cela vaut pour les autres disciplines, comme pour la cancérologie, mais il est difficile de trouver des cancérologues polyvalents qui pourraient développer une activité de qualité sur chacun des établissements. Le parti-pris a été d'assurer des recrutements par le CHU et d'envoyer partout en Franche-Comté en nous appuyant sur les établissements publics et privés, les prises en charge au plus près des bassins de population. C'est ainsi que les spécialistes du cancer du sein vont partout. Pour les cancers digestifs, c'est la même chose. Les chimiothérapies sont réalisées sur les établissements publics et les cliniques privées qui participent à ce dispositif.

Nous avons là un beau modèle, parce que c'est une égalité d'accès à des soins de qualité. C'est certes une contrainte pour les équipes médicales, mais je pense que tout le monde en a compris l'intérêt. Nous avons des indicateurs de santé publique, puisque nous avons du recul, qui montrent aujourd'hui que la mortalité par cancer baisse plus vite en Franche-Comté qu'ailleurs en France. Quant à la rapidité d'accès à des traitements après intervention chirurgicale, ces délais se sont réduits comme en France, mais de façon plus importante. Nous avons donc un beau modèle sur lequel nous souhaitons nous appuyer pour travailler d'autres coopérations. Concernant le projet médical, nous reviendrons peut-être avec le président de la Commission Médicale pour l'évoquer.

Les projets immobiliers

Vous avez enfin les quelques projets immobiliers dont vous avez dû entendre parler. Le Centre d'Enseignement et de Soins Dentaires (CESD), qui a ouvert ses portes en septembre, doit nous permettre de former des dentistes pour l'ensemble de la Franche-Comté. C'est un élément important, parce que nous savons tous que lorsque les étudiants de médecine font leurs études dans une région, et surtout en Franche-Comté, ils ont tendance à y rester. Il était donc important que nous ouvriions cette capacité de formation. Vous avez ensuite l'IFPS (Institut de Formation des Personnels de Santé) dont j'ai parlé qui vient de déménager et qui doit ouvrir, je crois, en début d'année. Évidemment, nous poursuivons la restructuration de la tour principale de l'établissement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Cette présentation est importante. Nous tenons énormément à notre CHU. Vous avez raison, il y a l'autre volet. Il y a effectivement cette approche quant au fonctionnement de l'hôpital sur son territoire. Je pense que ce sera l'occasion de refaire découvrir les disciplines dans lesquelles nous travaillons — nous sommes d'ailleurs aussi performants là où nous avons une reconnaissance nationale, parfois internationale — et que nous avons besoin de faire connaître. Nous nous demandions en Conseil de Surveillance si finalement, chacun connaissait bien son hôpital. Ce n'est pas sûr, en particulier concernant son activité. Du coup, sommes-nous bien de bons ambassadeurs pour être un hôpital attractif ? Il s'agit pour nous de montrer que c'est en Franche-

Comté que pour l'ensemble du corps médical et paramédical, il y a un bel avenir, parce qu'il y a de très belles performances. Je pense que nous le referons. C'est vrai qu'en réalité, tout le monde pense le CHU, parce qu'on en a besoin dans une approche extrêmement pragmatique et essentielle, mais pas dans son fonctionnement beaucoup plus important en général.

Avez-vous des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Directeur général, merci à vous de cette présentation. Plusieurs questions me sont venues à votre écoute. Comment voyez-vous la liaison avec l'Université dans une concurrence territoriale aujourd'hui dans laquelle se trouve le CHU ? Cette liaison forte avec l'Université que nous devons avoir doit éviter aussi éventuellement l'évaporation de certains étudiants, notamment dans certaines filières. Comment voyez-vous aujourd'hui l'implication du CHU en lien avec l'Université pour lutter contre cette concurrence territoriale universitaire ?

Ma deuxième question concerne plus les chiffres. Je crois que vous avez évoqué 87 000 passages aux urgences. Comment lier cet accompagnement avec la médecine de ville ou avec la création de maisons médicales attenantes aux urgences pour désengorger ces urgences aujourd'hui qui sont un vrai problème au sein du CHU ? Vous y avez fait référence dans le cadre de cette nouvelle filiation avec le monde médico-social avec notamment Avanne-Aveney et Bellevaux.

Ma troisième question est plus pratico-pratique. Aujourd'hui, vous annoncez 8 100 agents rémunérés, 31 000 interventions, un taux de fréquentation important au sein du CHU et ses problématiques de stationnement que nous voyons régulièrement fleurir dans la presse. Comment aujourd'hui accompagner au plus près l'ensemble des collaborateurs et des usagers du CHU pour faire en sorte qu'ils puissent stationner, et pour ceux qui y travaillent, ne pas se faire verbaliser régulièrement, comme cela a pu être le cas ces derniers temps ?

M. GAMOND-RIUS.- Dans l'ordre, avec l'Université, il s'agit de jouer collectif. Comme je l'ai dit, nous savons que lorsque les étudiants en médecine poursuivent leurs études dans une région, ils ont tendance à y rester, ce qui est particulièrement vrai sur la Franche-Comté. Nous avons un axe de travail important avec les internes pour développer l'attractivité de l'accueil des internes, pour travailler avec eux sur les conditions d'études, y compris dans les services, pour veiller à ce que les relations d'enseignement soient conformes aux attentes aujourd'hui, c'est-à-dire mettre fin aux dysfonctionnements que l'on pourrait observer. Nous avons vraiment une action en symbiose avec le président de la Commission Médicale, le doyen et les représentants des internes. C'est une des actions fortes.

Nous allons développer par ailleurs une action sur l'ensemble de la Franche-Comté — c'est notre subdivision — pour anticiper les départs en retraite sur les autres établissements et essayer de développer l'attractivité globalement pour ne pas avoir de concentration que sur le CHU. Nous sommes partis dans une logique collective de développement d'attractivité sur l'ensemble de la région Franche-Comté, en lien d'ailleurs avec les actions menées sur GBM autour de l'attractivité géographique en plus de la qualité des enseignements. Cet élément est important pour nous.

Concernant les passages aux urgences, nous connaissons les mêmes difficultés que les autres établissements. Nous avons structurellement un nombre de passages importants, mais malgré quelques pics, l'activité est relativement stable. Il y a des moments pour lesquels nous savons que nous aurons des difficultés, par exemple sur les périodes de ponts. Nous appelons toujours de nos vœux une forme d'organisation au moins spontanée de la médecine de ville pour que tout le monde ne fasse pas le pont en même temps, pour que les patients n'aient pas que les urgences sur ces périodes de congé pour leur prise en charge. Nous espérons que le développement du SAS permettra aux patients qui n'ont pas toujours de réponse en ville parce qu'ils n'ont plus de médecin traitant ou parce qu'ils n'ont plus de contact avec des médecins traitants qui ne prennent plus de nouveaux patients. Nous trouverons des réponses adaptées à leur prise en charge. S'il devait y avoir un projet de maison médicale à proximité des urgences, nous serions ravis de travailler avec les libéraux sur ce projet.

Concernant le stationnement, tous les hôpitaux rencontrent ce type de problématique. Nous avons la chance d'avoir une ligne de tram qui dessert l'établissement. Je remercie d'ailleurs celles et ceux qui

ont pris cette décision à un moment donné. Je viens d'une ville où les transports en commun ne desservent pas l'hôpital, et je peux vous dire que c'est vraiment encore plus difficile. Oui, nous avons des problèmes de stationnement. Nous avons défini un plan qui doit permettre de donner une place de stationnement à chaque agent en développant le covoiturage. Nous réserverons d'ailleurs un nouveau parking au covoiturage. Surtout, nous avons négocié des places de parking sur le parking visiteur peu utilisé le matin. Nous en avons loué une centaine pour permettre aux équipes du matin de s'y stationner. En fait, nous avons surtout un problème de stationnement entre 12h et 14h, aux chevauchements d'équipes. Nous avons donc réservé cette centaine de places en incitant les agents du matin à y stationner pour que les équipes de l'après-midi qui arrivent puissent se garer plus facilement sur le site. Cela fait déjà deux mois. Sur les 100 places, 4 sont utilisées par les agents.

C'est pour vous exprimer le fait qu'il y a l'organisation que nous pouvons mettre en place, celle que nous pouvons essayer de définir avec les partenaires sociaux et nous l'avons fait. Ensuite, il y a le civisme de chacun pour utiliser au mieux les équipements mis en place. Pour moi, aujourd'hui, le plan que nous avons défini et qui a été présenté en Conseil d'Établissement aux partenaires sociaux nous permettra à court terme de proposer une place de stationnement à chaque agent qui le souhaiterait. Nous avons encore 96 places disponibles tous les matins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Christophe LIME, puis Aline CHASSAGNE.

M. LIME.- Vous avez parlé des urgences. J'ai failli vous écrire. Comme beaucoup de personnes de mon âge, nous avons eu à accompagner nos parents aux urgences. Je vais prendre un terme un peu fort, mais je pense que nous sommes à la limite de l'accueil inhumain, c'est-à-dire que lorsque vous avez une personne âgée avec un enfant, vos équipes interdisent les gens d'entrer avec un enfant pour accompagner la personne âgée. Cela veut dire qu'une personne de 90 ans se retrouve seule, sans accompagnement pendant plusieurs heures. Vous n'avez pas le droit de rentrer. Je peux comprendre les problèmes de sécurité pour certains, mais je pense qu'il y a tout de même un peu de discernement à avoir, notamment sur le diagnostic alors que j'avais demandé à participer au diagnostic. Des personnes de 90 ans se retrouvent à l'hôpital, elles sont extrêmement perdues, face à du personnel de santé qui prend des décisions sur leur avenir sans obligatoirement bien les connaître. Vous avez dit que nous devions nous améliorer quant à l'accompagnement des personnes âgées. Je pense que c'est important.

En dernier point, pour prendre des nouvelles, nous devons appuyer sur un hygiaphone, quelqu'un vous répond et toute la salle d'attente est au courant de la santé de vos parents. Quand je parle de quelque chose d'inhumain, je pense que l'accueil des personnes âgées aujourd'hui aux urgences est inhumain. Je voulais vous écrire, cela tombe bien que vous soyez là. Je le dis d'une façon tempérée, mais je peux vous assurer que lorsque vous le vivez, c'est extrêmement compliqué. Quand vous arrivez aux urgences, que vos parents sont en pleurs, parce qu'ils sont complètement perdus, c'est extrêmement compliqué et ce n'est pas un cas isolé. J'aime beaucoup le service public et l'hôpital. Je peux vous assurer que lorsque j'y suis rentré, je n'en voulais absolument pas aux personnels. Comprenons-nous bien. Au contraire, je les ai même remerciés du travail qu'il pouvait réaliser malgré les difficultés. Je pense que c'est à améliorer extrêmement rapidement.

M. GAMOND-RIUS.- Je confirme, je suis en ligne avec vous. Pour des raisons historiques, nous pouvons comprendre, ou pas, mais qui sont là, l'établissement, et particulièrement les urgences, il s'agit surtout de travailler à la sécurité. Ce que vous évoquez est directement un effet négatif de cet accent mis sur la sécurité. Je pourrai même développer. Il y a la question de l'accueil par les proches et celle de l'accueil tout court. Lorsque vous arrivez aux urgences, un agent administratif vous accueille en premier, alors que cela devrait être une infirmière. Ensuite, vous avez l'agent de sécurité. Après, vous voyez l'infirmière. Je peux vous répondre que nous avons demandé aux services de retravailler sur un projet médical, un projet que nous accompagnerions en termes de restructuration de locaux et qui intègre cette dimension. L'hôpital est une communauté professionnelle. Avec le covid, nous nous sommes barricadés, nous avons dû trouver que c'était confortable. Pour l'avoir vécu ailleurs — et pourtant, nous n'avons pas été touchés autant qu'à Besançon — je m'étais battu pour que l'on rouvre aux horaires d'ouverture d'accueil des familles dans les services. En effet, lorsque l'on prend des habitudes plus confortables, parce qu'on est dans l'entre-soi, on a du mal à revenir en arrière. Je vous suis complètement et c'est un sujet sur lequel nous travaillerons.

De façon plus générale, nous travaillerons sur l'accueil de façon globale dans l'établissement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais dans le hall d'entrée, on passe trop de temps à attendre pour des formalités administratives. Nous devons donc le retravailler. Je pense que lorsque les agents hospitaliers vont à la Sécurité sociale, ils n'apprécient pas d'attendre de cette façon. Nous devons donc faire le même effort en veillant à ce que l'accueil soit le premier élément à prendre en compte tant dans l'organisation des locaux que dans les procédures que nous mettons en place. Nous ne sommes pas une administration comme les autres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes ? Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et tous. Dans une ville, un hôpital est un repère. C'est toute une histoire portée. C'est important pour toute la population en termes de soins et d'accès aux soins. Vous l'avez dit, il y a un vieillissement fort de notre population, et ce sont de gros enjeux dans les décennies à venir. Je crois que l'initiative que vous portez est intéressante et pertinente, mais il ne faut jamais perdre de vue la dignité des personnes, l'histoire des gens et comment leur permettre à chaque étape du soin, dans un parcours très global, de donner leur point de vue. Si eux-mêmes ont des difficultés à le faire, les proches sont bien sûr les mieux placés pour le faire. Ils connaissent très bien ces patients ou ces résidents si l'on est en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Pour soutenir la population vulnérable — ce sont souvent aussi des personnes très vulnérables qui arrivent aux urgences — on a tout de même besoin de quelques lits. C'est là où je mets un peu de réserve sur votre description du nouveau paysage hospitalier. Il faut maintenir un certain nombre de lits, mais nous savons que plusieurs d'entre eux ont fermé par manque de professionnels. Vous avez cité les médecins, mais j'ai envie d'ajouter qu'il y a aussi un manque de professionnels paramédicaux. Nous devons pouvoir maintenir cette proximité avec la population, car nous voyons bien aussi que dans des territoires plus ruraux, plus éloignés, il y a aussi une perte de chance pour les patients. Lorsque l'on est à trois quarts d'heure des urgences, lorsque l'on doit accoucher et que l'on est à une heure et demie de route, on n'a pas les mêmes accès au service public, ce qui n'est pas normal. Il faut donc garder des lits, en avoir plus dans certains secteurs. On sait à quel point ce qui a été fait en psychiatrie a été délétère au niveau de la prise en charge des patients atteints de troubles psychiatriques, et en termes de santé publique plus largement.

Vous avez évoqué rapidement les soignants. Dans le « camembert » que vous avez présenté, nous voyons bien qu'ils sont très nombreux. Vous avez fait une grande catégorie « soignants et sociomédicaux ». Je me permets de dire que sur les personnels du CHU, le plus gros employeur de la ville me semble-t-il, la plupart sont infirmiers, infirmières ou aides-soignants. De mon point de vue, sans eux, les services ne tourneraient pas. Nous aimerions avoir, comme vous avez parlé d'un projet médical d'établissement, un projet paramédical d'établissement, peut-être même plus uniquement d'établissement, mais ancré dans son territoire, un projet peut-être paramédical de territoire. En effet, nous voyons bien que la place des infirmières et des aides-soignantes est primordiale dans ces parcours de soin lorsque nous les entendons plus largement.

Vous avez aussi parlé d'activités du SMUR. Il y a sans doute là aussi des choses à jouer sur la place des paramédicaux dans les sorties SMUR et aussi dans d'autres domaines que vous avez évoqués qui sont des domaines phares comme l'oncologie où l'on sait que des infirmiers en pratique avancée agissent pleinement pour fluidifier, pour assurer une continuité et agir sur la communication, les informations et le traitement.

Par rapport à ce premier propos, quel est votre point de vue sur ces nouvelles frontières professionnelles, sur ce nouveau paysage professionnel ? Vous avez parlé de la recherche paramédicale. Je vous remercie. Comment voyez-vous un soutien sur les infirmiers et infirmières qui n'ont pas de statut leur appartenant pour leur permettre d'agir à la fois sur la recherche et les soins ?

Enfin, j'ai une dernière question plus rapide sur la stratégie et le développement de l'intelligence artificielle. Vous avez raison, je pense qu'il faut vraiment que nous nous donnions les moyens d'y aller dans de nombreux secteurs, y compris à l'hôpital. Il faut peut-être avoir une vigilance sur l'acceptabilité

des professionnels et leur niveau d'information par rapport à cela, puisqu'à ce jour, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de démarche concrète pour essayer de projeter les professionnels sur les fonctions et la façon dont ils pourront être formés.

M. GAMOND-RIUS.- Je vais d'abord vous apporter une réponse globale. Si mes propos ont pu laisser penser que je n'accordais pas d'importance aux paramédicaux, j'en suis bien désolé, parce que c'est l'essentiel de la prise en charge des patients, évidemment avec le corps médical. Comme vous l'avez souligné, nous avons été en difficulté de recrutement ces dernières années même si depuis deux ans, grâce à une politique que nous avons menée, nous sommes revenus à meilleure fortune. Effectivement, j'ai dit que l'activité se développait essentiellement sur le mode ambulatoire, mais je n'ai pas dit que nous avons rouvert tous les lits que nous souhaitions rouvrir. Nous avons rouvert des lits, notamment en médecine gériatrique. Nous savons également qu'il nous manque une vingtaine de lits en aval des urgences. Nous n'avons pas pu les ouvrir de façon immédiate pour des raisons liées aux travaux de la tour principale de l'établissement, mais cela fait partie des projets sur lesquels nous travaillons, et à échéance 2026, ce service devrait ouvrir ses portes. Je vous confirme que même si l'activité redémarre pour l'essentiel en ambulatoire, nous avons encore des besoins d'hospitalisation conventionnelle et nous avons encore des lits à rouvrir sur ces modalités de prise en charge.

Concernant les paramédicaux, nous étions en difficulté de recrutement depuis plusieurs années. Nous avons initié une politique qui, d'une part, s'appuyait sur l'image de l'établissement et de la région de Besançon. Surtout, nous avons engagé des mesures qui nous ont permis d'améliorer les recrutements. Par exemple, nous avons mis en place un plan de résorption d'emplois précaires, parce que l'établissement avait beaucoup de contractuels. Pour fidéliser les professionnels, nous avons mis en place un plan qui a permis un nombre de titularisations relativement important, plan qui s'est d'ailleurs traduit par un protocole signé avec les partenaires sociaux. Évidemment, les paramédicaux constituent pour nous une attention particulière.

Concernant la recherche paramédicale, je l'ai dit, c'est un sujet à développer. Ce n'était pas dans la tradition de l'établissement, pour redire les choses comme elles sont. Vous avez mentionné les infirmières en pratique avancée. Nous en avons très peu au CHU de Besançon. C'est donc un axe de développement fort que nous pensons développer. Nous avons tout un travail à mener autour de ce que nous pouvons imaginer en termes de recherche et d'innovation des paramédicaux.

D'ailleurs, nous sommes partie prenante du Hacking Health que vous devez tous connaître. C'est une source d'émulation pour les paramédicaux. Au vu du succès de cette manifestation, de ce travail, nous avons décidé d'accompagner plus avant encore les projets qui ont pu émerger. Nous avons effectivement tout un champ d'investigation à explorer. Ce n'est pas aujourd'hui encore un fer de lance du CHU, j'en conviens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Je vous remercie pour votre présentation. Pourriez-vous nous donner quelques éléments sur la situation budgétaire du CHU ? Concernant — vous l'avez évoquée — la tarification à l'acte qui fait que les établissements peuvent être en concurrence, notre président de la République avait annoncé en 2023 qu'il fallait en sortir au profit d'un financement sur objectif de santé publique. Qu'en est-il réellement aujourd'hui ? Nous dirigerions-nous plutôt à l'avenir vers une dotation globale basée sur les besoins réels de l'hôpital plutôt que sur une tarification à l'acte ?

M. GAMOND-RIUS.- Nous avons connu la dotation globale pendant très longtemps, et les hôpitaux publics se sont battus pour la faire disparaître. Le mécanisme était simple. On confond souvent le débat entre la répartition de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), soit via des tarifs, soit via des dotations globales et le niveau de l'ONDAM. Or, ce sont deux débats différents. La tarification à l'activité ou le budget global, c'est la répartition de l'ONDAM. Nous l'avons connue, et c'était délétère pour les établissements publics, parce que votre enveloppe est calculée à l'instant T sur le budget de l'année d'avant. En l'occurrence, c'était les années 80. Évidemment, nous nous organisons pour qu'elle évolue moins que l'inflation, c'est-à-dire que l'on veut maîtriser globalement les dépenses. En fait, votre budget global reste le même. Lorsque vous voulez développer des activités nouvelles, vous devez vous battre avec les tutelles pour décrocher un poste d'infirmière, d'aide-soignante, et quand

vous l'avez décroché, il n'est déjà plus temps, le train est passé et il faut passer à autre chose, et d'autres ont développé l'activité à votre place.

En revanche, si votre activité diminue, vous gardez votre enveloppe et c'est très confortable. Cet élément a au contraire pénalisé les établissements qui avaient un développement d'activités, et notamment sur les activités concurrentielles, je pense à la chirurgie, avec les cliniques privées, les établissements publics n'avaient pas la possibilité de développer leur activité.

Sur l'évolution du mode de financement vers un financement à l'activité — je vous passe cet élément qui n'est pas un détail —, suivant les soutiens que vous aviez localement ou pas, vous aviez les enveloppes qui venaient compléter votre budget global, mais qui n'étaient pas forcément en rapport avec vos projets et qui étaient plus en rapport avec l'importance de l'élu qui vous soutenait que des projets que vous développiez. La tarification à l'activité a remis les compteurs à zéro pour tout le monde, c'est-à-dire que les tarifs ont été les mêmes pour tous les hôpitaux publics où qu'ils soient, et cela nous a donné une liberté d'action que nous n'avions pas auparavant. Si demain je fais le constat que dans mon environnement, une activité doit être développée, car elle répond à un besoin de la population, je développe l'activité et mes recettes arrivent en face. Je ne dis pas qu'elles sont suffisantes, mais si je parle du mécanisme, les recettes sont là et je peux opérer les recrutements nécessaires sans rien demander à personne.

Cela a donc été un élément d'équité entre établissements publics et de repositionnement du public qui a regagné des parts de marché en chirurgie contre les cliniques privées. Ce financement à l'activité ne s'est pas traduit par le fait que nous sommes devenus des méchants gestionnaires en demandant aux médecins de développer des activités qui ne servaient à rien, mais parce qu'elles étaient rentables. Évidemment, cela ne se passe pas ainsi dans un hôpital, et nous sommes dans une gestion partagée. Cela nous a donc donné de la liberté.

Après, vous dire que les tarifs correspondent aux besoins de notre financement, c'est un autre sujet. Mais là, le sujet est celui du niveau de l'ONDAM et non de sa répartition. On mélange souvent les deux débats. Notamment sur les activités dites « concurrentielles », les hôpitaux publics souhaitent garder un financement à l'activité, notamment sur la chirurgie. Effectivement, certaines missions ou prises en charge ne peuvent pas se résumer d'abord parce qu'elles ne sont pas concurrentielles à ce mode de tarification et qui nécessitent une offre de soin globale, avec un financement socle, qui nous garantissent de pouvoir assurer ces prises en charge quel que soit le volume d'activité. Nous sommes donc plutôt sur une position qui consiste à développer un financement, mais le financement global est déjà presque la moitié de notre budget. Nous avons un financement socle pour les urgences, pour les prises en charge sociale. Nous avons tout de même des financements sur des missions de santé publique financées par dotation globale. Ce sont essentiellement les activités chirurgicales et médicales dites « concurrentielles » qui sont financées à l'activité.

Notre situation budgétaire n'est pas très bonne, comme pour tous les hôpitaux publics. C'est en partie lié à notre difficulté à relancer l'activité, notamment en chirurgie. Cela s'est évidemment traduit dans nos recettes. Comme tous les établissements publics, vous savez qu'après le covid, nous avons eu des améliorations salariales assez notables via le Ségur de la santé, et comme à chaque fois, les financements n'ont pas été à la hauteur de la dépense. Nous nous sommes donc retrouvés dans un effet de ciseau. Une partie des financements a été donnée sous forme de dotations pour que nous puissions bien les identifier, une autre partie est partie dans les tarifs, et là, je vais vous suivre dans votre raisonnement. Quand cela part dans les tarifs, les établissements qui ont eu une dynamique d'activités importante sont doublement gagnants. Ceux qui ont une activité un peu atone, ce qui était notre cas jusqu'à présent, se sont retrouvés doublement pénalisés. Le déficit de l'établissement a été de 23 millions d'euros l'année dernière. Cette année, nous redescendons à 13 millions d'euros et nous anticipons 8 millions d'euros l'année prochaine. Nous sommes sur une dynamique plutôt positive, puisque vous voyez que le déficit se réduit, parce que l'activité repart et parce que nous savons également que nos méthodes de codage ne sont pas très performantes. À activités constantes, un meilleur codage d'activité améliorera sensiblement nos recettes, puisque nous avons développé un plan pour le faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Nous allons tous nous redire aussi que pendant le covid, nous étions très heureux d'applaudir les hôpitaux, l'ensemble du corps médical, l'ensemble de ceux qui nous ont accompagnés dans ces épreuves. Je tiens tout de même à le dire et je pense que je parle pour l'ensemble des élus ici présents. L'hôpital public, comme vous le décrivez, est encore finalement en convalescence de ce qu'il a vécu. D'ailleurs, nous l'avons vu sur la question du nombre de lits. Nous avons été en retrait. Aujourd'hui, il y a une restructuration. Les lits ne sont pas forcément positionnés au même endroit, mais ils sont positionnés là où ils doivent être, en particulier en aval, puisque nous en avons besoin et c'est important. Tout à l'heure, Christophe LIME parlait de l'entrée, mais il y a aussi la sortie de l'hôpital qui nécessite un soin tout à fait particulier. Effectivement, l'hôpital a souffert, il est en train de retravailler son élan. Vous le montriez, la capacité de notre CHU est remarquable, parce que non seulement vous êtes en train de retravailler l'ensemble de son organisation, la façon de prendre soin, mais aussi de développer.

Vous avez démontré combien il y avait un très gros investissement dans la recherche. Cela veut dire qu'au CHU, nous avons des personnes engagées, qui ont envie d'être performantes dans leur fonction, mais aussi bien au-delà. Il faut le dire, et c'est pour cela que le Hacking Health a ce succès, il permet d'ailleurs à chacun de s'illustrer et de s'éprouver dans des propositions à faire. Franchement, je tiens à le dire. Je pense que nous pouvons tous nous dire qu'il y a encore des choses à améliorer. Je pense qu'il n'y a pas une personne à l'hôpital qui n'ait pas en soi le besoin de prendre soin. Je tiens simplement à saluer le fait que si vous êtes ici, c'est parce que nous tenons à ce CHU, à toutes les personnes qui le font vivre, mais aussi à l'accueil des usagers. Nous voyons bien l'association des usagers et le travail réalisé. C'est important, c'est un fait collectif.

Je vous remercie d'avoir accepté de répondre à toutes ces questions en toute sincérité, en toute transparence et vraiment dans un moment compliqué. En 2020, nous étions en plein covid. Ici même, nous étions réunis un sur trois. Deux ans après, nous étions encore dans des phases paliers, parce que nous ne parvenions pas à descendre ici, à Besançon. Deux ans après, nous sommes dans un hôpital qui reconstitue l'accueil, le lit, la réorganisation, un travail de fond. Je crois que nous sommes tous là pour vous saluer. Transmettez bien à l'ensemble de vos agents, du personnel, des différents corps de métier combien nous sommes fiers d'avoir ce CHU et l'ensemble des groupes hospitaliers qui vous accompagnent. Je suis sûre que nous sommes ici à nouveau pour vous applaudir comme nous vous applaudissions il y a trois ans.

Applaudissements.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Je vous propose de nommer Catherine BARTHELET secrétaire de séance si elle en est d'accord. Merci.

Bien sûr, nous avons procédé à la vérification du quorum.

Je vous propose de soumettre au vote le compte rendu de la séance du 14 novembre dernier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Vous avez vu que nous avons mis sur table un dossier important. Il s'agit du rapport n° 66 concernant la solidarité avec Mayotte.

Par ailleurs, je tenais à saluer l'arrivée de Martial DEVAUX, notre nouveau conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Châtillon-le-Duc suite aux élections municipales du 24 novembre dernier.

Applaudissements.

Je vous propose de passer au second rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Catherine BARTHELET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 14 novembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une prise de connaissance. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au rapport suivant.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là encore d'une prise de connaissance. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au rapport n° 4.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Installations de nouveaux conseillers communautaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'installer en qualité de conseillers communautaires représentant la commune de Châtillon-le-Duc Monsieur Martial DEVAUX (titulaire) et Madame Audrey ROCAULT (suppléante). Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Monsieur Martial DEVAUX en qualité de Conseiller Communautaire titulaire représentant la commune de Châtillon-le-Duc ;
- installe Madame Audrey ROCAULT en qualité de Conseillère Communautaire suppléante représentant la commune de Châtillon-le-Duc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Désignations de représentants dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons justement le changement d'un certain nombre de personnes. Je ne reviens pas sur l'ensemble des éléments. Dans la nouvelle situation, vous avez entre autres au sein du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) les désignations de Guillaume PHILIPPE et Martial DEVAUX en tant que titulaires. Vous avez dans votre dossier la liste des différents changements. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

MM. Sébastien COUDRY (1), Martial DEVAUX (1), Philippe GUILLAUME (1), Yves MAURICE (1), Gilles ORY (1), Lionel PHILIPPE (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la désignation de M. Martial DEVAUX pour représenter GBM dans les organismes suivants :**
 - o la Commission n°2 « Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot) en tant que titulaire,
 - o Le Comité de pilotage du PLH en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) en tant que suppléant,
 - o le Syndicat Mixte d'Énergie du Doubs (SYDED) en tant que suppléant.
- **se prononce favorablement sur la désignation de :**
 - o M. Philippe GUILLAUME comme membre titulaire du SMSCoT en remplacement de M. Patrick AYACHE,
 - o M. Romain VIENET comme membre titulaire au SYBERT en remplacement de M. Lionel PHILIPPE,
- **se prononce favorablement sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans les instances de l'EPCC ISBA, MM. Benoît VUILLEMIN et Gilles ORY, en tant que titulaires et MM. Sébastien COUDRY et Yves MAURICE, en tant que suppléants.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

6. Décision Modificative n°3 de 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Gabriel BAULIEU pour la présentation de ce rapport.

M. BAULIEU.- Merci, Présidente. Très rapidement, quelques mots. Cette décision modificative n° 3 ne bouleverse pas les choses. Bien évidemment, c'est la dernière de l'exercice 2024. Nous pouvons préciser qu'elle s'équilibre en dépenses à 512 000 € en fonctionnement et 4,4 M€ en investissement en termes d'ajustement sur le budget principal, à +462 000 € en fonctionnement et +202 000 € en investissement sur les budgets annexes. Il s'agit essentiellement d'une DM technique à la fin de gestion de l'exercice.

Sur le budget principal, le premier réajustement concerne les fractions de TVA perçues en remplacement de la taxe d'habitation et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Pour mémoire, un premier réajustement à la baisse à hauteur de 439 000 € avait été réalisé lors de la DM 1 en juin de cette année, mais il s'agissait alors de l'actualisation du produit définitif de TVA 2023. La même chose interviendra en début d'année 2025 pour solder les comptes de 2024. La DM 3 intègre aujourd'hui l'actualisation de la prévision de recettes de TVA pour 2024 prévue désormais en évolution de seulement 0,8 % par rapport au millésime 2023 et en quasi-stabilité par rapport au produit effectivement perçu en 2023. Sur l'exercice budgétaire 2024, cela fait un peu mal. Cela se traduit par une baisse des prévisions de recettes de TVA par rapport aux indications que nous avons en début d'année, particulièrement conséquentes à hauteur de 2,3 M€. La prévision budgétaire initiale intégrée au budget avait été basée sur une évolution à 4,5 d'après les indications que nous avons dans la loi de Finances 2024. Bien évidemment, comme je le disais à propos de 2025, il s'agit d'une prévision, l'ajustement final des soldes d'opérations d'une année se faisant sur le début de l'année suivante.

Cette baisse, qui impacte directement l'épargne, entraîne mécaniquement une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, c'est-à-dire notre autofinancement, de 500 000 € en moins, cette baisse étant atténuée facialement par des mouvements d'ordre entre sections. Il s'agit de la valorisation des travaux en régie réalisée par notre personnel en investissement

pour 1,5 M€ au budget principal et de l'ajustement des prévisions d'amortissement sur les subventions d'équipement au prorata temporis dans le cas de la M57. Il est également procédé, comme chaque année, à l'ajustement des refacturations des services communs au vu des coûts définitifs conformément à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), avec une évolution de +106 000 € de l'attribution de compensation versée par la Ville de Besançon et de 23 000 € de participation versée par le CCAS.

En dépenses en fonctionnement est proposée l'inscription d'une subvention de 10 000 € pour l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts) dans le cadre de l'organisation d'une exposition au FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) valorisant les parcours d'élèves. En investissement, les crédits sont ajustés afin de tenir compte de l'avancement des projets avec des glissements de crédits de paiement principalement sur 2025, conformément à la logique d'AP/CP sur laquelle nous gérons notre programme, comme une dotation de programme pour le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) à hauteur de 3,9 M€ nets. Mais cela n'a aucun impact sur le montant des réalisations à venir sur l'année 2024, puisqu'il s'agit de prévisions budgétaires qui n'auront pas pu être dépensées cette année, et nous ajusterons les crédits 2025 en conséquence.

Le versement d'une avance de 451 000 € au budget annexe Autres ZAE (Zones d'Activités Économiques) est également prévu dans l'attente de la vente de terrains suite à la signature du compromis. Quant aux budgets annexes, les principales modifications concernent le budget Assainissement avec l'inscription de recettes supplémentaires à hauteur de 710 000 € concernant deux indemnités de sinistres sur des équipements, et en dépenses, l'inscription de 25 000 € pour des régularisations de produits antérieurs à 2024, ainsi que, comme sur le budget principal, des ajustements à la hausse pour la valorisation des travaux en régie sur les budgets Eau et Assainissement, pour un total de près de 1 M€. Ce dispositif comptable est aussi et avant tout l'occasion de marquer et de souligner le travail réalisé par notre personnel et qui s'assimile à de l'investissement.

Voilà en résumé les éléments que je souhaitais vous communiquer, l'élément le plus notoire étant bien évidemment la baisse de la compensation de TVA par l'application de la mécanique. Cela n'a rien à voir avec ce qui s'annoncerait peut-être pour l'avenir. C'est simplement la mécanique de compensation mise en œuvre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Premier Vice-Président pour cette présentation. Effectivement, c'est une DM assez technique, comme vous avez pu l'évoquer. Il est vrai que sur l'année 2024, nous sommes sur une prévision à la baisse de 2,4 M€ quasiment sur ces deux fractions de TVA aujourd'hui. Il est toujours difficile dans les prévisionnels de pouvoir être au plus juste, mais c'est vrai que cela a des incidences sur le budget, comme vous avez pu l'évoquer. Cependant, un point a attiré mon attention, et je voudrais avoir vos éléments par rapport à cela. Lorsque vous évoquez « une avance complémentaire maximale du budget principal au budget annexe Autres ZAE de 451 000 € prévue pour pallier les besoins de trésorerie dans l'attente de la vente effective de terrains », cela viendrait-il vraiment corroborer les différents échanges que nous avons pu avoir autour des ZAE qui, aujourd'hui, avec la difficulté de commercialisation et le temps que nous mettons à lancer vraiment l'ensemble des ZAE, viendraient aujourd'hui faire qu'il y a des problèmes de trésorerie, donc une nécessité pour nous de devoir engager ces éléments pour pallier le manque d'activation autour des ZAE, donc inévitablement de cette commercialisation ?

J'ai un autre point. C'est vrai que cela a attiré notre attention un peu plus par stupéfaction lors du dernier Conseil Communautaire sur ce lancement d'une étude évoqué par Madame la Présidente sur les raisons des embouteillages aujourd'hui à Besançon et sur les grands axes. Je pensais voir éventuellement dans la DM une ligne budgétaire qui lancerait cette étude. Je ne sais pas comment vous allez l'organiser. Pouvez-vous nous en dire plus pour que nous puissions y voir un peu plus clair ? Merci.

M. BAULIEU.- Nous nous répartirons peut-être les réponses aux questions. Il n'y a pas mille et une choses. S'agissant de la baisse de TVA, c'est l'application des indications que nous avons dans la loi de Finances. Nous sommes partis sur 4,5, parce que cette indication de loi de Finances est arrivée. À

l'arrivée partielle, c'est 0,8 aujourd'hui. Nous aurons le solde final début 2025. Il est vrai que c'est toujours contrariant d'avoir un ajustement de cette importance.

S'agissant des ZAE, je n'ai pas d'avis sur l'aspect global des choses. Il s'agit d'une opération comptable, puisque bien évidemment, les budgets annexes n'ont pas de ressource propre, si ce n'est les ventes immobilières. Tant que les encaissements ne sont pas faits, il s'agit parfois de compenser lorsque c'est nécessaire. Il n'y a pas de problème particulier à caractère budgétaire, mais je ne peux donner aucune interprétation sur la question posée quant à la dynamique de la vente de terrains ZAE.

S'adressant à Nicolas BODIN. Je n'ai pas de réponse particulière. C'est simplement un aspect comptable, mais sur autre chose, je n'ai pas d'indication particulière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela ne présage pas de problématique quelconque de l'avancée des dossiers. Ces dossiers avancent. De toute façon, nous reparlerons des zones d'activités. Vous aurez peut-être les éléments de réponse à ce moment-là. Ici, nous sommes vraiment simplement sur un jeu comptable. Pour les embouteillages, j'ai dit qu'il était nécessaire pour nous d'y travailler. D'ailleurs, nous reparlerons aussi de nos routes et de nos travaux. J'ai eu cette discussion avec les personnes de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et c'est une discussion que je continue à avoir avec eux pour analyser la situation de « bouchons » dans lesquels nous sommes. Je n'ai jamais dit que Grand Besançon Métropole allait lancer une étude.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autre, je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 10 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2024 par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;**
- **approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2024 sur le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement (annexe 2) ;**
- **sollicite le Comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire au débit du compte 1068 et crédit du compte 13916 pour 1 914 € dans la comptabilité du budget principal afin d'annuler les reprises de subventions figurant à l'annexe 3.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 97

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

7. Ressources budgétaires pour 2025 – Fixation de divers tarifs

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est encore à Gabriel BAULIEU pour une présentation orale.

M. BAULIEU.- C'est forcément une question à plusieurs voix, comme indiqué dans votre rapport, sur les compléments que les uns et les autres pourront apporter, l'ensemble de nos tarifs étant dans le dossier. Sur la partie générale de cette tarification, vous avez pu voir que l'indice d'actualisation utilisé comme taux pivot est à 2 %. La partie que j'aurais à présenter, si nous devons en faire une liste exhaustive, serait de cette nature.

S'agissant des autres aspects, nous avons successivement les tarifs de l'eau et des déchets.

Christophe, je te laisse la parole si tu souhaites dire quelques mots.

Fixation des tarifs 2025 en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif

M. LIME.- Très rapidement, dans la mesure où cela a été présenté dans les réunions de secteur, nous sommes sur ce que nous avons décidé au 1^{er} janvier 2018. L'avantage est que nous sommes sur la

dernière année avant la convergence vers le même tarif sur l'ensemble du territoire. Je pense que c'est une bonne solution et cela montre aussi le lien entre l'ensemble des communes. Nous sommes sur un tarif avec l'inflation à N-1, donc l'année dernière. Nous sommes sur une légère augmentation supérieure, parce que nous avons prévu -1 % de vente d'eau alors que nous sommes à -4 %. Nous mettrons donc 1 % de plus alors que nous sommes plutôt sur l'eau que sur l'assainissement. Nous sommes toujours sur des tarifs largement inférieurs au niveau national. Sur les chiffres 2024, par rapport au tarif moyen, nous sommes 25 % inférieurs. Sur une facture de 120 m³, nous sommes aux alentours de 435 €, contre 542 € pour la moyenne nationale, soit 110 € de moins pour l'ensemble des usagers de Grand Besançon Métropole avec quelques convergences qui auront lieu sur l'année 2026.

Je trouve que c'est un bel objectif que nous nous étions fixés et que nous sommes en capacité de tenir. Nous augmenterons également l'investissement de pratiquement 3 M€ sur la partie eau, puisque nous devons remonter sur le taux de rendement concernant le rendement de notre réseau. Nous réinvestirons et nous mettrons un plan en œuvre dans les prochaines années.

M. BAULIEU.- Merci. La séquence suivante concerne la tarification des déchets avec Daniel HUOT.

Fixation des tarifs 2025 en matière de gestion des déchets

M. HUOT.- S'agissant de la tarification des déchets, je pense que nous faisons comme tout le monde. Pour pouvoir monter une tarification, nous faisons une simulation de ce que pourra être le budget. Je rappelle que les budgets annexes sont votés en même temps que le budget principal, ce qui veut dire qu'il faut attendre mars ou avril pour que ce budget soit voté.

Le budget Déchets concerne à la fois la collecte directement portée par la DGD (Direction de la Gestion des Déchets) et le traitement assuré par le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), GBM étant un des trois adhérents du SYBERT. La particularité pour 2025 est que ce budget sera TTC. Nous avons eu une modification de l'assujettissement à la TVA à partir du 1^{er} janvier 2025 en ce qui concerne le budget qui auparavant était hors taxes et hors TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Il sera donc TTC. Cela signifie que nous avons recalibré notre budget 2025 en TTC et en prenant une référence 2024 également en TTC. Bien évidemment, nous regardons comment l'exercice 2024 se présente. Il évolue encore avec une légère baisse de poids.

En revanche, dans le budget 2025, nous avons toutes les incertitudes que nous connaissons tous. Cela avait été avec l'absence de la loi de Finances. Des éléments avaient été pris en compte dans notre budget, puisque le Premier Vice-Président nous avait déjà donné quelques orientations de la Direction des Finances. Nous avons donc déjà rentré un certain nombre d'éléments dans notre budget 2025, dont des incertitudes. Sont venus se greffer sur ces incertitudes de la loi de Finances des aléas à chiffrer avec le changement de régime de la TVA pour le SYBERT en 2024. Ces aléas peuvent impacter notre contribution, mais cela reste complètement à chiffrer. Cela signifie que nous avons une incertitude et des aléas.

À partir du travail réalisé sur notre budget, s'agissant de l'investissement pour nous, nous avons surtout le renouvellement des véhicules lourds. C'est la part significative de l'investissement pour nous. S'agissant du fonctionnement, pour le traitement, nous avons une baisse du poids des déchets incinérés. Il y a eu une augmentation importante des frais des personnels, puisque nous avons les années pleines de la hausse du SMIC, des hausses catégorielles de la pérennisation de la hausse du régime indemnitaire. Sur la collecte, nous avons l'ensemble des véhicules avec un prix du carburant à peu près stabilisé aujourd'hui et des choses qui touchent l'ensemble des pièces mécaniques.

Ensuite, à travers le tarif, nous déterminons le montant de la section de fonctionnement de 2025 qui sera couverte par l'ensemble de la tarification et de ce qui sera demandé aux titulaires de nos contrats. Nous avons comme hypothèse de travail qu'en 2025, la hausse nécessaire pour le besoin global en masse de la redevance reste à 0 %. Il n'y aura donc pas de besoin global de la masse de la redevance. En revanche, lorsque l'on transforme la masse de la redevance en tarif, dans la mesure où il y a des érosions dans la base de nos contrats, c'est de l'ordre de 1 %. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les tarifs vont augmenter en moyenne de 1 %. Nous pensons que cette projection de 1 % devrait être du même niveau en 2025/2026 et 2026/2027, sous réserve des aléas que j'ai évoqués en introduction. En 2025,

nous resterons en redevance moyenne pour les ménages avec un montant similaire à celui de 2024, à hauteur de 91,5 € TTC/habitant. Après, nous avons des évolutions par secteur en fonction des services, des fréquences.

Les objectifs de notre politique tarifaire sont :

- l'abonnement qui doit prendre en compte le niveau de service dont bénéficie l'utilisateur, la redevance incitative permettant de payer simplement le service que l'on fait ;
- le montant de la redevance globale acquittée par les usagers qui doit prendre en compte les coûts réels du service, ce qui veut dire que lorsque nous faisons cet exercice, il faut vraiment que ce soit par rapport au service rendu.

La stratégie tarifaire depuis 2017 avait permis de rétablir justement l'adéquation entre le niveau de service et le prix payé par les usagers. Il convient de préciser qu'en fonction du type de bac, la part abonnement peut représenter plus de 75 % du montant moyen de la facture en pavillonnaire et moins de 50 % en habitat collectif. Cela veut dire qu'en pavillonnaire, la part incitative devient peu importante, inférieure à 25 %, alors que dans le collectif, la part incitative concernant le poids des déchets ménagers et la levée peut représenter une petite part du montant que paient les usagers, ce qui n'est pas vrai en collectif, la partie du poids reste très importante. Cela explique d'ailleurs que nous avons toujours un travail de fond à faire pour que nos abonnés aient à payer des choses moins importantes au niveau du collectif, mais il faut baisser le poids des déchets, le poids des déchets restant élevé aujourd'hui dans le collectif.

Dans notre proposition, nous tenons compte de l'ensemble de ces éléments. Nous confortons les résultats obtenus. Nous procéderons à une hausse légèrement plus importante sur les bacs à deux roues. Nous essayons d'équilibrer la répercussion du besoin de la redevance incitative sur l'ensemble des bacs. Ensuite, dans la partie incitative, nous avons maintenu le prix du kilogramme que nous collectons, qui était à 0,265 € en 2024. Il reste au même montant en 2025. La levée reste au même montant, à 2,97 € en fonction du type de bac. Il n'y a pas d'augmentation non plus sur la levée. S'agissant de la partie sur le poids et la levée, cela reste identique à 2024. Ensuite, nous faisons simplement une modulation sur les bacs et le type de service. L'augmentation est légèrement plus importante sur les petits bacs et un peu moins importante pour cette partie fixe d'abonnement sur les gros bacs, ce qui permet de faire en sorte qu'au niveau de la partie habitat dense vertical, on ait des montants par habitant assez proches de ce que paie un pavillonnaire.

M. BAULIEU.- Merci, Daniel. Marie, quelques mots.

Fixation des tarifs 2025 en matière de mobilité

Mme ZEHAF.- Le stationnement horaire n'a pas augmenté cette année, puisqu'il a augmenté de 6,6 % l'année dernière. C'est difficile de l'augmenter de 2 % tous les ans, les pièces de 0,05 € n'étant pas acceptées dans les machines. Quant au prix de l'abonnement, il augmente de 2 % comme prévu.

M. BAULIEU.- Merci. Yves, as-tu des choses à ajouter pour ce qui concerne ton domaine ?

M. GUYEN.- À part compter des enveloppes, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. BAULIEU.- C'est une manière de présenter les choses.

Il y a quelques tarifs également sur les crématoriums. C'est un peu une convergence. Un mot d'Anthony. C'est une nouvelle compétence.

Fixation des tarifs 2025 Crématoriums

M. NAPPEZ.- Les deux crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon-Saint-Claude sont de compétences Grand Besançon Métropole depuis le 1^{er} janvier 2024 et sous délégation de service public (DSP). Là, c'est très simple. Une formule de révision des tarifs s'applique. Nous avons légèrement « péréquationné », puisque cela conduisait à une baisse de 3,83 % pour Besançon-Saint-Claude et une

hausse de 0,28 % pour Avanne-Aveney, sauf que ce dernier était nettement supérieur au premier en termes de tarif. Cela nous a conduits à une stabilité tarifaire pour Avanne-Aveney et une baisse de 3,55 % pour ce crématorium de Besançon-Saint-Claude. Par conséquent, là, il y a des baisses.

M. BAULIEU.- Merci.

S'adressant à Gilles SPICHER. Un mot sur les tarifs des bibliothèques, Gilles ? Non ? Pas particulièrement ?

Nous avons le tableau.

Tarifs de la base d'Osselle

Vous avez également les tarifs du secteur tourisme concernant la base d'Osselle.

Benoît, as-tu des commentaires à faire concernant les campings ?

M. VUILLEMIN.- Non, pas de commentaire particulier.

M. BAULIEU.- OK. Vous avez tout cela dans le rapport. À partir de là, Présidente, nous avons fait le tour, y compris avec les tarifs concernant les gens du voyage, qui apparaissent également dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Lors du dernier Conseil Communautaire, j'avais posé une question. C'est dommage, Monsieur DEVESA, président du SYBERT, n'est pas là ce soir, mais j'avais questionné concernant les deux départs successifs de directeurs au niveau du syndicat, puisque nous parlons aussi ce soir de la tarification des déchets. Je voudrais aller plus loin, parce que lors d'un déplacement sur le terrain dans le cadre de mon mandat départemental, je me suis rendu sur le secteur d'Ormans. Sur ce secteur, j'ai été interpellé concernant ce projet de construction d'un écocentre sur la commune porté par le SYBERT et qui est aujourd'hui remis en question par un rapport d'État autour des mesures environnementales. Je ne vais pas vous faire l'étalage de tout ce qui a été évoqué, mais en tout cas, on s'interroge sur la pertinence du site retenu et sur l'impact paysager et écologique non maîtrisé.

Dans tout cela, le coût de cette déchèterie questionne. En effet, il est estimé à plus de 5 M€ pour un équipement alors que nous savons qu'aujourd'hui, une déchèterie traditionnelle est plutôt sur un coût avoisinant 1,5 M€ à 1,8 M€. J'aurais aimé que le président du SYBERT puisse me donner des éléments pour tout cela. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, le SYBERT couvre environ 230 000 habitants, c'est-à-dire les habitants de l'agglomération bisontine et les habitants du secteur d'Ormans Loue Lison et que 88 % de la population grand bisontine viendront payer ce coût très conséquent de cette nouvelle déchèterie en projet sur le secteur d'Ormans. J'aimerais connaître les bénéfices réels de cet écocentre et j'aimerais savoir s'il n'y aurait pas d'autres alternatives à trouver dans le cadre de cette déchèterie.

Une autre information m'a été remontée dernièrement, que je ne peux passer cela sous silence ce soir. En effet, elle concerne une erreur financière pour le SYBERT à hauteur de 2 M€. Nous en avons échangé entre nous, élus. Cela remet tout de même en question cette gestion globale au niveau du SYBERT. Encore une fois, c'est dommage que Monsieur DEVESA ne soit pas là pour pouvoir nous apporter des éléments. C'est vrai que c'est venu m'inquiéter, parce que derrière, les usagers ne seront-ils pas contraints de supporter cette erreur financière à hauteur de 2 M€ identifiée sur le SYBERT ? En gros, mes questions sont simples. Comment justifie-t-on d'avoir retenu cet écocentre sur le secteur d'Ormans et sur son coût à plus de 5 M€ aujourd'hui ? J'aimerais que l'on puisse faire la lumière sur la situation financière actuelle de ce qui m'a été relayé par les élus ici concernant cette erreur de 2 M€ au SYBERT et j'aimerais savoir si cela aura un impact sur le coût payé par les usagers.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de donner la parole à Monsieur Jean-Marc BOUSSET qui est Vice-Président du SYBERT, même si nous ne sommes pas ici au SYBERT et que toutes les questions peuvent être posées dans cette autre instance.

M. BOUSSET.- Sur la première question posée par Ludovic FAGAUT, pour les années 2025 et 2026, la construction d'un écocentre est prévue à Ornans. Le chiffre de 5 M€ est faux, puisque nous avons fait une AP/CP sur deux ans de 4,3 M€ HT. Ce ne sont donc pas 5 M€, mais 4,3 M€ HT, ce qui est important à dire. Ensuite, s'agissant du choix du site, la déchèterie était en centre-ville d'Ornans pour différentes raisons économiques. La commune d'Ornans et la Communauté de Communes de Loue-Lison (CCLL) ont souhaité maintenir le site de la déchèterie sur la commune d'Ornans et le seul terrain proposé était près de la caserne des pompiers dans un site classé ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), Natura 2000 et tout ce qui s'ensuit. D'où, par rapport à un écocentre normal entre 1,5 et 2 M€, une plus-value importante due à la localisation, à la configuration du terrain et au type d'installation que nous souhaitons mettre en place. Nous SYBERT avons demandé si d'autres communes du Loue-Lison étaient intéressées. Il nous a été répondu que c'était Ornans ou rien.

Concernant la problématique de la TVA, je vais essayer d'être simple. Au cours des cinq dernières années, le SYBERT a déposé deux rescrits de TVA, à savoir des demandes auprès de la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques). Le premier rescrit concernait l'application des taux de TVA sur les contributions demandées aux adhérents du SYBERT. Il y avait des taux différents, et en particulier un taux de 20 % sur la contribution « administration générale » qui regroupe la communication. Le sujet ayant été évoqué en 2021 et tranché en 2023, la DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques) de Lyon a été d'accord pour un taux de TVA unique sur toutes les contributions demandées par le SYBERT à ses adhérents, à savoir 10 %. En même temps que nous obtenions satisfaction sur ce premier rescrit, la DDFiP du Doubs, et en particulier le SGC (Système de Gestion de Créances) de Besançon, a attiré notre attention sur la chose suivante : les adhérents du SYBERT, en particulier la DGD, paient ce que demande le SYBERT via les taxes perçues par la redevance incitative.

Au niveau national, s'agissant du fait de payer un syndicat tel que le SYBERT, à qui GBM a délégué la compétence « traitement », tout ce qui est issu de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et qui sert à payer le fonctionnement du SYBERT n'est pas soumis à TVA. Comme l'expliquait Daniel HUOT, le hors taxes est égal au TTC. Cette première avancée a permis de dégager des fonds importants, plus de 1,2 M€ pour GBM, 400 000 € pour la CCLL et au moins 200 à 300 000 € pour la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM).

Par ailleurs, il ne nous a pas été dit que depuis le mois de novembre, le SGC de Besançon s'est réveillé pour nous dire « vous ne récupérez pas convenablement la TVA que vous payez à des prestataires ». Je prends un exemple. Sur une facture de 120 000 €, un montant HT de 100 000 € et un taux de TVA à 20 % ; soit 20 000 €, nous avons droit à une TVA déductible de 14,3 %, soit 2 860 €. Jusque-là, rien de compliqué, tout ce qu'il y a de plus normal. En revanche, pour le SGC de Besançon, la TVA non déductible (les 85 %, soit 17 000 €) doit être rajoutée au montant HT conservé par le SYBERT. Première conséquence, si nous remontons sur 2024, le fait de rajouter ces 85 % à tous les montants HT depuis le début de l'année, nous avons chiffré à 2 M€. Nous avons déjà été étonnés de cette vision du rescrit de TVA, puisque pour nous, il y a eu défaut de conseil de la part de notre CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) et du trésorier de Grand Besançon.

À partir de là, notre position a été la suivante : dans la mesure où fin novembre, ils nous ont demandé de reprendre la totalité des mandats émis par le SYBERT depuis le 1^{er} janvier 2024, soit plus de 2 000 mandats, nous avons répondu que nous ne savions pas faire et qu'il était hors de question que nous fassions ce genre d'opération. J'ai demandé à ce qu'il y ait plusieurs points, si le fait qu'ils nous aient demandé d'intégrer cette TVA non déductible était légal. Ensuite, les sommes étant relativement importantes, j'ai demandé à ce que 2024 soit considérée comme une année blanche, c'est-à-dire que nous fonctionnons comme s'il n'y avait pas eu ce problème et qu'à partir de 2025 et pour les années futures, nous commençons à intégrer cette problématique de TVA non déductible. Si cela va dans notre sens, il n'y aura pas de problème, puisque sur l'année 2025, nous avons quelques excédents que nous pourrions consacrer à résorber ces 2 M€, en sachant malgré tout — et j'en reviens à l'écocentre —

qu'une partie devait être autofinancée par les excédents que nous avons depuis les années antérieures. Là, au lieu d'autofinancer, nous ferons appel à l'emprunt.

Pour les années futures, au moins pour le budget 2026, si nous avons obtenu satisfaction, il n'y aura pas de problème, nous resterons dans notre configuration actuelle. Il est vrai que pour le budget 2026, nous devons en discuter, mais nous serons obligés de répercuter, budgétairement parlant, cette TVA non déductible. J'espère avoir été clair à ce niveau-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Bravo ! Je dois dire qu'elle est extrêmement claire.

M. BOUSSET.- Juste pour finir, cela ne remet pas en cause la problématique de déductibilité de la TVA pour les adhérents du SYBERT. C'est pour nous, si je puis dire, en interne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien d'accord. Nous voyons combien nous sommes non pas dans des erreurs, mais dans des lectures extrêmement difficiles, complexes, et parfois un peu contradictoires. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- S'agissant des questions posées par Monsieur FAGAUT, je pense qu'à un moment donné, nous devons réfléchir à l'ensemble des financements de notre politique sur les déchets. La redevance incitative a montré des évolutions extrêmement conséquentes, particulièrement dans le pavillon individuel, beaucoup plus compliquées dans le collectif. S'agissant de la répartition aujourd'hui de tout faire payer à partir du bac gris, le jaune, les déchèteries, la prévention, etc., je pense que nous sommes au bout d'un système. L'idée n'est pas de remettre en cause le système, mais il faudra que nous nous interrogeons sur une vraie équité. Même si la DGD a procédé à un certain nombre d'évolutions, dont nous avons été demandeurs, par rapport aux bacs, ce qui a permis d'atténuer ce type de difficulté, nous voyons bien qu'aujourd'hui, nous sommes à la limite. Nous ne le ferons peut-être pas avant la fin du mandat, mais je souhaite que les futurs élus s'interrogent fortement pour trouver des corrections de ces éléments, l'idée n'étant pas de remettre en cause, pour que l'équité puisse être respectée.

Cela fait des mois que je demande des éléments sur les déchèteries. Il me semble bien que des comptages sont faits à certains endroits, par exemple quant à la fréquentation. Je suis assez convaincu que le collectif utilise assez peu les déchèteries et qu'aujourd'hui, lorsqu'on procède à certaines réductions, le prix de la déchèterie devient de plus en plus conséquent sur ce qui est payé. Certains l'utilisent, d'autres non, mais lorsque je pose le problème, je n'ai pas obligatoirement la solution. Nous devons donc y réfléchir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je voudrais remercier Jean-Marc BOUSSET de ces précisions techniques sur la partie financière. J'espère que cette erreur budgétaire sera solutionnée de manière positive. Lorsque j'en ai été alerté, cela m'a questionné, parce que 2 M€ ne représentent pas un petit montant pour le SYBERT.

Je voudrais revenir sur cet écocentre et sur cette déchèterie portée sur Ornans. Des habitants d'Ornans m'ont contacté et m'ont sollicité lorsque je suis allé sur le terrain. Ils se sont vraiment interrogés quant au coût de 4,3 M€ HT de la déchèterie. Tu me donneras le prix TTC. Je pense que je ne suis tout de même pas loin des 5 M€. Cela questionne par rapport à un coût normal d'une déchèterie aujourd'hui. Entre 87 et 90 % de la population grand bisontine contribuent au SYBERT. Cela interpelle. Pourquoi un coût si important sur un territoire qui n'est pas celui de Grand Besançon Métropole, mais dont 85 à 90 % des habitants vont en payer le coût ? Il est vrai que cela interpelle fortement par rapport à cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de déporter cette discussion extrêmement importante et intéressante au moment des commissions du SYBERT, puisque nous avons des commissions Déchèteries dans lesquelles certains membres de notre assemblée sont installés. Si vous en êtes tous d'accord, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les propositions de tarifs de mise à disposition de matériel événementiel pour l'année 2025,
- les propositions de tarifs de livraison d'eau potable pour l'année 2025,
- les projets de tarifs en eau potable et en assainissement collectif et non collectifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 et les autres tarifs applicables en 2025,
- les propositions de tarifs liés à la gestion des déchets pour 2025,
- les propositions de tarifs en matière de mobilité pour l'année 2025,
- les propositions de tarifs en matière d'intervention sur voirie à l'intérieur de l'agglomération Bisontine,
- les propositions de tarifs crématoriums pour l'année 2025,
- les propositions de tarifs des prestations effectuées par les services GBM pour le compte de tiers,
- les propositions de tarifs des bibliothèques pour l'année 2025,
- les propositions de tarifs de la base d'Osselle,
- les propositions de tarifs d'occupation des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage pour l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 97

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

8. Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)

M. BAULIEU.- C'est ce que j'indiquais en matière de glissement de crédits de paiement sur les AP Campus, Grande Bibliothèque, PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine), gens du voyage et habitat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision et la programmation des crédits de paiement des AP/CP suivantes :

- « PNRU 2016-2024 » ;
- « CAMPUS » ;
- « Grande Bibliothèque » ;
- « Habitat 2013-2021 » ;
- « PLH 2024-2029 » ;
- « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Dotation de Solidarité Communautaire 2024 – Volet CNle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 98 235 € ;
- le montant global de la Dotation de solidarité communautaire 2024 fixé à 4 221 258 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Validation des rapports de la CLECT

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2024, et la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 303 171 € au titre des services communs et 729 052 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;
- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2025, et le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2025 :
 - o services communs : 20 287 747 €,
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 738 564 €.
- les ajustements en 2025 des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie pour un montant de - 9 998,05 € en fonctionnement et 3 641,95 € en investissement ;
- les ajustements en 2025 des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 31 mars 2022 ;
- l'ajustement en 2025 de l'attribution de compensation de la Ville de Besançon liée au transfert à GBM de la lecture publique au 1^{er} janvier 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. Exercice 2025 – Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté – Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2025 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Ajustement des durées d'amortissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la dérogation à la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées à compter du 1er janvier 2025 (chapitre 204) sur les budgets en M57, tout en conservant les durées en vigueur,
- la validation des durées d'amortissement proposées pour le budget annexe Chauffage urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Fonds de soutien aux équipements communaux bassin de vie – Attribution de fonds à la commune de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière au titre du fonds de Soutien aux équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie à la commune de Besançon, d'un montant de 200 000,00 € pour la création d'un gymnase neuf au sein du complexe sportif Diderot,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Convention entre le CCAS de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la mise en œuvre des politiques d'accessibilité

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le maintien du partenariat avec le CCAS de Besançon pour la mise en œuvre de la mission intercommunale d'accessibilité,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16. Evolution de la participation employeur – protection sociale complémentaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Ce rapport a attiré mon attention. J'avais les chiffres en tête, parce que nous avons voté l'installation de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 à Miserey-Salines. Lorsque j'ai lu le rapport de la Communauté urbaine, tant mieux pour les agents, mais j'ai trouvé le taux extrêmement bas : 0,71 % calculé sur la base du traitement indiciaire, plus la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). Pour les petites communes, ce contrat nous est proposé par le Centre de Gestion et ce contrat est à 1,31 % à garanties pratiquement identiques. Je me suis interrogé. J'ai vu que c'était la mutuelle Territoria Mutuelle. Nous n'avons peut-être pas fait le nécessaire pour voir si les communes de la périphérie pouvaient y adhérer. Cela ferait encore plus de monde et peut-être un tarif encore plus avantageux. Là, il y a 50 % de différence.

M. BAULIEU.- J'ai envie de dire que la question est posée. Il s'agit de l'examiner pour voir si ce type de contrat est susceptible d'être reconduit, élargi, etc. Je nous propose ce soir d'enregistrer la demande. Spontanément, nous ne pouvons rien dire d'autre.

M. FELT.- Oui, mais le problème est que nous allons contractualiser. Pour ma part, j'ai gelé les documents à cause du Conseil Communautaire, mais nous devons nous engager dans la mesure où nous avons pris une délibération.

M. BAULIEU.- Oui, mais je ne t'étonne pas en t'apportant la réponse que je viens de t'apporter. Toute autre réponse serait farfelue.

M. FELT.- D'accord, mais je vous fais part de mon inquiétude.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le problème est qu'il y a eu une mise en concurrence dans des conditions particulières. Cela veut dire que là, nous changerions le marché. En revanche, nous retenons le regret que tu émetts.

M. FELT.- Ce sont les agents qui regrettent !

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'entends bien. Pour l'avenir, nous devons penser à la décliner dans les communes lorsque des choses peuvent concerner tous les habitants de l'agglomération.

M. FELT.- L'année prochaine, la mutuelle sera obligatoire. Il faudra regarder lorsqu'il y aura consultation.

M. BAULIEU.- Sur ce volet, il faudrait regarder de manière plus collective.

M. FELT.- Nous ne pouvons pas faire des appels d'offres. Dans la mesure où nous avons une dizaine d'agents, nous ne sommes pas compétitifs. J'ai d'ailleurs trouvé que la participation des agents était importante. En effet, 70 % des effectifs, c'est important en termes d'adhésion pour la Communauté.

M. BAULIEU.- Nous avons fait tout un travail sur le sujet.

M. FELT.- J'entends bien. Moi aussi, je le fais chez moi, car je trouve l'adhésion laborieuse.

M. BAULIEU.- Nous aurions aimé faire 100 %, mais nous n'y sommes pas parvenus.

M. FELT.- OK. Tant pis pour moi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est très pertinent, merci. Je propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'évolution de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire des agents en se conformant au décret 2022-581 et fixe la participation à 7 € pour tous les agents ayant souscrits au contrat collectif.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Autorisation de prolongation de contrat de projet

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prolongation du recrutement pour 3 ans de l'agent contractuel « référent de secteur PLUI » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**

- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Création d'une Direction de la Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la lecture publique à GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il va y avoir une présentation orale, mais surtout, je propose de lancer directement une petite vidéo.

Un film est projeté en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gilles, tu as une belle entrée en parole.

M. ORY.- Merci, Madame la Présidente. Pour mettre en œuvre ce projet de lecture publique, il a été décidé par délibération du 7 mars 2024 du Conseil Communautaire de proposer au sein de GBM une Direction de la Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique. Cette Direction sera composée de 5 emplois à temps complet, soit :

- 3 emplois de conservateur, dont 2 relèvent de la Fonction publique d'État ;
- 1 emploi d'attaché (secrétaire général) de catégorie A ;
- 1 emploi d'adjoint administratif de catégorie C.

Ces 5 agents vont néanmoins poursuivre l'exercice de leurs missions pour le compte de la Ville de Besançon via une mise à disposition partielle de service :

- le directeur : 0,4 ETP ;
- le chef du service Bibliothèque d'étude et Conservation/archives : 0,9 ETP ;
- la directrice adjointe : 0,4 ETP ;
- la secrétaire générale : 0,6 ETP ;
- l'adjointe administrative du secrétariat : 0,7 ETP.

Pour les deux conservateurs d'État, il n'y a pas d'incidence financière à prévoir dans la mesure où ils sont rémunérés par l'État. La Ville de Besançon rembourse chaque année à GBM le montant calculé au prorata de la mise à disposition réalisée pour les trois autres agents. Pour mémoire, la dépense pour GBM est de 176 000 € et la recette de 94 392 €. La convention de mise à disposition est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, il est proposé le transfert du service Nomade de la Ville de Besançon à GBM au sein de la Direction précitée pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence de GBM d'actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire en concertation avec les communes à compter du 1^{er} janvier 2025. Cela se traduit concrètement par le transfert de plein droit des 3 postes (un agent de catégorie A, un agent de catégorie B et un agent de catégorie C) du service Nomade, ainsi que par la création d'un poste de catégorie B (filière culturelle). Il est donc proposé de créer à GBM ce service Nomade composé de 4 emplois dans les effectifs de Grand Besançon Métropole. Le transfert de charges est compensé par une Attribution de Compensation à hauteur de 100 % du coût jusqu'alors supporté par la Ville, soit une attribution de compensation de 131 228 €. Par ailleurs, un poste de catégorie B sera créé par GBM pour asseoir cette compétence comme stipulé dans la délibération du 7 mars 2024.

Il convient également d'inscrire des crédits d'investissement au budget primitif de GBM pour 19 500 € pour l'acquisition d'ouvrages et de mobilier. À ce titre, GBM recevra une attribution de compensation de 19 500 € de la Ville de Besançon.

Il est également envisagé d'utiliser le service Réseau de la Direction des Bibliothèques et Archives de la Ville de Besançon. Les agents de ce service seront amenés à travailler une partie de leur temps de travail pour le service Nomade de GBM pour une quotité de temps de travail définie ci-dessous :

- un agent de catégorie A : 0,1 ETP ;
- un agent de catégorie C : 0,8 ETP ;

soit un coût annuel de 38 340 €.

La mise à disposition est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Si je résume, le coût net de la compétence est donc estimé à 177 000 € pour GBM par année pleine en prenant en compte les recettes et les dépenses prévisionnelles précitées. À la livraison du bâtiment, l'attribution de compensation sera calculée sur l'intégralité des charges jusqu'alors supportées par la Ville de Besançon, de la médiathèque Pierre Bayle, la Bibliothèque d'étude, conservation et archives et de l'équipe de Direction.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver la création d'une nouvelle Direction de Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique ;
- approuver le transfert du service Nomade ;
- se prononcer sur la création des 9 postes suivants :
 - 3 emplois de conservateurs ;
 - 1 emploi d'attaché ;
 - 1 emploi d'adjoint administratif ;
 - 1 emploi de bibliothécaire ;
 - 2 emplois d'assistant de conservation des bibliothèques ;
 - 1 emploi d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle de service de la Direction de Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique de GBM à la Ville de Besançon ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle du service Réseau de la Ville de Besançon à GBM ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte de fonctionnement des bibliothèques bisontines.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Je vais reposer la question que j'avais posée au Conseil Municipal de Besançon, puisque vous m'avez invité à le refaire ici. En effet, vous n'avez pas souhaité m'apporter la réponse au sein du Conseil Municipal bisontin. Depuis le lancement de ce projet de la Bibliothèque, si je ne dis pas de bêtise, en mai 2018, nous étions entre 50 et 55 M€ en matière de financement. En 2019, nous sommes montés quasiment à 60 M€, à 71 M€ en février 2022. En novembre 2024, nous apprenons que nous sommes à 90 M€. Si je regarde sur la période, depuis le début de ce mandat, c'est une augmentation de 52 % du montant de l'investissement sur cette Grande Bibliothèque, avec plus de 30 M€ aujourd'hui. Je voudrais savoir où nous en sommes dans le cadre de ce financement. Est-il vraiment bouclé aujourd'hui ? C'est vrai que cela peut aussi nous interpeller à ce jour concernant le financement total de la Grande Bibliothèque.

M. BAULIEU.- Deux ou trois mots sur le sujet avec Gilles. Sur les évolutions, j'apporterai seulement une réponse de caractère général. Comme tu l'as très justement dit, ce dossier est ouvert depuis un certain nombre d'années. Cela ne va surprendre personne dans cette salle, mais lorsque nous donnons un prix 2018 ou un prix 2024, cela n'a plus grand-chose à voir. Il y a eu des évolutions essentiellement sur les indices de prix, plus les ajouts sur les questions de fondation et d'étanchéité pour arriver au montant indiqué, puisqu'il a été largement publié, à savoir 75 M€ HT. Comme nous le disions tout à l'heure, si nous faisons la multiplication, nous arrivons à 90 M€.

J'ajoute ce que j'évoquerai sur ce dossier. D'une part, sur les aspects d'évolution, vous tous qui pilotez des dossiers sur un délai de six ans, et particulièrement les six ans que nous venons de passer, en

matière de tarification, nous pouvons le déplorer, mais c'est un fait. Il n'y a pas grand-chose ni à dire ni à nous dire. Soit nous faisons sur la base nouvelle, soit nous renonçons. J'ai régulièrement dit dans cette maison que nous devons tenir le cap et faire, d'autant plus, comme je l'ajoute régulièrement, que nous avons là un projet considérable, que nous disons « d'importance » sur le plan à la fois de la lecture publique, sur les aspects universitaires pour une partie de notre Université compte tenu de la nature du volet universitaire de cette bibliothèque, dans un montage pas courant sur ses caractères mixtes qui ne sont pas totalement simples non plus dans le paysage financier actuel, y compris pour les établissements publics d'État que sont les Universités, chacun devant essayer de garder le cap, ce qui n'est simple pour personne.

Je voudrais ajouter qu'aujourd'hui, sur les 75 M€ HT, nous avons 9,6 M€ non affectés, un certain nombre de participants n'étant pas forcément prêts à suivre les évolutions. Nous verrons. Il y a même des demandes d'accroissement de participation des uns et des autres qui ont été envoyées très logiquement, puisque dans cette affaire, nous trouvons l'État, l'Université, la Région, l'Union européenne, le Département et nous-mêmes. Nous nous retournons vers les différents cofinanceurs pour savoir comment nous pourrions les affecter. Ce serait bien si nous pouvions nous les partager, bien évidemment, je n'étonnerai personne en disant cela. Pour autant, dans les schémas actuels, nous pourrions être financeurs à hauteur de 25 %. Au bout du compte, si nous devons faire le joint sur ce qui n'est pas affecté aujourd'hui, nous pourrions avoir une participation plus importante. Dans tous les cas de figure, sur la base des chiffres sur lesquels nous échangeons aujourd'hui, nous ne dépasserions pas 35 % de financement en tant que maître d'ouvrage. Je vous avoue très franchement que je signerais bien volontiers pour n'avoir que des projets financés comme celui-là.

Gilles, tu as sans doute des choses à ajouter.

M. ORY.- Je confirme les chiffres que tu viens de donner.

M. BAULIEU.- Merci, tu me rassures.

M. ORY.- J'ai le tableau sous les yeux. Je confirme donc les chiffres. Pour l'instant, nous sommes sur une avance de trésorerie de 9,6 M€. Comme l'a dit Gabriel BAULIEU, nous avons sollicité nos partenaires pour qu'ils abondent leur subvention, dont le Département. Nous espérons que des personnes nous soutiendront.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous attendrons d'avoir les réponses de nos différents partenaires. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la création d'une nouvelle Direction de Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique ;**
- **approuve le transfert du service Nomade ;**
- **se prononce favorablement sur la création des 9 postes suivants : 3 emplois de conservateurs, 1 emploi d'attaché, 1 emploi d'adjoint administratif, 1 emploi de bibliothécaire, 2 emplois d'assistant de conservation des bibliothèques et 1 emploi d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle de service de la direction de Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique de GBM à la Ville de Besançon ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle du service Réseau de la Ville de Besançon à GBM ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte de fonctionnement des bibliothèques bisontines.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole Transfert de 8 emplois de la Ville de Besançon à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et création d'1 emploi d'assistant de conservation pour la Direction de la Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique. Suppression de 2 emplois de la Mission Grandes Heures Nature de la Communauté Urbaine de Grand Besançon à la Ville de Besançon à la Direction des Sports

M. BAULIEU.- En trois mots, parce qu'il n'y a pas de présentation formelle, l'essentiel de ce rapport est en lien direct avec ce qui vient d'être présenté, avec précisément les transferts d'emplois sur la Bibliothèque et la création d'un emploi. C'est une première étape. Soyons très clairs. Par ailleurs, par souci d'efficacité dans les services, je regarde Monsieur Grandes Heures Nature. Les personnels qui étaient attachés à nos services et qui travaillaient en convention avec la Direction des Sports de la Ville de Besançon sont transférés directement à la Direction des Sports, mais avec la même mission d'assurer la prospérité de Grandes Heures Nature. Voilà ce que nous pouvons dire ce rapport. Il y avait tout de même ces deux précisions à donner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'1 emploi d'attaché, d'1 emploi d'adjoint administratif, d'1 emploi de bibliothécaire, de 3 emplois de conservateurs des bibliothèques, de 2 emplois d'assistant de conservation et d'1 emploi d'adjoint du patrimoine au sein de la Direction de la Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique Département des Mobilités ;
- se prononce favorablement sur la suppression d'1 emploi d'attaché et 1 emploi d'ingénieur au sein du pôle Services à la Population ;
- adopte la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Adoption d'une convention-cadre inscrivant GBM ville porte du PNR du Doubs horloger

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ce rapport, nous avons une présentation orale par Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Ce rapport fait suite aux échanges que nous avons pu avoir entre Grand Besançon Métropole et le PNR (Parc Naturel Régional), et vous vous en rappelez certainement, notamment la présentation par le président du PNR Denis LEROUX ici, dans notre instance, en Conseil Communautaire. Il s'agit maintenant de concrétiser cette collaboration entre nos deux collectivités par le biais de la convention afin d'initier des échanges et des coopérations fléchés dans des domaines identifiés comme prioritaires, comme :

- le développement d'une offre touristique fondée sur l'horlogerie ;
- l'écotourisme et l'itinérance ;
- la conciliation des activités de plein air avec la préservation de la nature ;
- l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ;
- la promotion de l'aménagement, de la construction durable, la forêt durable et multifonctionnelle ;

Cette convention définit aussi un cadre plus institutionnel et la façon dont nous allons travailler ensemble avec, bien entendu, une parité entre les deux entités signataires, une animation qui sera assurée par les deux structures, avec une communication commune que nous étudierons au fur et à mesure des animations et de ce que nous pourrions faire ensemble. Il vous est demandé de valider ce rapport qui est important sur le plan de la symbolique pour bien marquer aussi la volonté que le Grand Besançon soit ville porte du PNR. C'est une collaboration intéressante en ce sens et qui va parfaitement dans le cadre que nous nous sommes fixés dans le projet de territoire, notamment sur la partie Alliance.

Il vous est proposé de :

- vous prononcer favorablement sur la convention-cadre ;
- autoriser Madame la Présidente à la signer ;
- de désigner un référent transversal pour Grand Besançon avec Madame la Présidente en titulaire et moi-même comme suppléante.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je suis sûre que c'est un bel avenir pour ce travail à faire ensemble. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention-cadre entre GBM et le PNR du Doubs horloger annexée au rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention-cadre,**
- **désigne à titre d'élu référent transversal pour GBM : Anne VIGNOT en titulaire et Catherine BARTHELET en suppléante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Actualisation du Schéma de priorisation des Zones d'activités économiques de GBM du 11 mai 2022

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport va être présenté à deux voix, par Catherine BARTHELET et Nicolas BODIN. Je ne sais pas qui commence.

M. BODIN.- Je vais commencer. Nous allons faire une présentation de ce schéma en trois parties. Je vais vous parler du contexte économique local. Catherine BARTHELET parlera du schéma proprement dit. Je reviendrai sur un certain nombre de filières d'excellence.

Portraits de territoire

Je commence par un rapide portrait des caractéristiques de notre territoire. D'un point de vue démographique, notre territoire est plutôt en croissance même si elle est légère. C'est à noter, car c'est un des seuls territoires avec le Haut-Doubs et le Grand Dijon en croissance démographique sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté qui est plutôt en décroissance d'un point de vue démographique. Le taux de chômage est de l'ordre de 6 %, plus faible que celui du Doubs et de la Région, et surtout plus faible que la moyenne nationale (7,4 %) même si nous constatons sur notre territoire une augmentation de 0,2 point sur le territoire de GBM au cours de l'année qui vient de s'écouler. C'est un territoire à vocation tertiaire avec 42 % des revenus, qu'ils soient publics ou privés, et une activité industrielle de l'ordre de 16 % des emplois, mais seulement 11 % des revenus.

Est à noter aussi l'aspect étudiant, avec plus de 25 000 étudiants, avec une université pluridisciplinaire et différents établissements d'enseignement supérieur, une dynamique assez forte, la plus forte au niveau de la région sur la création d'entreprises, avec près de 9 000 créations d'entreprise au cours des

quatre dernières années, ce qui est plus que la capitale régionale dijonnaise. La densité commerciale du territoire est assez forte rapportée à la population, avec des axes stratégiques vraiment liés à notre histoire, notamment par rapport aux microtechniques qui ont su se réadapter à des secteurs émergents d'un point de vue économique comme celui de la santé, de l'aéronautique, de la défense, du luxe ou de l'horlogerie.

Vous entendez quasiment tous les jours les médias parler d'un ralentissement potentiel pour l'année 2025. Effectivement, cela se confirme, y compris sur Besançon, notamment au niveau industriel. Il y a déjà le contexte national un peu incertain. Certaines lois nouvelles, comme la loi Pinel, peuvent avoir un impact. Il y a la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sur laquelle il y a un certain nombre d'incertitudes. Je rappellerai que l'ex-Premier ministre Michel BARNIER disait il y a une quinzaine de jours que selon lui, le ZAN ne devrait pas intégrer l'activité économique, ce qui changerait radicalement beaucoup de choses. Nous devons donc attendre ce qui nous sera proposé par le futur gouvernement. L'un des points majeurs de difficultés concerne le recrutement. En effet, 32 % des entreprises estiment que l'aspect recrutement tous secteurs confondus est un vrai problème dans la stratégie du développement des entreprises. Par ailleurs, une particularité concerne notre territoire : les réserves foncières sont moins abondantes que la moyenne, ce que j'ai souvent dit, avec des tailles de parcelles plutôt petites.

Pour répondre à une question que l'on me posait tout à l'heure par rapport à la DM 3 et le fait qu'il y avait le décalage d'une opération aux alentours de 550 000 €, c'est simplement un terrain sous compromis de vente. La vente aura bien lieu en 2025 et pas en 2024, ce qui explique globalement ce décalage. C'est vraiment une opération d'ordre, mais le projet se fera bien. Il concerne la zone Madeleine Brès aux Tilleroyes.

Voilà rapidement pour le contexte économique et politique. Je donne la parole à Catherine pour le schéma qui est l'objet même de la délibération.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup, Madame la Présidente et Nicolas.

Schéma priorisation

En mai 2022, nous avons validé un nouveau schéma de priorisation de développement des zones d'activités économiques qui avait arrêté 71 ha de foncier ciblés en priorité 1 et 19 ha en priorité 2 à l'horizon 2050. Depuis ce vote, nous avons eu de nombreux échanges sur le sujet du développement des zones d'activités au sein de cette assemblée, en bureau-débats et dans de nombreuses réunions liées notamment à la planification, SCoT, PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Nous avons lancé en parallèle plusieurs études sur nos fonciers classés en priorité 1, des études concernant des fouilles archéologiques et toutes les études environnementales, montrant donc, comme nous nous en doutions, et confortant l'idée qu'il y aurait une réelle différence entre le foncier brut envisagé et celui qui sera finalement mobilisé. Tout cela nous a conduits à revisiter le schéma.

Nous présentons ce soir les propositions de ce COPIL qui ont été validées depuis dans nos instances habituelles, la volonté de proposer une nouvelle offre complémentaire de ce que nous avons déjà acté, cela en assurant un véritable maillage du territoire s'agissant particulièrement de l'artisanat et dans le but de répondre aux besoins exprimés non seulement par les communes, mais aussi par les artisans, TPE (Très Petites Entreprises), qui cherchent à s'installer.

Concernant les évolutions, nous proposons d'abord de retravailler la programmation de Nouvelle Ère, ce qui fera l'objet de la délibération suivante que nous présentera Marcel FELT. Il s'agit de faire évoluer une programmation exclusivement tertiaire vers une offre orientée vers l'industrie légère et l'artisanat. Nous avons évoqué à plusieurs reprises cette possibilité et partagé, il me semble assez largement, que nous ne pouvions attendre et laisser le site sans solution. Il s'agit donc de permettre là la mutation de 3,3 ha déjà anthropisés et désormais à commercialiser. Du côté du parc de l'Échange, il est proposé de tenir compte d'une nouvelle étude sur le boisement et la biodiversité menée sur les fonciers qui restaient disponibles, étude qui a permis d'acter qu'une partie des terrains enfrichés pouvait être défrichée, ce qui permettra la commercialisation de 2,6 ha nets complémentaires. Une partie du foncier sera ainsi rendue à la nature.

Il est proposé également de passer en priorité 1 les fonciers de Pouilley-Pelousey, ce qui permettra de mutualiser les travaux de la zone de Champ Pusy et facilitera la création des voiries, des pistes cyclables pour les mener en même temps, ce qui rationalisera les coûts de viabilité. C'est la même chose pour le foncier des Andiers à Thise qui se trouve dans le prolongement de la zone BTC (Besançon-Thise-Chalezeule), ainsi que pour la zone Besançon-François qui jouxte celle des Hauts du Chazal.

Enfin, il est proposé d'intégrer de nouveaux fonciers afin de répondre à la demande des entreprises dans des secteurs qui se trouvent à des emplacements stratégiques, juste à côté des portes du Haut-Doubs ou proches du Jura. C'est le cas de la zone du Noret 2 à Mamirolle et les zones des Belles Ouvrières et de la Foulotière à Saint-Vit. Dans ces zones, il est prévu d'y installer prioritairement de l'industrie, de l'artisanat, du commerce de gros, de la logistique. Les activités tertiaires seront possibles uniquement si elles sont liées à la zone d'activités, par exemple les restaurants d'entreprise.

En parallèle, je souhaite rappeler le travail mené pour mieux mailler encore le territoire pour l'accueil d'artisans — là, nous parlons vraiment des petits artisans avec très peu de salariés — afin de rechercher un modèle plus vertueux en termes d'implantation, d'emprise au sol et économiquement intéressant pour les entrepreneurs. Le souhait est de pouvoir promouvoir des projets principalement dans des « dents creuses » ou dans des friches communales, par exemple. Un AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) est en cours pour un village d'artisans à Pouilley-les-Vignes. Une étude d'opportunité est en cours sur plusieurs secteurs de Grand Besançon, avec un focus particulier sur des terrains de Boussières, dont nous avons aussi déjà parlé. Nous avons eu un COPIL lundi en ce sens pour mieux cerner les besoins des petits artisans et objectiver justement les propositions qui pourraient être faites.

Des études sont aussi en cours pour envisager d'autres manières de gérer le foncier de Grand Besançon et adapter la stratégie foncière aux enjeux de la sobriété foncière par l'intermédiaire, par exemple, du bail à la construction, mais aussi peut-être tout simplement en assurant une veille vraiment plus précise avec l'EPF (Établissement Public Foncier) sur de nouveaux terrains qui ont des emplacements stratégiques.

Enfin, il ne faut pas oublier que dès à présent, aménager mieux est promu par le service économique et par nos collègues Nicolas BODIN et Marcel FELT qui le font de manière systématique grâce à une charte environnementale et paysagère d'ailleurs plutôt bien acceptée par les prospects d'après ce qu'ils nous en disent. Une sensibilisation est effectuée et permet l'intégration, par exemple, d'énergies renouvelables, de sensibiliser à la récupération des eaux pluviales, à la couleur des façades. Vous savez que nous avons beaucoup parlé de cette partie importante de la construction en hauteur, etc. Il faut également rappeler que nos services économiques travaillent à la requalification des espaces et aménagements publics de certaines zones d'activités, en priorité avec le dossier sur Besançon-Thise-Chalezeule. Ce dossier est important, il avance bien, mais il interroge aussi sur nos possibilités d'intervenir à l'avenir vu les montants des travaux estimés conséquents, malheureusement ce que nous ne pouvons pas forcément toujours mobiliser davantage dans le cadre du PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention), mais le travail est bien en cours et va montrer ses fruits prochainement.

M. BODIN.- Je poursuis la présentation.

3- Soutenir les filières

Ce point concerne deux filières particulières, celle concernant Bio Innovation, le domaine des biothérapies. Il y a trois ans, nous inaugurons sur les Hauts du Chazal le bâtiment Bio Innovation. Au bout d'un an, ce bâtiment était totalement rempli. Nous sommes en train de réaliser un deuxième bâtiment qui sera immédiatement voisin et qui sera le bâtiment Bio Innovation 2 que vous voyez ici. C'est la vue d'architecte.

Pourquoi le domaine des biothérapies ? Nous avons vu à quel point, notamment lors de la crise du covid, l'aspect sanitaire et souveraineté sanitaire était extrêmement important. Par ailleurs, Besançon a une spécificité dans le traitement de tous les produits liés au sang où nous avons avec l'EFS un établissement de grande renommée. Nous utilisons donc à la fois notre très grande compétence dans

le domaine des microtechniques, et nous utilisons ce savoir-faire dans le domaine du traitement ou du développement de matériels permettant de traiter le sang. Il y a eu des Assises nationales et des Assises régionales. La région Bourgogne-Franche-Comté s'est énormément investie pour développer une feuille de route au mois d'octobre justement pour la région dans le domaine des biothérapies avec un rôle spécifique et particulier pour notre agglomération. Ce bâtiment sortira de terre d'ici le premier trimestre 2027. Le financement est totalement bouclé. Ce seront principalement des laboratoires de recherches et d'innovation dédiés uniquement au domaine des biothérapies, des biomédicaments et de tous les médicaments de demain.

L'autre filière sur laquelle je voulais insister est celle du bâtiment lié au numérique qui sera situé de l'autre côté de la route de Dole. Le précédent était du côté des Hauts du Chazal. Nous serons sur le quartier de Planoise. Ce sera un bâtiment uniquement dédié au domaine du numérique. Il devrait être livré au deuxième trimestre 2027. L'objectif est de structurer la filière numérique. D'un point de vue professionnel, la filière numérique a comme spécificité que deux tiers des salariés sont des entreprises monosalariées. Le fait de réussir à les rassembler et à les unir est déjà un vrai défi. Il y a une vraie nécessité, si ces entreprises souhaitent se développer, de réussir à structurer la filière. Il y a également l'aspect de développement de tous les usages du numérique et de l'intelligence artificielle qui est une vraie révolution. Il y a donc un besoin notamment vis-à-vis de nos citoyens, mais aussi des entreprises qui sont vraiment confrontées à ces défis. Je parlais des difficultés que l'on pouvait rencontrer dans le domaine industriel. En termes de robotisation et d'IA, les Français sont en retard et c'est une source d'inquiétude. C'est donc un bâtiment à 10,6 M€, soit un coût total pour le Grand Besançon de 2,85 M€ HT, avec un retour en propriété de l'ensemble du bâtiment au bout de 25 ans.

Je parle très rapidement de la dernière filière (j'en parlais pour la première fois en bureau-débats ce lundi). C'est une nouvelle filière sur laquelle nous souhaitons vraiment travailler. Je veux parler de tout ce qui est l'agro, le bio et la nutrition. Là aussi, nous sommes plutôt en retard par rapport à d'autres régions ou territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Nous souhaitons vraiment développer un axe structurant sur cette nouvelle thématique de l'agro, du bio et de la nutrition sur laquelle nous avons de vraies qualités. Il faut donc parvenir à structurer tout cela. Bien évidemment, cela n'empêche pas que nous continuons à travailler dans le domaine des microtechniques, de l'aérospatiale, de la défense, du luxe, de la billettique qui, là aussi, sont vraiment des secteurs d'excellence, notamment l'aspect des microtechniques. C'est vrai que cela remonte à très loin, à 1793, mais il y a un vrai savoir-faire dans la compétence et dans la maîtrise de la production d'objets de très petite dimension. Ces objets représentent certainement l'avenir, puisque nous souhaitons avoir des objets de plus en plus connectés, intégrant le maximum de fonction, donc des objets de plus en plus petits, de moins en moins lourds.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vois plusieurs demandes de prise de parole. Je commence par Marcel FELT.

M. FELT.- Je voudrais dire juste quelques mots pour compléter ce qui a été dit suivant les besoins. Je constate que nous avons bien évolué depuis 2022. Je me souviens qu'en mai 2022, avant d'adopter le schéma de 2022, nous considérons que nous étions peut-être un peu en retard par rapport aux hectares consacrés aux activités économiques. Le fait de passer un certain nombre de fonciers avec les délais qui les accompagnent et qu'il ne faut pas oublier, en priorité 1, c'est positif pour moi. Néanmoins, c'est peut-être un peu pompeux, mais je continue à penser que c'est encore insuffisant. En effet, je considère que nous ne sommes pas allés au bout du sujet, mais le législateur ira au bout du sujet avec le ZAN. Vous voyez bien que le ZAN a déjà évolué avec les sénateurs ces derniers mois. L'avant-dernier Premier ministre avait envie d'aller dans une direction positive, notamment par rapport aux entreprises, et Nicolas BODIN l'a rappelé.

Toutefois, nous avons peut-être une petite différence dans la mesure où j'ai toujours considéré que la répartition entre l'habitat et l'économie n'était pas satisfaisante, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la répartition ne me convient pas. En effet, l'habitat stagne, voire baisse. Profitons-en pour développer encore un peu plus et mettre des hectares supplémentaires sur l'économie. Comme nous l'avons vu au dernier Comité de Pilotage, à un certain moment, les délais sont extrêmement longs pour fabriquer les zones et tout le monde se plaint. Aujourd'hui, plus nous avons de surfaces à mettre à disposition et plus c'est facile pour nous de donner satisfaction aux entreprises. Je ne sais pas, dans le cadre du PLUi, quelle sera cette répartition.

Il faut dire et préciser — cela a été dit, mais j'insiste encore une fois — que la nouveauté par rapport à tout ce que nous avons présenté concerne la prise en compte de l'artisanat. Il faut aller dans ce sens, secteur par secteur. Pour l'instant, j'ai un dossier sous le coude pour l'artisanat. Je le ne développe pas, parce que je n'ai pas envie de faire de l'ombre aux secteurs qui doivent se développer et qui en ont le plus besoin. Néanmoins, l'artisanat est une demande réelle qui viendra chez nous en son temps. Ce qui est positif, c'est qu'au travers de l'étude que nous avons commencé à examiner — je crois que la première réunion était il y a deux ou trois jours —, nous voyons bien que nous pourrions satisfaire un besoin. Bien sûr, je valide cette actualisation avec les choix qui ont été faits en souhaitant qu'ils aillent encore un peu plus loin. Merci.

M. ROUTHIER.- Marcel, il ne faut pas mettre en opposition l'habitat et l'économie. Nous sommes peut-être en phase de stagnation actuellement, car nous sommes en pleine crise immobilière, ce qui est une certitude, mais je vous garantis que sur les projets programmés par les collectivités, pour l'instant, l'habitat continue d'évoluer normalement. Je crois qu'aujourd'hui, le travail réalisé notamment sur l'économie a été bien fait, bien réparti. Nous traînons un peu, nous n'avançons pas assez, mais la répartition entre l'habitat et l'économie a été faite et réfléchi. Je pense qu'avec le PLUi, nous parviendrons à sortir quelque chose d'intelligent. Je ne suis pas inquiet, mais je ne veux surtout pas que l'on oppose ces deux éléments. La construction d'habitats est aussi fondamentale pour nous, en parallèle de l'économie, mais je te rejoins sur les deux. Néanmoins, nous ne prendrons certainement pas des surfaces d'habitat pour aller faire de l'économie.

M. FELT.- Tout va bien, mais le marché commande.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'étais hier avec la Fédération des Notaires qui disait qu'il y avait une remontée du logement. C'est simplement pour dire que nous espérons bien que cela reparte. En tout cas, les signes montrent que le marché repart bien de ce côté-là. Je voudrais juste donner la parole à Eloy JARAMAGO.

M. JARAMAGO.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais être certain de bien comprendre ce qui nous a été présenté. Lorsque je regarde les cartes, je suis content de voir que la ZAE de Boussières est considérée comme une ZAE aménagée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui signifie que vous allez l'aménager et que la commercialisation est en cours. Cela veut dire aussi que sur Boussières, je peux valider les permis de construire aujourd'hui demandés et qui traînent depuis deux ans, parce que nous n'avons justement pas développé cette ZAE. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour être tout de même aussi dans des éléments qui montrent que tout avance et que tout évolue, par rapport aux propos de Marcel FELT également, je pense qu'il est important que nous comprenions les mécanismes. Cela rejoint un peu les propos d'Eloy.

Marcel, lorsque tu dis que tu es content, que l'on continue et que l'on avance, finalement, par rapport au schéma des ZAE que nous avons adopté il y a quelques années, quand on passe la priorité 2 en priorité 1, c'est-à-dire lorsqu'il y a une accélération des chantiers qui vont s'ouvrir, pour autant, la volonté politique est de faire en sorte d'ouvrir plus d'espaces dans un temps plus rapide, mais le temps est rapide en fonction des éléments dont nous avons besoin, des études nécessaires, du travail qui sera nécessaire, des financements qui seront nécessaires. Je rappelle qu'il faut aussi des financements pour aménager des zones d'activités. Ce n'est pas parce que nous procédons à une accélération en passant la priorité 2 en priorité 1 que cela permettra de faire les choses du jour au lendemain, mais c'est une avancée. C'est simplement pour dire qu'il y a un temps dans tous les aménagements.

Je redonne la parole à Eloy.

M. JARAMAGO.- Merci, c'est gentil. J'ai bien compris cela, Nicolas. Si je lis ce qui est dans le rapport, Boussières est en gris, et c'est écrit « ZAE aménagée ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il une partie déjà aménagée ?

M. JARAMAGO.- Non. Je lis également « commercialisation en cours ou achevée ». Je valide le terme « commercialisation », puisque nous avons six porteurs de projets que tu as d'ailleurs rencontrés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Christophe LIME.

M. LIME.- Au bout d'un moment, je commence à avoir du mal à comprendre comment tout cela fonctionne. On nous présentait des choses il y a deux ou trois ans en nous disant que nous devions aller sur x ha, nous répartissions un certain nombre de choses. Lorsque nous avons fait une réunion pour savoir combien d'hectares il nous restait d'ici 2030, a priori, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous a dit que nous avons déjà pris une bonne partie par rapport à notre potentiel de 2030. Cela ne me pose aucun problème de redonner de l'activité économique, je ne suis pas là-dessus, mais à un moment donné, il ne faudrait pas que nous nous retrouvions en difficulté sur d'autres types de logement. Il ne faudrait pas que nous rencontrions les mêmes difficultés lorsque nous viendrons dans les densifications sur le logement. Nous avons des difficultés pour amener des activités économiques, et je suis favorable à une répartition harmonieuse sur l'ensemble du territoire, mais nous nous apercevons que dans un certain nombre de collectivités, je ne vais pas les citer, mais même nous dans nos quartiers, quand on arrive et que l'on dit « on va faire un peu de densification », si vous lisez la presse, il n'y a pas un enthousiasme délirant.

Il me semble, lorsque j'en entends parler, que la densification proposée sur le logement sera encore plus importante dans les années à venir. Il ne faudrait pas non plus que nous nous retrouvions avec la même difficulté, que nous ayons voté des choses et qu'après, lorsque nous arriverons dans nos communes... C'est comme le ZAN. Tout le monde l'a voté au niveau national et je rappelle que c'était un vote unanime, toutes les formations politiques l'ont voté. Lorsque l'on arrive au plus bas, qu'on explique comment on va le faire, on entend « ce n'est pas chez nous, le voisin le fera ». Nous nous moquons de temps en temps des autres, mais nous faisons parfois à peu près la même chose.

Dernier point sur le logement. Je veux bien qu'il y ait une remontée. J'entendais ce matin qu'en termes de production de logements en France, nous serons à 250 000 logements cette année alors que nous avions prévu d'en faire 500 000. Nous serons dans les constructions des années 50. Je ne vais pas citer les personnes qui ont agi dans les années 50, mais nous rencontrerons de vraies difficultés. Aujourd'hui, les primo-accédants et les jeunes ont un accès au logement très compliqué. De nombreux jeunes restent chez leurs parents. Quand on me dit que tout va bien sur le logement, je n'ai pas l'impression que c'est le cas. Quand on me dit que l'on se satisfait d'avoir une petite baisse sur le logement, je ne m'en satisfais pas. Je ne peux pas m'en satisfaire, car cela bloque tout derrière. Les primo-accédants ne sortent pas du logement locatif, les locataires n'avancent pas, les gens ne sortent pas du logement public pour acheter. On est en train de bloquer tout le système, y compris sur l'activité économique. Quand je discute avec des gens qui sont sur le premier œuvre, ils sont inquiets. Tous les intérimaires ont « giclé » depuis deux ans. Là, nous sommes sur la deuxième mouture et nous sommes aussi en difficulté par rapport à cela.

Heureusement, aujourd'hui, il y a la rénovation. Elle semble temporiser certains points, mais j'attire l'attention et ce n'est pas en opposition par rapport au secteur économique, car cela ne me pose aucun problème. Toutefois, faisons attention à avoir cet équilibre. Si au bout de quatre ou cinq ans, on remet en cause le ZAN, parce qu'on l'aura tellement décortiqué que l'on aura enlevé l'activité économique et autre, dans 10 ans, on dira que l'on aura de nouveau « bouffer » un département entier de terres agricoles, ce qui avait amené le ZAN et là, nous étions tous en d'accord en disant « nous ne pouvons pas continuer de cette manière ». Je ne suis pas comme vous dans les dossiers, mais je commence à avoir un peu de mal avec ce que l'on a le droit de faire et ce que l'on n'a pas le droit de faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le débat est important. Eloy, tu interpelles sur un élément, mais là, visiblement, les collègues ne retrouvent pas. De quoi parles-tu ?

M. JARAMAGO.- Si je reprends la carte que nous avons dans nos dossiers, il est bien écrit que c'est en cours, que c'est bon, qu'elle est aménagée. Dans la mesure où ce n'est pas le cas, cela signifie que cela le sera et j'en suis très content. Je voulais l'exprimer à Nicolas BODIN qui devait me donner des informations avant la fin de l'année. Dans la mesure où nous sommes aujourd'hui le 19 décembre, donc

très proches de la fin de l'année, je vais pouvoir l'annoncer aux différents porteurs de projets sur la ZAE sur les Craies. C'est une bonne nouvelle pour Boussières. Merci à tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ton humour, Eloy.

M. JARAMAGO.- Excusez-moi, mais ce n'est pas de l'humour. Je suis factuel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner la parole aux personnes concernées.

M. BODIN.- Je vais relire la carte, parce qu'elle m'étonne. Ce que dit Marcel FELT est exact. Nous commençons un Comité de Pilotage sur les zones artisanales potentielles secteur par secteur. Effectivement, nous allons bien commencer par le secteur sud-ouest de Saint-Vit. Le premier COPIL a eu lieu lundi. Pour l'instant, rien n'est acté dans la mesure où nous n'en sommes qu'au bilan. J'attends de voir la carte. Je suis tout de même un peu étonné. Autrement, ce serait marqué noir sur blanc dans la délibération, ce qui n'est pas le cas.

Autre élément par rapport à la situation actuelle. Nous avons aujourd'hui 20 ha disponibles pour les ZAE. Il faut arrêter de dire qu'il n'y a aucun terrain disponible sur GBM. Ce n'est pas le cas, il y a déjà 20 ha. S'agissant du retard, le service économique et moi-même nous soumettons à toutes les demandes et toutes les lois que les différents parlementaires ont bien voulu décrire. Il y a un certain nombre d'études obligatoires à faire. Il faut imaginer que sur la zone de Marchaux-Chaudefontaine, vous avez 7 études en cours en parallèle et nous aurons les résultats en février. Par ailleurs, il ne faut pas confondre les hectares bruts et les hectares nets. Cela veut dire que pour une zone comme Champ Chevaux, sur les 19 ha de départ, nous perdrons potentiellement 50 % de la surface entre le brut et le net. Cela signifie que sur notre territoire qui comporte de nombreuses dolines, nous avons des risques de déperdition extrêmement compliqués. Nous avons des topographies compliquées, de nombreuses dolines. En termes de coût d'aménagement, c'est un peu plus compliqué.

Sur le ZAN, le schéma que nous vous proposons est un schéma pour 2050. Je pense que d'ici là, nous aurons le temps de nous revoir, que les lois auront évolué. C'est un véritable engagement sur du long terme, mais il ne faut pas nous en vouloir si depuis le schéma 2022, nous avons revu un certain nombre de choses. Je me suis rendu compte que nous avons consommé peu de terrains pour l'activité économique par rapport à d'autres territoires français. Il y avait un certain retard. C'est en analysant tout ce qui se passe au niveau français que j'ai pu globalement m'en rendre compte. Effectivement, si nous faisons moins d'hectares à l'économie, cela signifie que nous en consacrerons globalement plus au logement, et inversement. Si nous faisons plus pour l'économie, cela veut dire que nous devons densifier encore davantage, donc monter en termes d'étages pour la partie logement. C'est extrêmement mathématique.

Je constate que le législateur au plus haut niveau voit bien tous les problèmes que peut poser la loi ZAN par rapport au besoin, à mon avis, fondamental, qui est celui de la réindustrialisation. Je vous rappelle que c'était l'un des seuls points communs de tous les candidats à la dernière présidentielle. Si nous voulons réindustrialiser le pays, déjà, il y a un problème RH dans notre pays et cela veut dire que globalement, nous devons réussir à construire des entreprises et des zones d'activités. On peut construire du logement, mais en même temps, si on a des logements et qu'on n'a pas d'emploi, je pense que le terrain sera extrêmement en difficulté. Par conséquent, il faut à la fois des emplois et des logements. C'est là que l'équation est extrêmement difficile. Je refuse un territoire où il n'y aurait que du logement et pas d'emploi, parce que ce serait la perte de notre territoire. Il faut donc de l'industrie, mais il faut également d'autres typologies d'emploi.

Je vous ai dit que l'industrie représente 11 % des emplois, mais l'un des secteurs où nous sommes très forts, ce sont tous les services à l'industrie, c'est-à-dire toute l'économie liée aux services que nous pouvons produire pour les industriels. Nous sommes plutôt extrêmement bien placés et nous devons être actifs au niveau économique. C'est pour cette raison que nous proposons cette copie, mais nous la reverrons peut-être à la baisse dans trois ans et l'erreur à faire serait d'ouvrir toutes les zones en même temps. Là, nous proposons différentes zones, nous les ouvrirons, mais il n'y a aucun intérêt à ce que toutes les zones soient à moitié remplies. Il vaut mieux remplir certaines zones, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et ensuite ouvrir une autre zone. C'est ce que nous souhaitons faire, mais dès à

présent, nous souhaitons positionner des zones potentielles sur les cartes, sachant que le problème de l'artisanat — et tu as raison de nous le signaler — est un vrai problème, parce que c'est de l'emploi local, cela correspond à de vrais besoins pour nos concitoyens.

Il faut effectivement des pôles d'artisanat à l'intérieur de GBM et non pas que nous nous retrouvions avec tous nos artisans hors de GBM. Pour moi, c'est presque un service public pour nos concitoyens. Nous devons donc être capables d'y répondre localement.

M. JARAMAGO.- Je n'ai toujours pas ma réponse par rapport à Boussières.

M. BODIN.- Si. Je t'ai dit que globalement, quand vous votez ce rapport et si vous le validez, cela ne valide pas une future zone artisanale à Boussières.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner une autre réponse plus technique, car nous devons sortir de cela. Je me rappelle avoir donné des réponses pour lesquelles on m'avait montrée du doigt et on avait même été assez violent sur un débat, sur une carte sur laquelle nous avons rétro-pédalé. Je ne voudrais pas refaire le film, mais il a déjà existé. Nous allons être beaucoup plus soft et gentils. Dans la mesure où cela ne vient pas de moi, cela provoquera moins d'irritants. Effectivement, une cartographie a été associée à une délibération. Ce qui fait foi, c'est la délibération et non la carte. Techniquement, c'est ainsi. Néanmoins, j'entends qu'il faudra revenir sur ces éléments pour éclaircir tout cela. Je le dis très clairement. Sur la délibération, Boussières n'est jamais citée. Ce que je te dis est très technique, ce n'est pas politique. Ne faisons pas de ping-pong, parce que normalement, ce n'est pas la règle ici.

M. JAMARAGO.- Je sais que ce n'est pas la règle, mais je traîne ce dossier depuis deux ans. Nicolas BODIN a rencontré les porteurs de projet. Je t'en ai parlé, Anne, avec Gabriel BAULIEU, en exposant tout le dossier. Je ne vais pas le reprendre ici, mais vous comprendrez que si je ne vois pas la ZAE de Boussières, je serai obligé de voter contre et de demander à mes confrères d'en faire autant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La délibération indique ce qu'il y a de nouveau. Comme je vous le disais, la priorité 2 passe en priorité 1, etc., plus la Nouvelle Ère. Parallèlement, il a été dit que sur la question que tu poses en matière d'artisanat, le problème a bien été posé. Sur la cartographie que tu vois, ce qui est posé concerne les zones déjà aménagées, mais elle n'intègre pas les zones d'extension demandées. Il y a eu une demande de zone d'extension sur Boussières.

M. JARAMAGO.- Excuse-moi, mais je ne fais aucune demande d'extension. Je demande simplement le respect de la zone d'aujourd'hui et rien d'autre. Il y a deux témoins, Nicolas BODIN et Aurélien LAROPPE. Je ne demande pas d'extension.

Mme BARTHELET.- Madame la Présidente, je ne vais pas faire un arbitrage, mais Eloy, tu dois bien avoir en tête que dans la délibération de mai 2022, ta zone n'y est pas. Jusqu'à présent, il n'était pas question de développer la zone de Boussières, parce qu'elle n'apparaissait absolument pas dans le schéma de priorisation validé en mai 2022. À la suite des différentes interpellations, nous revenons vers toi, parce que dans votre secteur, vous avez eu de nombreux échanges avec la Présidente, avec Gabriel BAULIEU, au cours desquels vous avez exprimé les besoins d'artisanat. Tu parles d'une extension. Je comprends que dans ton document actuel, il y a une zone d'activités, mais elle n'existe pas dans le schéma des priorisations. Ce soir, nous ne validons pas avec Boussières d'entrée, parce que nous faisons une étude sur différents fonciers, comme l'a rappelé Nicolas BODIN, mais je l'ai bien dit pour te rassurer, avec Boussières en priorité dans l'étude. En effet, nous avons bien entendu la problématique sur votre secteur particulièrement sous-doté à ce niveau.

À l'issue de cette étude, nous pourrions revenir vers vous pour voir si nous pouvons mettre des villages d'artisans en « dents creuses », où sont les besoins sur le territoire grand bisontin qui est peut-être sous-doté vraiment pour ce petit artisanat et ce que nous pourrions faire. Cela fera peut-être l'objet d'une nouvelle délibération. C'est peut-être plus clair. Je suis désolée, c'est une erreur sur la carte. Je suis navrée, j'ai travaillé avec le PowerPoint, je n'ai pas revérifié, et je pense que Nicolas BODIN a fait la même chose que moi. Je viens de voir que la carte liée à la délibération est différente. J'en suis navrée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Je vous invite tous à regarder la carte. Elle comporte trois couleurs. La couleur jaune concerne les priorités 1, tout ce qui est extensif, en vert les priorités 2, et en gris, tout ce qui est terminé ou en train d'être vendu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'extensif. Par exemple, je sais qu'il reste des parcelles à vendre sur le parc de l'Échange à Chemaudin. Cette zone est en gris, mais aucune extension n'est prévue. Lorsque c'est en gris, il n'y a tout simplement pas d'extension prévue. La ZA de sur Les Craies à Boussières est en gris, puisqu'il y a plusieurs années, il y a eu un projet de PMPC. Elle est donc sur la carte, parce qu'il y a eu un projet à l'époque et aujourd'hui, elle est considérée comme achevée. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas évoquée dans la délibération. Je tenais simplement à clarifier les choses.

Ensuite, pour aller sur le fond, nous avons eu de nombreuses réunions sur le sujet de Boussières. C'est toujours compliqué de prendre des décisions, car quand on prend des décisions, qu'on dit oui, c'est facile. Quand on doit dire non, je sais que c'est compliqué. À l'heure actuelle, des choix ont été faits. Comme Christophe LIME et d'autres l'ont rappelé, si l'on prend des hectares sur l'activité économique, c'est au détriment de l'habitat ou alors, cela signifie que l'on densifie l'habitat. Je sais que de nombreux maires dans cette salle, avec qui j'ai discuté, ne sont pas favorables à ce que nous réaugmentions les chiffres dont nous débattons dans le SCoT justement sur les questions de densité, parce que nous sommes déjà sur des densités très élevées. Par exemple, sur Saint-Vit ou Saône, nous sommes à plus de 35 logements/ha, ce qui commence déjà à être vraiment solide. Je trouve que si nous réaugmentons, c'est dangereux vis-à-vis de notre population. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix sur les ZAE, de faire de l'extensif avec le plus de parcimonie possible. C'est le premier point.

Sur Boussières, le choix a été fait ainsi. J'étais au COPIL. Il l'a voté unanimement. Ce n'est pas une décision de ma part. Tout le monde a voté dans le même sens. C'est dommage, nous n'avons pas la carte, et franchement, avec la carte, visuellement nous comprenons mieux. Les zones d'extension que nous faisons, nous les faisons sur des zones à fort passage, grosso modo la RN57, la route départementale de Saint-Vit, la zone de Pelousey à proximité de l'autoroute et d'une grosse départementale et sur Besançon, ce qui est logique, puisque c'est le centre. Le choix fait dans un premier temps sur l'extensif est celui-là. Je comprends parfaitement que cela ne plaise pas forcément à tout le monde, d'autant plus que sur la ZA de Boussières, nous sommes en fond de village, sur un accès compliqué. Ce type de poids a pesé dans la balance. C'est l'explication rationnelle du choix qui a été fait.

Après, nous devons entendre — et je sais qu'Eloy, tu me l'as dit à plusieurs reprises —, il y a des demandes assez fortes sur le secteur pour les artisans. C'est un sujet et nous avons un COPIL lundi après-midi justement pour trouver une solution pour les artisans de toute l'agglomération et pas uniquement du secteur. La priorité donnée au cabinet d'études a été de travailler d'abord sur le sud-ouest et de voir les autres par la suite. Nous essaierons donc de répondre à cette demande, mais nous devons y réfléchir. Cela étant, il ne s'agit pas de le faire en extensif, mais de le faire dans le tissu urbain pour économiser des hectares de terres agricoles et de terrains naturels.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Nicolas BODIN, vous évoquez le tissu industriel. Aujourd'hui, nous devons aussi engager une dynamique dans ce sens. À la lecture du rapport, une phrase m'a interpellé et je vais la lire. Il est écrit : « GBM aura également à se positionner à court terme sur les modalités de mise à disposition de son foncier à vocation économique ». J'interprète cette phrase comme quoi nous ne sommes pas prêts aujourd'hui, notamment sur le secteur industriel, et vous l'avez dit vous-même, la réserve foncière étant moins abondante et les tailles n'étant pas forcément adaptées aujourd'hui. Pourquoi est-ce que je parle de cela ? Parce que je voudrais étayer mon propos avec un article de l'Est Républicain sorti dernièrement concernant l'entreprise industrielle DATC. Vous la connaissez certainement, elle est installée depuis plus de 30 ans sur le secteur de Lafayette. Son dirigeant s'est exprimé en disant qu'il y avait un manque de soutien et d'accompagnement sur la zone de Lafayette et qu'il avait le sentiment que la zone de Lafayette était délaissée. Je voudrais savoir où nous en sommes aujourd'hui concernant cette demande, car elle est tout de même assez importante dans le cadre de son extension d'entreprise.

Par ailleurs, je voudrais vous questionner sur une zone non négligeable, que nous ne voyons pas apparaître et que vous n'évoquez jamais : le secteur des entrepôts d'Easydis (groupe Casino). Au-delà de la casse sociale que cela a engendrée sur ce secteur, ce sont tout de même 19 ha, si je ne dis pas de bêtise. Avons-nous engagé une démarche auprès du liquidateur pour maîtriser le devenir de ce site ? Avons-nous engagé éventuellement une réflexion avec l'Établissement Public Foncier pour qu'il devienne acquéreur de cet espace très rapidement de manière à ce que nous puissions disposer de ces 19 ha dans un délai très court, donc derrière, engager une démarche de développement pour les entreprises industrielles, dont DATC pourrait avoir besoin ? J'aimerais savoir où vous en êtes. En tout cas, ce sont les propositions que nous pouvons vous faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de donner la parole à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai plusieurs remarques. La première ira dans le même sens que les propos de Marcel FELT. Depuis quatre ans, après sept Comités de Pilotage, nous arrivons à un schéma qui me semble encore insuffisant. J'observe que GBM n'aura pas créé 1 m² de ZAE en 4 ans. Nous avons perdu 4 ans. J'observe aussi que les délais potentiels des acquéreurs sont trop longs. Nous en avons l'exemple à Boussières. Pourquoi tout est-il toujours plus compliqué ici, à GBM, qu'ailleurs ? Dijon a la maîtrise foncière de 185 ha en zones AUJ spécialement affectés aux constructions à usage d'activités. Pour GBM, ce sont moins de 50 ha. Nous ne pouvons pas continuer à ne pas nous engager clairement dans notre développement économique, sauf à nous mettre très dangereusement en difficulté. Le besoin n'est pas dans 10 ans ni dans 5 ans, mais il est tout de suite. Ce qu'a dit Eloy JARAMAGO, c'est tout de suite.

J'ai rencontré un certain nombre de porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer à Boussières. Ils me parlent de 30 emplois à terme. Ils veulent s'installer à Boussières, parce qu'ils sont déjà proches de Boussières. Si ces porteurs de projets n'ont pas de réponse tout de suite, ce n'est pas après je ne sais combien de comités de pilotage, ce n'est pas dans plusieurs mois, c'est tout de suite, nous les perdrons. D'autres secteurs leur ouvrent leurs portes. Je me demande ce que nous cherchons. Voulons-nous que tous ces emplois s'installent à l'extérieur de GBM, que chaque matin, nous ayons 30 salariés qui prennent leur véhicule pour embaucher à l'extérieur de GBM pour ensuite y venir retravailler ? Tout cela est de l'absurdie. Nous sommes en dehors de toute considération écologique. Je souhaite que pour une fois, nos débats au sein de cette assemblée soient suivis d'effets. Je souhaite une ligne claire, une politique favorable au développement économique porteur d'emplois, de croissance.

Je crois que le mot « croissance » n'est pas un gros mot. J'entends quand Monsieur BODIN dit « plus d'activités économiques, c'est plus d'emplois, plus de pouvoir d'achat, plus d'attractivité pour le territoire » et je le suis à 100 %, mais faisons-le et disons les choses. Si nous nageons en plein brouillard depuis 4 ans, c'est aussi parce que nos élus ont des visions opposées. Si nous nageons en plein brouillard, c'est parce que finalement, la ligne politique économique qui doit précéder, me semble-t-il, une feuille de route économique n'a jamais été clarifiée ni définie. Plutôt que de refaire un énième schéma dans quelques mois ou quelques années alors que ce sera trop tard, j'aimerais bien que nous puissions clarifier les choses une fois pour toutes. Il me semblait que nous avions eu un débat qui aurait pu permettre de la clarifier, mais j'aimerais bien que nous clarifiions la ligne politique économique de GBM. Visiblement, nous avons les uns les autres des visions opposées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous prenons toutes les questions et nous apporterons ensuite des éléments. La parole est à Daniel HUOT.

M. HUOT.- J'ai vu dans le rapport qu'était inscrite la zone du Noret 2 à Mamirolle. J'ai relancé cette affaire fréquemment. C'est bien que ce soit réinscrit. Ce qui m'a attiré l'œil est que nous parlons des parcelles de grande taille, pour celles qui seront dans le futur lointain. Or, je pense que de par la géographie, sur notre plateau, nous avons plutôt besoin d'entreprises artisanales, c'est-à-dire de la PME. Si nous proposons uniquement des parcelles de 1,5 ha sur une ZAE du Noret aujourd'hui saturée, j'ai du mal à comprendre pourquoi cette taille a été retenue.

Je voudrais juste faire un petit historique, car je pense que c'est intéressant. Le dossier du Noret 2 est ouvert depuis 2017. En 2019, les études pré-opérationnelles étaient quasiment terminées. Cela veut

dire qu'en 2019, nous étions proches du lancement des travaux. Sept comités de pilotage se sont tenus sous la présidence de l'élu en charge des ZAE à l'époque, avec la présence de la DDT, de la DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes Est), puisque nous sommes à proximité de la RN57, de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté), du SCoT et de la Chambre d'Agriculture. Nous pouvions donc envisager que cette zone puisse voir le jour assez rapidement. Aujourd'hui, de par la géographie, les entreprises qui veulent s'installer sur le plateau ne vont pas descendre à Boussières, mais elles iront dans une intercommunalité à proximité. Une fois que nous les aurons perdues, elles ne reviendront pas.

En concertation avec la DDT, la Chambre d'Agriculture du Doubs et l'Agence Foncière, nous avons toujours en cours une zone d'aménagement différé. Nous avons un arrêté préfectoral qui va jusqu'en 2025, qui a été pris le 23 décembre 2019, ce qui permet de faire de la préemption sur les terrains. Je suis ravi que cela revienne dans le dossier, sauf que je ne suis pas naïf. Avec ce que nous voyons dans le dossier, rien ne sortira d'ici la fin du mandat. Pour le Noret 2, nous serons arrivés au bout de l'arrêté préfectoral qui permet de faire cette zone d'aménagement différé. Il y a eu quelques discussions par rapport au fait que nous prenions des terres agricoles. Les décisions pour la création d'une zone d'aménagement différé ont été prises en concertation avec la DDT, la Chambre d'Agriculture du Doubs et l'Agence Foncière. Je ne comprends pas pourquoi cette opération a été bloquée. Quelque chose a dû m'échapper.

J'attire aussi l'attention sur le fait que contrairement à ce qui a pu être affirmé, ce ne sont pas des terres agricoles d'exception, et j'ai ressorti tous les dossiers que j'avais sur le Noret 2. Elles ne sont pas identifiées ainsi. À la Chambre d'Agriculture, les gens ont du bon sens. Ils avaient indiqué que les fonciers visés faisaient partie d'un ensemble morcelé et les deux GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun) de Mamirolle sont largement présentes sur le territoire de la commune. Aucun siège d'exploitation n'était touché. En revanche, ils disaient « attention, de nouvelles orientations de la PAC (Politique Agricole Commune) pourraient participer à modifier le paysage agricole social ». En tout cas, à l'époque, il n'y avait pas d'obstacle par rapport aux terres agricoles.

Par ailleurs, nous avons regardé, l'AUDAB nous a donné le document. Sur la consommation foncière du plateau (10 communes), la part des surfaces artificialisées a un taux de 9,8 % pour un taux moyen sur la GBM de 17,8, c'est-à-dire que nous sommes deux fois moins artificialisés que la moyenne sur le Grand Besançon. Pour nous étendre, certes, nous avons besoin de terres agricoles, mais je pense que la consommation foncière qui s'est faite sur le plateau correspond à des choix assez raisonnables des communes, et là, il n'y avait ni ZAN ni PLUi. Aujourd'hui, nous travaillons sur le ZAN. Par exemple, pour le Noret 2, cela doit faire 7,3 ha et le ZAN commence à nous amputer de 12 ha et ce sont des terres agricoles. À un moment donné, si nous n'avons pas de développement économique, nos communes vont mourir, il n'y aura pas de développement. Je suis certain qu'il n'y aura rien d'ici fin 2025, je ne me fais aucune illusion, mais cela veut dire que si nous ne nous engageons pas dans le développement économique, nous serons à la préhistoire du développement. Ce sera peut-être sympathique de faire du vélo, mais il faut de l'activité économique. Je pense qu'il faut trouver un équilibre en tout, mais aujourd'hui, pour moi, cet équilibre n'est pas présent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Je pense que l'actualisation du schéma de nos ZAE est une bonne chose. Il ne me semble pas illogique que des communes qui ont déjà de petites zones d'activités puissent les étendre. Je pense à Pelousey, Pouilley-les-Vignes, Mamirolle ou Gennes. C'est une bonne chose. J'entends aussi Marcel FELT qui déplore les délais de mise à disposition des mètres carrés et l'insuffisance des mètres carrés. Je précise qu'une zone ne dispose d'aucun délai et dispose de mètres carrés aujourd'hui. Le changement de destination est aussi l'objet de ce rapport et l'objet du rapport n° 23, le changement de destination des parcelles de la zone Gare de la Nouvelle Ère d'une destination prévue initialement pour du tertiaire a désormais une destination industrie légère et artisanale. C'est un aboutissement après plusieurs années de demandes et de volonté des élus d'arriver à ce résultat. Je ne vois pas cela comme un constat d'échec, mais comme la volonté pragmatique d'avancer sur cette zone.

Comme vous le savez, la zone est divisée en deux. La zone Gare destinée jusqu'ici à de l'activité tertiaire est vide. Le bâtiment Le Signal qui y trône l'est presque tout autant. Il était donc urgent d'acter les faits issus de choix probablement discutables effectués par le passé pour enfin les faire évoluer et faire évoluer concrètement cette zone. Nous disposons aujourd'hui de deux zones sur cette ZAE, une proche du village et une autre proche de la gare. Elles sont desservies par les bus, par le train, par une double voie flambant neuve qui fait de cet axe, l'entrée/la sortie de Besançon la plus fluide à toute heure, et en termes de trafic, je pense que nous ne sommes pas trop mal. Cependant, le choix de réaffectation de la destination des parcelles proches de la gare à l'industrie légère et à l'artisanat doit se doubler, de mon point de vue, d'une volonté opérationnelle de favoriser l'implantation des entrepreneurs via un accompagnement adéquat de nos services et une facilitation des dossiers des prétendants.

Or, la partie de la zone située à l'entrée des Auxons, dont la destination et l'origine vouées à ces activités entre autres, a bien du mal à se remplir. La zone existante destinée actuellement à l'artisanat et à l'industrie légère a du mal à se remplir. Serait-ce faute de prétendants ? Non. J'ai pu échanger ces derniers jours, j'ai appelé les prospects passés, futurs ou actuels souhaitant s'implanter sur cette zone. Malheureusement, ils tiennent tous le même discours. Ils ont l'impression que l'on ne veut pas d'eux à cet endroit précis pour des raisons multiples : activités non souhaitées sur cette zone, pas de division parcellaire, prescriptions architecturales ou environnementales farfelues, obligation de réaliser l'intégralité des travaux dans un temps très court, etc. Certains se sont même vu conseiller d'aller tenter leur chance sur la zone de transport de Miserey-Salines. Pourquoi pas ? On n'est pas loin.

Certains ont même été conseillés d'aller à Gennevilliers, ce qui n'est pas trop leur secteur. Parfois, il leur a même été glissé le numéro de téléphone des propriétaires concernés. L'un d'eux a préféré choisir de s'installer à Chemaudin, à 25 €/m² plutôt que sur la Nouvelle Ère où le prix est de 36 €/m², je le comprends. Pour d'autres, on leur a proposé de ne pas leur vendre les terrains, mais de leur louer pour des durées de plusieurs dizaines d'années, sous bail à construction. Ils ont donc décidé de ne pas donner suite. C'est vrai qu'un travail à moins de 10 minutes de chez nous, on a des parcelles moins chères et c'est plus simple de s'y implanter.

Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Je n'en sais rien. Cela me perturbe, mais je n'en sais rien, et les prospects rencontrés ne le savent pas non plus. En revanche, j'aimerais bien comprendre. Notre assemblée a fait le choix d'aménager cette zone. Pourquoi les services de GBM et de Territoire 25, puisque nous sommes sous concession, semblent-ils faire le contraire sur le terrain ? S'agissant du bail à construire, nous l'avons vu dans les diapositives, il me semble que c'est une piste de réflexion et qu'il est totalement inopportuniste de le proposer aux prospects chez nous. De plus, nous ne l'avons pas acté. Je suis de près actuellement trois entrepreneurs en particulier, qui souhaitent s'implanter sur la zone de la Nouvelle Ère. Ce sont trois activités de taille et d'ambition différentes. J'ose espérer que ces derniers aboutiront et que je n'aurai pas à entendre les mêmes arguments lunaires qui conduisent à les envoyer ailleurs. On ne peut pas se plaindre de n'avoir que très peu de mètres carrés à proposer et mettre des bâtons dans les roues à ceux qui veulent venir, voire parfois tout simplement rester. Cela fait 10 ans maintenant. J'aimerais bien que nous allions les actes à la parole. Cette zone d'activités a suffisamment perdu de temps pour se développer. Ce que je vous dis là provient de remontées de terrain.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Benoît VUILLEMIN.

M. VUILLEMIN.- Je vais être très rapide. Je voudrais saluer le fait que nous avons une actualisation de ce schéma. Cela veut dire que les discussions que nous avons d'abord eues sur le schéma ont tout de même abouti. Nous pouvons nous en féliciter et je m'en félicite, d'autant que le Noret est désormais inscrit alors qu'il ne l'était plus. Toutefois, je m'interroge et je m'étonne sur le fait que nous allions réserver l'extension de cette zone uniquement à des parcelles de 1,5 ha, alors que nous venons de dire qu'il nous fallait des surfaces beaucoup plus petites, le vrai besoin étant l'artisanat. Je n'imagine pas un artisan acheter 1,5 ha de terrain pour s'installer sur la zone du Noret. Nous devons donc aussi être cohérents. Or, là, nous ne le sommes pas. En tout cas, nous ne le sommes pas sur la zone du Noret.

S'il faut aller vite, ce n'est pas parce que nous avons envie d'aller vite, mais c'est parce que les autres vont vite et parce que nous sommes face à de la concurrence territoriale. Je vous invite à venir sur le plateau et si nous avons cinq minutes, nous irons à Étalans et à Valdahon. Vous verrez comment ils vont vite. Nous pouvons juste aller à Tarcey, c'est encore plus près. Ils vont aussi très vite. Ceux qui

ne pourront pas s'installer sur le Noret iront s'installer sur un autre territoire que GBM. Quand je dis qu'il faut que nous allions vite, je voudrais dire aussi, parce que j'aime être clair et honnête, que GBM n'est pas la seule à devoir aller vite. Aujourd'hui, sur une zone comme celle de Saône, si l'on ne va pas assez vite, c'est aussi parce que les services de l'État nous en empêchent. Ce sont les diagnostics archéologiques, les études d'impacts. Tu parlais de 2017 pour la zone du Noret. Pour la zone de Chenau Blond, les terrains ont été achetés par la Ville de Saône à l'époque et par le groupe Fimogest Bonnefoy en 1990, et nous en sommes seulement à l'étude du permis d'aménager. Je le dis, si nous devons aller vite pour garantir l'implantation d'entreprises sur le territoire de GBM, c'est aussi parce que les autres vont très vite. Vesoul et Dijon vont très vite. Nous devons donc être plus efficaces.

Je voudrais tout de même avoir une réponse sur ce 1,5 ha. Pourquoi faudrait-il des parcelles d'au moins 1,5 ha pour pouvoir s'installer sur le Noret 2 ? Cela signifie qu'en gros, sur les 8 ha, 5 entreprises seulement pourront s'installer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Je tiens à donner une explication, parce que nous en avons débattu dans le COPIL et je pense que c'est important que ce soit de notoriété publique. Pourquoi avons-nous fait le choix de mettre de grandes parcelles ? C'est théorique et nous aurons toujours des cas pratiques qui montreront le contraire. Néanmoins, à un moment donné, lorsque nous raisonnons sur un schéma directeur, nous sommes obligés de prendre les grandes tendances. Ensuite, il y a forcément des cas pratiques qui montrent le contraire, mais les grandes tendances vont dans ce sens. Nous nous sommes dit que nous mettions de grandes parcelles parce que justement, nous voulions plutôt accueillir des PME que des TPE, et si nous devons accueillir des TPE qui avaient besoin de moins d'espace, nous essayions justement de regarder dans de petits espaces pour les recaser. Justement, juste en face, dans la zone du Clousey, il y a des petites parcelles. Si nous avons besoin d'en accueillir, nous les mettrons dans le Clousey en face, et du côté du Noret, nous gardons de grandes parcelles pour des entreprises plus importantes.

M. HUOT.- Il n'y a plus de terrain dont nous sommes propriétaires au Clousey. Pour le seul terrain, une entreprise a fait de la préemption, elle a racheté ce qui restait, ce que GBM n'avait pas voulu racheter au moment de la bascule de la zone du Clousey. Nous avons laissé une parcelle qui a été rachetée par une entreprise implantée sur le Clousey, parce qu'elle envisage de s'étendre. Elle a donc fait de la préemption de terrain.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Deux choses. Pour que les choses soient bien claires, je n'oppose pas l'économie à l'habitat, sauf qu'il semblerait que nous ayons des chiffres différents. Je partage les chiffres de Christophe LIME. Aujourd'hui, des phénomènes se passent et j'espère qu'ils ne vont pas continuer à se produire. Je ne suis pas sûr que nous soyons dans les années 50, mais aujourd'hui, il y a un problème avec la construction qui baisse. Des facteurs endogènes ne plaident pas en notre faveur, notamment les taux d'intérêt. Je ne l'espère pas, mais imaginons que demain, il se produise encore des turbulences, parce que nous n'arrivons pas à faire un budget, ni à trouver des accords qui permettent de faire fonctionner notre pays, nos créanciers nous mettront encore quelques petits dixièmes de points sur la dette et l'habitat se fera plus rare. Je dis simplement que je n'oppose pas l'économie à l'habitat, mais des pistes existent pour faire en sorte d'améliorer les choses.

Sur les Auxons, je vous ai déjà raconté toute l'histoire. J'ai fait le chemin entre Besançon et Marseille. Je ne comprends pas encore aujourd'hui pourquoi nous n'avons pas pu nous développer alors que les autres ont pu le faire. Anthony, au départ, les terrains de la zone de la Nouvelle Ère avaient une vocation différente de celle que nous leur donnerons. Les services ont tout simplement dit que les propositions faites pour construire un immeuble pour faire telle ou telle activité ne s'inscrivaient pas dans l'esprit de la ZAC. Nous allons clore sur le sujet, parce que la ZAC a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup en ont parlé, mais je pense que personne n'a fait l'autopsie de cet échec. Nous n'essayons pas de comprendre pourquoi nous n'y sommes pas parvenus. Que fait un médecin légiste lorsqu'il est en présence d'un crime ? Il cherche. Or, nous n'avons pas cherché, parce que nous n'avions pas un bon médecin légiste. Aujourd'hui, le dossier est clos, puisque dans le rapport, nous allons donner une

nouvelle destination à la zone, et sous le contrôle des services, parce qu'il ne faudra pas faire n'importe quoi, certes il n'y a que 3,5 ha, mais nous devons tout de même l'aménager intelligemment avec l'orientation que nous lui donnerons.

S'adressant à Anthony NAPPEZ. Anthony, de ce côté, je partage ton opinion, mais nous sommes arrivés là progressivement, car au départ, les prix de cession sur la Nouvelle Ère n'étaient pas de 38 €/m². C'était beaucoup plus, parce que nous avions voulu un avenir plus vendeur sur la zone. Néanmoins, nous n'y sommes pas parvenus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais essayer de remettre un peu d'ordre, parce que c'est vraiment un très bon sujet, et c'est normal. D'ailleurs, à chaque fois que nous parlons d'économie, nous voyons que les débats sont longs et importants. La règle voudrait que vous ayez deux interventions chacun. Je crois que vous êtes nombreux à avoir grillé vos tickets, mais ce n'est pas grave. Ce qui compte, c'est que nous parvenions au bout des échanges et des discussions. Du coup, je vais jusqu'au bout. Y a-t-il d'autres questions que certains voudraient poser ? Franck LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas forcément prévu de parler, mais je regarde la carte et je suis tout de même interloqué. C'est assez frappant. J'entends la priorité que l'on donne au secteur d'Eloy JARAMAGO. Je vais la revendiquer tout de même, mais je me souviens de l'antériorité de cette question posée pour la première fois à la Conférence des Maires chez Daniel HUOT à Mamirole. Quand on a découvert les premiers éléments, j'ai été interpellé. Chez nous, nous avons aussi des artisans. Ils ont un vrai besoin, et vous le savez, parce que nous en parlons régulièrement. Ils vont s'installer forcément ailleurs en attendant de trouver quelque chose. La carte est impressionnante. On ne peut pas la montrer, mais sur le secteur du plateau, c'est le désert. Je remercie Marcel FELT dans sa très grande mansuétude, de nous laisser le temps de nous développer potentiellement si nous y parvenons, c'est gentil, parce que nous en avons besoin. Nous en avons vraiment besoin. Je crois que c'est important.

Je ne nie pas la vocation agricole de notre territoire. Je le disais en Bureau et je suis content d'avoir entendu Daniel HUOT nous réexpliquer l'historique. Je ne mets absolument pas cela en cause, mais je vous disais juste l'autre fois que j'entends régulièrement dire que l'on est allé voler des terres à Comté, des terres de qualité sur le Noret. Je trouve que stratégiquement, c'est très bien d'aller sur le Noret, parce qu'il y a la frontière, les territoires à côté et que l'on ne peut pas faire autrement. Néanmoins, si nous voulons avoir un territoire équilibré, nous devons nous poser cette question. Mes artisans n'ont plus de place pour s'installer depuis le SCoT précédent. C'est un fait. Pour Fontain, nous en discuterons sans doute, et c'est légitime. Mais mes artisans, ceux de Fontain ou ceux de Larnod n'ont aucun intérêt à s'installer au Noret 2. Cela fait encore plus de distance qu'ailleurs. Ils n'iront pas non plus s'installer à Boussières. C'est un vrai problème. Je crois que nous ne demandons pas un effort gigantesque, mais nous demandons simplement à ce que nos artisans puissent rester sur le territoire. Je partage l'idée que c'est un vrai service public rendu à nos populations, et nous en avons besoin.

S'adressant à Gabriel BAULIEU. Gabriel, c'est une formule que nous avons utilisée régulièrement ; les meilleurs déplacements sont ceux que l'on ne fait pas. Lorsque sur un territoire relativement limité, on a des artisans qui peuvent intervenir sans avoir à se retrouver dans le flux de la circulation, c'est tout bénéfique pour nous.

Je suis forcément intéressé pour que dans les priorités, on vienne sur le secteur du plateau. Il n'y a pas de représentant de Fontain ce soir, mais je pense que Fontain, Larnod et Pugey représentent un tiers de la population du plateau, ce qui n'est pas rien et finalement, il n'y a pas grand-chose ici. Ce serait peut-être bien que nous réfléchissions à nous, non pas avant Boussières, mais que nous y réfléchissions très bientôt. Ce serait important.

Je voulais dire aussi que dans cette logique qui m'inquiète pour nos communes et notre attractivité, la réunion que nous avons tenue le 25 à propos des évolutions du SCoT — Jean-Paul, je t'avais posé la question — m'interpelle quant à la possibilité de laisser un artisan, une profession libérale ou un commerçant s'installer. Si nous réduisons cette possibilité, laissez-nous devenir une cité dortoir, ce que nous ne sommes pas à Pugey, mais assumez-le et dites-le-nous tout de suite. Nous avons le droit de vivre dans nos villages, de travailler et de vivre bien et correctement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'il faut aborder tous ces sujets de façon extrêmement sereine. Personne n'a l'intention de transformer tous les villages en cités dortoirs. Un groupe s'est constitué, il travaille. Du coup, je vais m'arroger un certain nombre de décisions, et je pense que personne ne les contestera. Effectivement, tu as raison. Lors de cette Conférence des Maires, tu as reposé la question de l'artisanat de façon spécifique. Il faut aussi redire qu'un travail a été fait lorsque nous sommes arrivés sur ce mandat. Je parle de ce mandat, parce que je connaissais beaucoup moins les méthodes auparavant. À l'époque, Monsieur BLESSEMAILLE suivait le dossier. C'est simplement pour donner le nom des élus qui ont travaillé. Lorsque nous sommes arrivés, un travail consistant à reprendre toutes les activités économiques avait été fait pour voir si, en reprenant toutes les zones d'activité identifiées et inscrites dans les SCoT, dans les PLU, etc. Il y a eu un travail d'analyse. Je me souviens avoir eu cette analyse il y a quelque temps consistant à voir si c'était loin des logements et des transports, dans des zones plus ou moins aisées à aménager, etc.

Nous étions partis d'un nombre extrêmement important, et au fur et à mesure des critères, un travail a consisté à proposer que depuis ce potentiel, il y ait une critérisation et une hiérarchisation de ces zones. Puis, de façon extrêmement opérationnelle, il a été proposé de voir à quel rythme nous pouvions imaginer faire ces aménagements, parce qu'à l'époque, des zones nouvelles étaient bien proposées en zone d'activité. Il avait donc été proposé, au regard de la capacité des uns et des autres d'avancer sur ces études, ce travail, ce suivi, cet accompagnement, de mettre des phases de priorisation. À un moment donné, cette discussion est revenue et une question très simple a été posée : ce maillage des zones d'activités colle-t-il à des réalités différentes (une réalité d'industrie, une réalité tertiaire, une réalité commerciale, une réalité d'artisanat) ? Il a donc été acté le fait qu'il était nécessaire de travailler autrement avec un maillage peut-être différent qui pourrait remettre en cause finalement un certain nombre de répartitions. Je crois que tout le monde est d'accord avec ce que je raconte quant à l'évolution dans laquelle nous avons avancé.

Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Il y a deux choses. Il y a une accélération sur les zones considérées comme étant plutôt porteuses d'industries ou de petites entreprises, avec identification d'un certain nombre de critères consistant à considérer que les parcelles qui peuvent être envisagées correspondent bien à l'implantation de cette économie (grande, petite, moyenne, etc.) Je ne suis pas de façon précise les Comités de Pilotage, mes collègues le font très bien, mais j'en ai les comptes rendus et les échanges, ils viennent me voir, ils me disent où ils en sont. C'est vraiment un travail fait pour que nous puissions coller le plus rapidement possible à la réalité de l'entreprise. C'est la première chose. L'artisanat est un chantier qui s'est ouvert. Cela répond donc à ta question. Nous sommes bien d'accord pour dire que le maillage de l'artisanat se fait sur un rayon de 20 km. La morphologie des terrains et la densité démographique ne sont pas les mêmes. C'est vers cela que le groupe est en train de travailler.

De nombreuses questions ont été posées ce soir. Je me permets donc de rebalayer un certain nombre d'éléments. Je préfère dire clairement que je ne mets pas en dehors de ces discussions. Ce sont bien des discussions que nous partageons et que nous écoutons. C'est surtout pour montrer que nous écoutons et qu'il y a bien aussi une répartition nécessaire au vu de la loi dans laquelle nous nous trouvons. Tout le monde peut décrier que cela ne va pas, mais en attendant, il y a un cadre légal, et dans la mesure où nous sommes des élus, nous sommes tous très attentifs à être bien dans ce cadre légal. Nous sommes tous très étonnés lorsque l'on nous parle d'hectares qui auraient disparu, parce que nous avons tous protesté ici — et je pense que nous sommes tous d'accord — sur la proposition du Sénat qui nous a amenés à être affectés extrêmement gravement sur notre territoire, par une décision parlementaire. Je le dis tout de même, parce qu'à un moment donné, il ne faut pas nous faire assumer des choses prises ailleurs. C'est important et remettons les choses à leur place.

Cela dit, nous faisons avec ce que nous avons, nous avançons et nous continuons de façon très pragmatique. Tout le monde ici n'a qu'une idée en tête : comment répondre à une dynamique économique qui ne peut pas être vue de la même façon en fonction des objets économiques dont nous parlons ? S'agissant d'une grande industrie, la question est de savoir si elle doit être éloignée ou se rapprocher d'un écosystème, mais c'est une autre question. Lorsque l'on passe de la phase 2 à la phase 1, par exemple, sur certains secteurs, nous savons que nous avons des chances d'ouvrir des parcelles assez larges pour pouvoir accueillir une entreprise assez importante. C'est un élément également identifié.

Vous posez également la question des prix des terrains et de la maîtrise que nous souhaitons. Nous en avons parlé souvent. C'est tout de même de l'argent public investi pour accompagner l'économie. Pour autant, faut-il laisser partir définitivement cette maîtrise du foncier ? Nous avons dit que nous reviendrions vers vous pour en reparler. C'est important de nous poser la question et elle se pose partout, dans toutes les réunions auxquelles j'assiste au niveau national. L'autre question que vous posez concerne la destination du foncier. Le SCoT et le PLUi y travaillent et vous tous qui êtes dans les instances, vous y travaillez. Les chiffres ont été calés, sauf si nous nous remettons à rejouer à autre chose, mais ils ont été relativement calés dans le cadre de la loi dans laquelle nous nous trouvons. Ils ont été présentés plusieurs fois. Ils ont même été réajustés, recalculés. Nous avons redégagé des hectares. Franchement, je pense que nous sommes arrivés sur quelque chose de plutôt dynamique dans le cadre de la loi pour avoir de l'entreprise et du logement, mais aussi des équipements, parce que nous avons aussi besoin d'équipements. C'est aussi notre capacité à réinvestir des zones qui étaient déjà artificialisées.

Nicolas BODIN vous a présenté deux espaces de zones très urbaines. Que ce soit le numérique ou le Bio Innovation 2, ces deux secteurs ne nous posent pas ce genre de problème. Toutefois, il y a tous les autres secteurs dont il est question. Pour ceux qui ont posé la question, oui, l'ensemble de nos outils, c'est-à-dire les partenaires avec lesquels nous travaillons, que ce soit la grappe Sedia, l'EPF ou l'ensemble des acteurs qui nous accompagnent dans l'organisation et l'aménagement du territoire, sont tous mobilisés. En revanche, ils se posent tous la même question que celle que nous nous posons, et l'AUDAB aussi dans ce qu'ils projettent comme aménagement. Nous sommes bien tous autour de la table à essayer de croiser les points de vue pour que l'aménagement soit le plus optimisé possible. Si vous aviez besoin d'être rassurés de ce point de vue, oui. De plus, vous êtes tous plus ou moins membres d'un certain nombre de ces organismes dont je viens de parler. Vous en connaissez donc bien l'engagement dans lequel nous sommes.

Je vais simplement redire quelque chose. Oui, nous pouvons nous dire que nous allons vite, mais nous allons vite lentement, c'est-à-dire que nous allons vite, parce que nous décidons, et derrière, tout l'opérationnel doit se dérouler. Il faut quand même le dire et le répéter. Néanmoins, nous vous avons bien entendus et nous avons bien amélioré l'approche de l'activité, car nous avons dissocié les objets économiques. C'était un peu cela qu'il me semblait important de dire, mais Nicolas BODIN étant au cœur du groupe de pilotage dont nous parlons, il va venir sur des éléments beaucoup plus techniques et pratiques.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je ne vous cache pas que dans vos propos, vous m'avez perdu. Vous avez empilé beaucoup de choses et j'ai perdu le fil de ce que vous vouliez dire. Je voudrais revenir concrètement sur ce rapport qui donne des orientations très précises en redonnant la priorisation. Je voudrais poser une question simple. J'ai écouté les débats des uns et des autres. Il y a un COPIL ZAE. Arrivez-vous à vous entendre dans ce COPIL ZAE ? Sur les échanges de ce soir, j'ai l'impression que chacun défend son espace territorial, ce que je peux entendre et comprendre, mais je suis surpris que cela se passe ici, au sein du Conseil Communautaire et que cela ne se fasse pas concrètement et pleinement au sein du COPIL ZAE. Cela peut peut-être aussi remettre en question la méthode, mais d'une façon globale, ce qu'a dit Laurent CROIZIER, on le dit déjà depuis un moment et Pascal ROUTHIER était intervenu ici, en Conseil Communautaire : cela n'avance pas ! Cela procrastine. Rien qu'avec les propos que vous avez pu tenir juste avant, honnêtement, je n'ai pas compris où vous vouliez m'emmener, et pourtant, j'ai été attentif.

Ce n'est pas parce qu'on empile des mots, qu'on parle d'écosystème, de PLUi, etc., que l'on arrive aujourd'hui à faire un développement des zones d'activités économiques efficace et efficient. Je me pose la question, cela m'a interrogé : dans ce COPIL ZAE, arrivez-vous à vous entendre, à travailler avec les maires aujourd'hui engagés dans la démarche ? Je n'en ai pas le sentiment, en tout cas après avoir été attentif aux différentes positions des uns et des autres. J'espère que Nicolas BODIN apportera des réponses aux questions que j'ai pu poser.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous rassure, Monsieur FAGAUT, vous êtes un des rares à ne pas avoir compris ce que je viens de dire. Mais en tout cas, une chose est certaine, les élus ont bien compris de quoi nous parlons, parce que ceux qui sont présents suivent les dossiers. Ils sont dans toutes les instances, au SCoT, à l'AUDAB. Ils savent de quoi nous parlons et ils deviennent experts en la matière. Je vais ajouter quelque chose que j'ai dit plusieurs fois ici. Nous sommes en France, en démocratie. Il faut le dire en ce moment, parce que parfois, on se pose des questions. La force de la France, c'est d'avoir des débats en assemblée, pas en comité. Un travail est fait en comité. Ensuite, il y a un vrai débat. Que nous ne pensions pas tous la même chose, c'est vraiment formidable, parce qu'une société monolithique n'aurait aucun destin. Nous sommes dans le vivant.

La parole est à Monsieur CROIZIER pour sa deuxième intervention.

M. CROIZIER.- Merci. Nous sommes deux à ne pas avoir compris où vous souhaitiez aller dans vos propos. Quand je dis que nous n'avons pas de ligne politique clairement définie, cela le démontre. Néanmoins, au-delà de nos différences de point de vue — et vous avez raison, il faut les respecter — nous pouvons partager ensemble qu'il y a des besoins, que cela n'avance pas assez vite. D'ailleurs cela n'avancait déjà pas assez vite avant la loi Climat & Résilience, parce que parfois, je trouve un peu facile de se cacher derrière cette loi. La loi ZAN, dont vous avez parlé, a été votée en juin 2023. Cela ne date pas de juin 2023. Il me semble qu'avec Monsieur FAGAUT, nous tenions les mêmes discours bien avant.

Je me mets à la place des 7 porteurs de projets à Boussières qui entendent notre discours. Monsieur le Maire de Boussières, vous me contredirez, mais je crois que les parcelles sont déjà en AUy. En fait, il n'y a pas de transformation de parcelles. Ils attendent juste qu'on leur dise « banco, allez-y, installez-vous ». Ce soir, bon courage s'ils ont compris quelque chose. Ils veulent s'installer, point, mais tout de suite, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Pourquoi tout est-il plus compliqué à GBM ? Quand j'écoute Daniel HUOT et Anthony NAPPEZ, je crois que j'ai la réponse à ma question.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord qu'il existe une loi, que quelqu'un a voté deux fois. Nicolas BODIN pour la réponse.

M. BODIN.- Je vais essayer d'apporter des réponses à un certain nombre de questions. Sur le contexte, au niveau de l'économie sur GBM, nous nous situons bien évidemment totalement dans le contexte législatif qui est le nôtre. Je constate que l'État français décrète la neutralité en termes d'artificialisation en 2050. C'est une décision que prend le chef de l'État. Je constate qu'une loi Climat & Résilience est votée à l'unanimité par le Parlement, sa déclinaison correspondant au zéro artificialisation au niveau de l'État français, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) étant sa déclinaison au niveau régional. Ensuite, localement, il y a le SCoT, le PLUi et tout ce qui concerne l'économie. Je suis tout de même assez étonné, parce que lors de la présentation de ce schéma, il a globalement été voté à 80 % par cette assemblée il y a deux ans. J'entends ce soir que vous me dites « finalement, vous avez bien fait, vous en avez rajouté ». Je le redis et je l'ai déjà dit il y a une heure : tout ce que nous rajoutons pour l'économie sera au détriment du logement. Cela signifie que, Monsieur CROIZIER, lorsque vous me dites « je veux que nous fassions davantage pour l'économie », vous irez expliquer aussi à nos concitoyens qu'en termes de logement, la maison individuelle, c'est fini et que désormais, ils habiteront des habitats qui comprendront des étages supplémentaires. Vous l'avez dit tout à l'heure.

En réponse à Monsieur FAGAUT, de mémoire, sur le dernier COPIL au mois de juin, toutes les décisions dans ce COPIL — je parle sous l'autorité de Catherine BARTHELET — ont été votées globalement à l'unanimité et sans cri d'orfraie de part et d'autre. Cela s'est donc plutôt extrêmement bien passé. Sur l'aspect cession, vous aurez au premier trimestre 2025 une nouvelle délibération concernant le prix de cession. Il y a deux ans, nous avons déjà augmenté le prix de cession, donc de vente au mètre carré de nos terrains et nous nous apercevons que malgré tout, nous sommes toujours en décalage avec ce qui se pratique, soit avec des territoires limitrophes, soit avec ce qui se pratique sur notre territoire par rapport au privé. Nous devons avoir ce débat pour savoir globalement si nous devons augmenter nos prix de cession à l'heure actuelle sur nos différentes ZAE, sachant que sur les terrains qui appartiennent aux privés, je peux vous dire que les prix sont sans commune mesure par rapport à nos prix de vente actuels dans le domaine public.

Effectivement, il y a une réflexion sur un autre type de cession qui sera le bail à construire. La semaine dernière, j'étais à Paris. Avec les services, nous avons rencontré différents acteurs et différentes agglomérations. Parmi ceux qui pratiquaient le bail à construire il y a une trentaine d'années, il y avait par exemple l'Agglomération de Dijon. Cela veut dire que ce n'est pas une création bisontine, cela a déjà été pratiqué sur d'autres territoires. Cela pose un certain nombre de problèmes, et c'est une réflexion que nous continuons à avoir. Nous aurons un COPIL fin janvier sur ce sujet.

Sur la zone de Lafayette, c'est une zone dont nous parlons peu et qui est certainement une des zones les plus industrielles de Besançon, avec la présence de grandes entreprises comme Superfos, FCI, Flowbird. C'est vrai que c'est l'une des zones sur laquelle je travaille avec mes collègues pour des aspects de tranquillité publique avec l'adjoint à la tranquillité publique de Besançon, ou avec Marie ZEHAF sur l'aspect desserte en transport, parce que des questions se posent. Ce sont des questions quotidiennes sur lesquelles nous travaillons. J'avais rencontré le Directeur de DATC et il m'avait dit qu'il souhaitait plutôt rester sur GBM, mais quitter cette zone. Je crois qu'il va aller dans le nord de l'agglomération.

Sur le site d'Easydis, ce sont 19 ha. Il appartient à un fonds de pension étranger que j'ai rencontré la semaine dernière. Il y a le secret des affaires, mais je peux vous dire que GBM devra se prononcer au premier semestre 2025 sur ses intentions concernant ce site, tout comme ce fonds de pension devra aussi se prononcer sur l'intérêt général qu'il souhaite avoir par rapport à ce site. C'est un fonds de pension extrêmement puissant qui a différentes manières de voir les choses, mais nous nous interrogeons à ce sujet, ce territoire correspondant à 19 ha. Dans le cadre du ZAN, il n'impacterait pas notre calcul dans la mesure où il est déjà intégré.

Monsieur CROIZIER, j'ai tout de même été assez surpris lorsque vous m'avez dit que depuis quatre ans, avec le service, je n'ai rien fait. Je suis habitué, je suis élu. Je pense que les agents du service ont beaucoup apprécié votre propos. J'aimerais bien qu'en tant que parlementaire, dans le cadre d'un choc de simplification, vous travailliez un peu sur ce sujet. Si les zones d'activités économiques mettent autant de temps, c'est parce que globalement, il y a un nombre incalculable d'études à faire et à mener, et nous sommes obligés de respecter tous les délais que le législateur a bien voulu nous mettre. Par conséquent, nous respectons toutes ces études. Je vous ai simplement cité qu'à Marchaux-Chaufontaine, à l'heure actuelle, il y a 7 études en parallèle. Par conséquent, nous faisons ce travail. Effectivement, cela prend du temps, et je souhaiterais que cela aille beaucoup plus rapidement.

Par ailleurs, vous dites que vous soutenez l'économie. J'aimerais bien connaître votre position sur le logement. Je n'oppose pas économie à logement et je vous répète pour la troisième fois que tout ce que nous consacrerons en plus à l'économie sera au détriment du logement, et j'ai beaucoup travaillé sur le fait que nous fassions davantage pour l'économie. Nous n'avons pas de friche économique sur notre territoire, sauf celle d'Easydis pour les raisons que nous connaissons.

Par ailleurs, je vous ai parlé des RH. Monsieur CROIZIER, j'aimerais aussi qu'en tant que parlementaire, vous travailliez sur le budget des universités, parce que les usines ne tournent pas seules. Elles tournent parce qu'il y a des salariés qui doivent être formés et bien formés. Quand vous voyez qu'une université comme celle de Franche-Comté présente un budget déficitaire, ce qui doit être la première fois en 600 ans, en tant que parlementaire, cela doit vous interpeler.

Sur la zone de Mamirolle, Aurélien LAROPPE a répondu.

S'adressant à Anthony NAPPEZ. Je reviens sur ta remarque, Anthony. Je suis d'accord, mais simplement, tu connais mon numéro de téléphone. Je trouve très bien d'attendre le Conseil Communautaire pour m'en parler. Tu m'appelles et nous en discutons. Nous avons eu ce débat en bureau-débats il y a une semaine et il n'y a eu aucune question. J'entends que tout le monde attende le Conseil Communautaire pour se prononcer, mais on peut aussi m'appeler et en discuter entre nous.

Sur l'étude du commerce, j'ai dit que chronologiquement, le secteur sud-ouest Saint-Vit était prioritaire, mais il n'y a aucun problème, puisque nous sommes passés dans chaque secteur. Le fait que le secteur Pugey-Fontain soit en priorité 2 ne me pose aucun problème. Il y a également d'autres questions sur

lesquelles nous devons nous prononcer. C'est de l'industrie ou des emplois. Mais pour quoi faire ? La question de la logistique par rapport à nos modes de consommation à l'heure actuelle va se poser. GBM dit-elle « tout ce qui est logistique, nous n'en voulons pas sur notre territoire » ? Et ce sera en périphérie de GBM. Ce sont des sujets extrêmement consommateurs de mètres carrés et qui ne fournissent pas forcément beaucoup d'emplois. Ce sont donc des questions auxquelles nous devons globalement répondre.

Néanmoins, je reviens sur mes propos. Le contexte législatif demeure incertain. Lorsque vous voyez l'ex-Premier ministre et les propos qu'il a tenus il y a une quinzaine de jours lorsqu'il disait « tout ce qui est économie ne rentre pas dans la loi ZAN », comprenez globalement que cela peut nous interroger. Nous présentons ce soir un schéma, ce que vous voterez dans quelques minutes, qui s'étend à 2050. D'ici là, il y aura de nombreuses élections et de nombreux gouvernements se succéderont. Cette loi sera peut-être revue. Dans le cadre de la réindustrialisation, on se rendra peut-être compte que l'on est allé trop loin par rapport à d'autres pays européens qui ne se sont pas forcément mis ces contraintes. En même temps, l'urgence climatique existe, elle est déjà là. Il faut donc parvenir à concilier à la fois cette volonté de développement économique, cette volonté d'emplois, parce que je ne connais pas d'autre moyen d'être indépendant financièrement sans emploi, et pour autant, répondre à l'urgence climatique. Il faut donc parvenir à travailler sur ces trois piliers en même temps. C'est un sacré défi, mais vous pouvez compter sur le service économique et ses différents élus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BARTHELET.- Très rapidement, je voudrais revenir sur les propos d'Anthony NAPPEZ, parce qu'honnêtement, je le comprends. Nous l'avons déjà évoqué ici quant aux délais de réponse parfois longs et aux propositions faites a priori, par exemple, sur le bail à construire qui peut être évoqué comme une piste et non comme devant être absolument imposé à un nouveau prospect. Je crois que nous devons noter ce décalage avec ce que nous nous disons en tant qu'élus. Je ne pense pas qu'Anthony souhaitait attaquer la position des élus, mais je crois qu'il voulait dire qu'ici, nous prenons des positions fortes, et tu en es satisfait. D'ailleurs, c'est ce que tu as dit au début de ton propos, notamment par rapport au changement de destination de la Nouvelle Ère. Néanmoins, nous devons peut-être transmettre ce message clair à nos chargés d'opération. Ce sont des personnes de qualité, il n'y a pas de souci là-dessus non plus. Ce n'est évidemment pas une attaque personnelle, mais nous devons leur redonner le message clair comme quoi ils ne sont pas là pour être uniquement comptables du ZAN, mais ils sont là aussi pour être force de vente. Nous avons des chargés d'opération un peu empêchés dans leurs missions en ce moment par rapport à ce contexte législatif, à toute la planification.

En effet, ce contexte est très particulier et très lourd pour eux aussi. Je pense qu'ils n'osent pas toujours donner les réponses. Lorsque l'on a entendu plusieurs fois le mot « procrastination » ce soir, je crois que nous sommes bien d'accord pour dire que ceux qui procrastinent ne sont pas les élus qui rencontrent les prospects. Ce n'est ni Marcel FELT ni Nicolas BODIN, mais ce sont ces délais de réponse, parce qu'on leur dit « on est en train de lancer une étude, on vous rappellera dans trois mois », etc., et les gens se lassent. Du coup, ils nous appellent et c'est une réalité. Nous avons dressé une petite liste, et au fur et à mesure, des solutions ont été trouvées. Lorsque nous en avons reparlé en Bureau, des gens ont été rappelés. J'ai moi-même donné une petite liste de prospects pour la zone qui va s'ouvrir, et je suis vraiment heureuse pour Pelousey-Pouilley-les-Vignes que nous puissions la faire en même temps. Ce n'est pas une extension, mais simplement le fait de les ouvrir en même temps car elles étaient prévues et retenues dans le schéma des priorités. Les prospects ne sont pas rappelés pour l'instant à cause d'une espèce d'attente. Or nous sommes dans un monde où les gens n'aiment pas attendre.

Le petit courrier d'attente ou le petit appel, je crois que c'est simplement ce que nous devons redonner comme message clair à nos services en leur expliquant que ce n'est pas magique, qu'il y aura des études longues. Mais nous devons leur donner une vision de ce que nous pourrions leur proposer et leur dire qu'il y aura un bail à construction possible ou pas, qu'il y aura différentes possibilités. Nous devons être enthousiastes et faire un peu de promotion de ces zones, avoir des actions ambitieuses par rapport à cela et un peu plus de positif dans tout cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai plusieurs demandes de prise de parole, mais je vais prioriser ceux qui ne l'ont pas encore prise. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Déjà, en tant que président du SCoT, je vais répondre à Franck LAIDIÉ. Nous bâtissons un SCoT des proximités. Nous avons identifié des bassins et des communes qui devront porter les équipements et les services. Je me souviens que pour ton territoire, nous avons identifié Fontain et Pugey pour porter les services. J'agirai toujours en tant que président du SCoT et dire l'importance que nous avons à travailler au SCoT. Effectivement, c'est là que la stratégie territoriale se bâtit et se définit. Je crois qu'il est important, et encore plus aujourd'hui, que nous ayons une stratégie et une volonté globales pour notre territoire. Nous avons besoin de zones d'activités, de logements. Cela a été dit, nous devons trouver les équilibres.

Une chose est importante aujourd'hui et je crois qu'il ne faut pas nous le cacher : nous avons pris du retard en matière de développement de zone d'activités. Nous pouvons nous le dire franchement. Nous avons autour de nous des territoires qui sont allés plus rapidement que nous. Nous avons pris du retard. Je fais partie du COPIL, j'en prends ma part de responsabilité, comme tous mes collègues, je crois. Aujourd'hui, nous devons aller de l'avant. C'est indispensable pour notre territoire. C'est pour notre territoire et c'est même au-delà de notre territoire. Le Grand Besançon est le moteur du Département en grande partie, au moins pour le sud du Département. Si le Grand Besançon ne se développe pas, ne permet pas d'accueillir des entreprises ou de nouveaux habitants, tout le territoire départemental et au-delà en subira les conséquences. Nous avons été au centre d'une région, nous ne le sommes plus, mais nous devons exister. C'est très important pour notre avenir.

Je vais le redire. Encore une fois, au SCoT, cette semaine, nous n'avions pas le quorum pour le dernier Comité Syndical. Quand j'entends un certain nombre de réflexions, soyez présents ! Je vais vous « engueuler » encore une fois. Vous tenez des discours aujourd'hui et je les partage, mais venez les tenir au SCoT. C'est là qu'ils doivent être tenus. Pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est d'abord là que l'on doit les tenir et c'est là que l'on doit prendre un certain nombre de décisions pour prévoir où installer des zones d'activités, du logement et comment le faire. Voilà ce que je tenais à vous dire. Je pense que c'est vraiment là où nous devons porter un certain nombre de sujets. Je crois que si nous ne développons pas l'emploi sur notre territoire, nous ne serons pas attractifs. Si nous ne développons pas de l'habitat de qualité, nous ne serons pas attractifs. Ce qui compte, c'est ce que nous voulons faire de notre territoire, la volonté que nous voulons donner à notre territoire.

M. LAIDIÉ.- Juste deux petites réflexions. Premièrement, je lis et je vois clairement la ligne directrice. Je lis le travail fait par les services sous l'impulsion de Nicolas BODIN et avec Catherine BARTHELET. C'est clair, net et précis. D'ailleurs je partage et nous en parlons régulièrement pour qu'il n'y ait pas ces difficultés. Simplement, même après tes propos, Anne, elle est tellement claire que j'avais tout de même un peu envie de vous redire que même si ce n'est pas la priorité des priorités, il y avait aussi ce sur quoi je suis intervenu et ce sur quoi Eloy JARAMAGO vous a interpellés. Néanmoins, il y a une ligne directrice. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y en a pas et je la partage totalement. Cela étant, je rejoins aussi les propos quant à nos difficultés à tenir un calendrier. C'est une évidence, mais nous subissons les exigences. Nous sommes républicains, nous appliquons la loi, les règlements, et c'est tout. Nous ne pouvons pas faire autrement, nous ne pouvons pas nous asseoir dessus. Il me semble que c'est le minimum vital.

J'entends ta réflexion, Jean-Paul. Je te l'ai déjà dit. Je partage ton avis concernant le SCoT. C'est essentiel. C'est sans doute le document des documents. Simplement, j'entends avec regret qu'une fois de plus, il n'y a pas eu le quorum. Je regarde mon agenda, je n'ai pas le don d'ubiquité, je ne peux pas aller partout. J'ai un titulaire, dont je suis suppléant, qui va à toutes les séances. Je ne peux pas y être, mais j'entends le regret que tu exprimes, je le partage et j'aurais bien aimé être au SCoT. Mais simplement, comme toi je pense, tu as un agenda suffisamment rempli pour rencontrer ces difficultés.

M. MICHAUD.- Ce n'était pas un reproche.

M. LAIDIÉ.- J'entends, Jean-Paul, mais je veux dire que l'intérêt des choses traitées au SCoT justifierait que la question du quorum ne se soit jamais posée et ne se pose pas. C'est une évidence. Les enjeux sont trop importants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Catherine BARTHELET a bien saisi mon intervention. Vous remarquerez que je n'ai pas parlé du fond, mais de la forme. Sur le fond, je n'ai rien à redire. Nous avons fait un travail complémentaire. Tous les élus à l'époque se sont dit « il n'y a pas assez de zones dans notre plan ». Nous en remettons aujourd'hui. Je ne trouve pas cela « déconnant ». J'ai parlé de la forme sur laquelle nous avons un souci. Si je n'en ai pas parlé en Bureau, c'est pour la simple raison que je n'avais pas forcément les éléments. J'ai encore eu des personnes au téléphone cet après-midi, concernées par des projets et avec qui j'ai pu en discuter et hier aussi. En Bureau, je ne les avais pas. Je ne vais donc pas en parler en Bureau et pour moi, le Bureau n'est pas une répétition générale du Conseil Communautaire. Ce n'est donc pas parce que je ferai une intervention en Bureau que je la ferai en Conseil Communautaire et réciproquement.

Sur la forme, nous avons un souci. Lorsque nous avons des services qui proposent un bail à construction que nous n'avons jamais décidé en ces lieux, à un étancheur qui veut faire un bâtiment de 600 m², cela m'interroge. Lorsqu'après, on dit à cette personne d'aller sur la zone de transport de Miserey et qu'il y sera tout aussi bien, cela m'interroge aussi. Ce sont juste des réflexions et ce n'est pas le seul. En effet, j'en ai vu six ces deux derniers jours.

S'adressant à Nicolas BODIN. Nicolas, je ne suis pas le dernier à t'appeler quand il y a besoin de t'appeler, tu le sais. Je t'ai soumis des prospectus, nous en discutons, je me tiens au courant, je t'appelle. Si tu le souhaites, nous les réunissons, nous nous voyons et ils te soumettent leurs doléances et tout ce qu'ils m'ont dit. Il n'y a aucun problème. Simplement, nous avons un souci sur la forme, sur le traitement de ces artisans. Je rejoins les collègues. Pour beaucoup, ces artisans veulent venir et ils sont traités pas forcément de la meilleure des manières. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Après, nous avons peut-être à en tirer des leçons et nous demander pourquoi ils partent ailleurs. Il y a des choses à creuser sur le sujet. Néanmoins, pour te donner les détails de mon intervention, c'est cela. Il n'y a pas de problème. Si tu souhaites que nous y travaillions derrière, nous y travaillons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous en êtes tous d'accord, je propose que nous arrêtons là. Le débat a été extrêmement riche. Si vous avez des choses à vous dire, nous aurons après la séance un petit moment où nous pourrions encore nous dire beaucoup de choses. Sur le fond du dossier, je vous propose de clore la discussion. Je le soumetts au vote avec la « zapette ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup de cet échange.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

A la majorité des suffrages exprimés, 2 contre et 19 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du Schéma des ZAE de GBM du 11 mai 2022 intégrant une adaptation d'opérations en cours (Nouvelle Ere et Parc de l'Echange), le passage de 3 ZAE en priorité 1 – à aménager (Pouilley-Pelousey – Les Andiers – Besançon-François) et l'extension de 3 ZAE (Le Noret 2 – Les Belles ouvrières – La Foulottière).

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 86

Contre : 2

Abstentions : 19

Conseiller intéressé : 0

22. Zone d'Activités Economiques Champ Pusy et Pouilley-Pelousey – Acquisition d'assiettes foncières pour la réalisation de l'opération d'aménagement des ZAE inscrites au schéma ZAE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'assiettes foncières pour la réalisation de l'opération d'aménagement des ZAE inscrites au schéma ZAE,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'acquisition d'assiettes foncières pour la réalisation de l'opération d'aménagement des ZAE inscrites au schéma ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Modification de dossier de réalisation de ZAC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées au dossier de réalisation de la ZAC du Parc Tertiaire de la Gare Besançon Franche-Comté TGV – ZAC Nouvelle Ere mentionnées dans le rapport,
- se prononce favorablement sur le dossier de réalisation de la ZAC du Parc Tertiaire de la Gare Besançon Franche-Comté TGV – ZAC Nouvelle Ere.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. Commune de Besançon – Modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

M. LAROPPE.- Je vais être rapide, parce qu'il est déjà tard. Il s'agit d'une modification après approbation d'enquête publique. Il y a différentes évolutions de zonages. Comme vous le savez, un travail est fait sur la place Leclerc pour réhabiliter l'ancien site du jardin botanique. Des logements seront prévus sur ce site. Tout le bâtiment sera bien entendu maintenu et rénové. Ensuite, sur Velotte, nous passons une zone justement constructible en zone N, ce qui va dans le sens de la loi ZAN et nous avons également des évolutions chemin du Sanatorium. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Avons-nous déjà un architecte sur le jardin botanique ?

M. LAROPPE.- Je te remercie pour la question. L'appel à manifestation d'intérêt est terminé depuis trois semaines. Il y a eu plusieurs réponses de promoteurs et d'architectes. Elles ont été transmises à l'État. Un jury s'apprête à être mis en œuvre début 2025. Non, l'architecte n'est pas encore choisi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Concernant les deux dossiers que vous venez d'évoquer, Monsieur LAROPPE, concernant le jardin botanique et le secteur Velotte, je trouve dommage que sur le jardin botanique, on ne s'empare pas de la question plus globale concernant la place Leclerc. Aujourd'hui, je pense que dans la requalification et la réorientation, en tout cas ce que vous voulez en faire aujourd'hui sur le jardin botanique, nous devrions être dans le cadre des compétences de Grand Besançon Métropole, notamment en termes de mobilités, mais aussi d'habitat, que nous ne saisissons pas cette opportunité de retravailler le secteur de la place Leclerc qui aura une incidence inévitablement derrière si des logements arrivent sur le secteur du jardin botanique.

Je ne comprends pas non plus que nous n'ayons pas une réflexion sur l'avenue du 60^e Régiment d'Infanterie, le long de la voie de chemin de fer, qui pourrait relier aussi le jardin botanique par derrière

pour pouvoir ouvrir une voie de circulation afin d'éviter l'engorgement que nous connaissons aujourd'hui sur le secteur de la place Leclerc. À mon sens, c'est un des points, si ce n'est le point névralgique aujourd'hui du secteur bisontin. Il serait intéressant que dans les futures orientations d'aménagement et de programmation de l'ancien site, soit intégrée cette réflexion. Or, nous ne le voyons pas dans cette évolution ni dans cette modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ensuite, concernant ce qui se passe sur le secteur de Velotte, je vais vous mettre en contradiction, Monsieur BODIN avec ce que vous avez évoqué entre les zones industrielles, les zones d'activités et le logement. Là, nous allons nous couper radicalement de 3 ha, si je ne dis pas de bêtise, de terrains constructibles en maison individuelle derrière l'école de Velotte alors que tous les réseaux sont prêts à accueillir des habitations, certainement pas en nombre aussi important que prévu initialement. Je trouve dommage que l'on soit sur une approche si radicale, parce que l'on peut avoir à la fois de l'habitation individuelle et de la préservation de la biodiversité sur cet espace, en modérant ces éléments du PLU. Or, vous allez directement sur la suppression de cette zone constructible de 3 ha. Cela va en contradiction avec les éléments que vous avez évoqués. De plus, sur les différentes zones, vous cherchiez des zones d'habitat.

Nous avons déjà eu des débats autour de cela, mais je peux vous donner des secteurs. Si vous prenez l'ancien site de la Région en bas du chemin de Bregille, on peut développer de l'habitation. Sur l'ancien site de la CTB (Compagnie des Transports de Besançon), des éléments peuvent être aussi développés. Sur l'ancien site de la DDT, je sais que vous avez peut-être engagé la démarche, et je vais terminer mon propos là-dessus. Tout à l'heure, vous avez surfé sur l'habitat, les zones d'activités économiques en essayant d'opposer les deux ou en essayant de faire peur par rapport aux deux. Qu'allez-vous voter par rapport à cela ? Vous avez mis en doute le fait que nous allions mettre en contrainte le manque d'habitations, et là, nous allons supprimer une zone de 3 ha sur de la construction individuelle qui était possible, certainement dans une proportion plus mesurée. Or vous allez la supprimer drastiquement. Encore une fois, c'est le PLU de la Ville de Besançon. Certes, la compétence est d'agglomération. Nous traitons le sujet ici ce soir. Mais pour nous, élus bisontins, c'est la première fois que nous le voyons.

M. LAROPPE.- Il y a deux sujets. Je ne pensais pas être interpellé sur ce rapport, mais je vous réponds. Sur le premier sujet concernant la place Leclerc, sur les questions de circulation sur la voie arrière, je pense que tout le monde situe bien. L'avenue du 6^e Régiment d'Infanterie passe sous le pont et elle s'arrête une fois que nous sommes sous le pont, sur le jardin botanique. Justement, nous allons rouvrir à l'arrière pour faire en sorte que d'un point de vue cyclable et mode doux, nous puissions repasser à l'arrière. En revanche, faire passer une voirie à l'arrière dans un parc, cela paraît compliqué pour ensuite vendre des logements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas cela. Si j'ai bien compris les propos de Monsieur FAGAUT, vous parliez simplement de faire une boucle derrière les bâtiments, et non le long de la voie ferrée.

Monsieur FAGAUT, je vous demande de préciser votre question, s'il vous plaît.

M. FAGAUT.- Je vais préciser, puisque vous n'avez pas forcément compris. Derrière, sur la liaison entre l'avenue de la Paix et l'avenue du 60^e Régiment d'Infanterie, je suis allé voir, je pense qu'il y a une possibilité de lancer au moins une étude de faisabilité pour ouvrir une route le long de la voie ferrée, entre l'avenue du 60^e RI et l'avenue de la Paix. Je trouve dommage que ne soit pas intégrée, dans le cadre global du jardin botanique, cette réflexion globale de la place Leclerc de manière à générer un shunt de la place Leclerc pour ceux qui veulent repartir du côté de l'avenue de la Paix. C'est ma question et elle est assez simple. J'espère que vous me redonnerez la parole pour pouvoir répondre à Monsieur LAROPPE.

M. LAROPPE.- Je vais être succinct. Effectivement, nous parlions bien de l'avenue du 60^e RI et de faire une continuité vers l'avenue de la Paix pour relier les deux parties. C'est à réfléchir. Nous y avons réfléchi avec l'État, puisque c'est un terrain de l'État. D'abord, je tiens à vous dire qu'aujourd'hui, nous nous battons contre l'artificialisation des sols, ce qui a été expliqué par différentes personnes dans cette salle. Si je veux faire venir des habitants sur la ville de Besançon, je ne peux pas leur expliquer que devant chez eux, il y a la place Leclerc avec 60 000 véhicules/jour et que derrière chez eux, nous allons remettre une route. Cela veut dire que ces habitants vont habiter entre deux routes. Personnellement,

je n'irais pas habiter là si j'avais des routes de chaque côté. J'irais acheter une maison à Saône ou ailleurs et vivre ailleurs. À un moment donné, je ne peux pas faire de la densité avec 100 logements/ha en mettant des routes de part et d'autre des habitations.

Un choix a été fait. Il s'agit de dire que nous ne faisons pas de route derrière le jardin botanique, car d'une part, historiquement, il n'y en a pas eu, et d'autre part, en termes vivables, les habitants vont « se payer » deux énormes boulevards en bas de chez eux. Ils doivent quand même pouvoir ouvrir leurs fenêtres et avoir des éléments de respiration. Pour cette partie au nord, nous avons décidé justement de la garder dans cet espace, de l'ouvrir justement uniquement aux modes doux, aux piétons et aux vélos et de faire un passage pour relier la gare. Sur le fond, l'idée est bonne. Cela dit, il y a un sujet sur la place Leclerc, sur la circulation, et je le partage avec vous. Je sais que c'est travaillé et qu'il y avait eu des questions de problématique de feux tricolores, mais elles sont travaillées par le service Voirie pour améliorer la circulation sur cette place. Néanmoins, il n'y a pas d'ouverture à l'arrière.

S'agissant du jardin botanique, ce sont les éléments que vous m'avez posés.

Sur Velotte, nous sommes derrière l'école. Cette zone était en 1AU ou 2AU et nous la repassons en N. Il faut savoir que sur la ville de Besançon, comme sur l'ensemble des communes, nous avons fait un travail pour sortir les 450 logements que nous devons prévoir par an sur la ville sur l'ensemble du PLUi. Nous avons fait ce travail de manière assez méthodique. Nous avons dit que tout ce que nous pouvions faire en réhabilitation, nous le faisons en réhabilitation, tout ce que nous pouvions faire en « dents creuses », nous le faisons en « dents creuses », et lorsque nous devons faire de l'extensif, comme à Velotte, nous ne le faisons que lorsque nous en avons besoin. Pour vous donner un exemple, nous avons fait un choix très fort à Velotte. Nous avons dit que nous allions réhabiliter juste en face l'ancienne friche Casmène à 200 m, faire 60 logements, et que justement, nous allions protéger ces espaces qui d'un point de vue environnemental, sont classés comme ZNIEFF, c'est-à-dire avec des pelouses sèches, des éléments assez intéressants pour la biodiversité, et pas l'urbaniser.

Cela a un double avantage : non seulement nous économisons des terrains qui étaient voués à la construction, que nous remettons dans l'enveloppe globale de notre PLUi à disposition de tous, mais nous protégeons aussi des terrains d'intérêts environnementaux. C'est le choix que nous avons fait.

Nous sommes au-delà du fond du dossier, mais nous sommes tout de même là pour parler un peu de politique. Je suis interpellé. Je sais que je suis actuellement beaucoup sur le sujet des Vaïtes. Vous y étiez extrêmement défavorables alors que nous sommes à proximité d'un tram, de tous les réseaux. Nous avons un projet à développer à cet endroit, projet que vous ne portiez pas. Je l'entends, mais vous ne pouvez pas nous dire que vous êtes contre les Vaïtes à un endroit et pour Velotte à un autre, alors que pour le coup, d'un côté, il y a le tram avec tous les équipements médicaux et commerciaux, et de l'autre, nous n'avons ni les équipements médicaux, ni les équipements commerciaux, ni le tram, et vous voulez construire à ce deuxième endroit. Notre choix de hiérarchisation est celui-là. C'est la réhabilitation des « dents creuses » et lorsque nous faisons de l'extensif, nous le faisons à proximité, soit des transports en commun, soit des commerces.

Je n'ai pas répondu à votre troisième question, mais cela va dans le sens des propos finaux que j'ai eus. Nous travaillons sur le bâtiment de la Région. Pour l'ancien site CTB, une étude urbaine est en cours pour le réhabiliter, faire du logement ou peut-être d'autres projets. Nous nous sommes rapprochés de la DDT sur le bâtiment de la rue de Roussillon pour le réhabiliter et en faire des logements. Ces projets sont en cours et devraient sortir dans les années à venir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tous les dossiers sont travaillés. Merci beaucoup. Les réponses apportées sont très claires. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Je suis désolé pour les élus grands bisontins, parce que nous n'avons jamais débattu de cela ni en Conseil Municipal, ni en réunion de secteur ou ailleurs, ce qui aurait pu être le cas et éviter peut-être à 22h15 d'avoir ce débat purement bisonto-bisontin. Pour revenir sur ce que vous évoquez, je demande à ce que, par rapport au jardin botanique, une vraie étude d'opportunité et de réalisation soit menée. Aujourd'hui, vous nous dites que vous avez regardé. Avez-vous des éléments d'études à

nous fournir ? Si c'est le cas, j'aimerais bien que nous puissions en être destinataires pour voir ce qui a été produit sur le sujet. C'est la première chose.

Deuxièmement, je ne veux pas faire le débat des Vaïtes ici, nous le ferons à un autre endroit. Toutefois, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne sommes pas pour les Vaïtes, etc. Nous sommes sur un projet des Vaïtes — nous vous l'avions déjà dit — bien moindre que le vôtre aujourd'hui. Je m'en suis déjà exprimé au sein du Conseil Municipal. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, vous avez toujours l'intention de construire une école à 12 M€ sur le secteur des Vaïtes. Or, aucun bâtiment n'est posé et on va mettre une école là-bas. Il faudra donc m'expliquer comment vous ferez et comment vous remplirez cette école sans logement autour de l'école. Nous en reparlerons à un autre moment.

Je dis simplement que sur le secteur de Velotte, de façon radicale, vous supprimez cette zone qui est aujourd'hui une réserve foncière constructible et desservie par les différents réseaux. Je pense qu'il y a certainement un entre-deux à trouver, mais comme à chaque fois, vous êtes vraiment sur la contrainte bête et méchante, c'est-à-dire « on arrête tout ». Je ne pense pas, je ne partage pas votre avis. Vous nous avez dit très clairement que vous aviez fait un choix. J'aurais fait un choix différent, mais j'ai le droit de l'exprimer ce soir tout naturellement, parce qu'il concerne le PLU de la Ville de Besançon, ville sur laquelle je suis élu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous vous êtes exprimé et c'est très bien. Je rappelle simplement que nous sommes dans le cadre d'une ZNIEFF à Velotte. Si vous m'expliquez là encore que nous nous asseyions sur la ZNIEFF... Deuxièmement, pour ceux qui s'y intéressent, l'école des Vaïtes vient se substituer à l'école Tristan Bernard. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a personne. De plus, elle s'installe dans une zone où il y a déjà de l'habitation. C'est simplement pour lutter contre de fausses images et pour que nous nous parlions de façon extrêmement précise. J'invite tout le monde à aller voir ce que cela donnerait si nous mettions une route entre le bâtiment de la place Leclerc dit « jardin botanique » et la voie ferrée. Vous verrez, c'est quelque chose !

Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 10 abstentions. C'est parfait.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification n°12 du PLU de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 96 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

25. Commune de Serre-les-Sapins Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°5
Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

M. LAROPPE.- Il s'agit d'une décision relative à la non-réalisation d'une étude environnementale, ce qui nous permet d'enclencher le dossier et d'avancer sur cette modification simplifiée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26. Commune des Auxons Plan Local d'urbanisme (PLU) – Modification n°2
Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification du PLU des Auxons.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Commune de Pirey Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°2 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il besoin d'un débat ou d'une discussion ? Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification du PLU de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Commune Osselle-Routelle – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon, y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur l'absence de nécessité de procéder à une évaluation environnementale,
- sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Acquisition de locaux à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône Doubs ZAE Besançon Palente

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition par GBM des biens propriétés de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône Doubs ZAE Besançon Palente situés au sein de l'ensemble immobilier Besançon Palente cadastré section CD n° 200, aux conditions énoncées dans le rapport ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Fortifications de Vauban – Révision de la zone tampon de la composante « La citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon » inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

M. LAROPPE.- Cette délibération touche 4 communes, Fontain, Morre, Montfaucon et Besançon. Dans le cadre de la protection de notre patrimoine mondial de l'UNESCO via la Citadelle, un travail a été fait sur l'ensemble des fortifications Vauban du réseau pour une révision de cette zone tampon, donc de protection vis-à-vis du monument classé UNESCO.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'exposé du rapport ;**
- **approuve le périmètre révisé de la zone tampon conformément à la cartographie en annexe 2, au regard des justifications relatives à la préservation de la VUE des fortifications Vauban établies en annexe 3 ;**
- **approuve la stratégie de protection et la mise en œuvre des outils juridiques mobilisés énoncés en annexe 4 ;**
- **charge Mme la Présidente ou son représentant de la transmission d'une copie de la présente délibération au Réseau des Sites Majeurs de Vauban, à la DRAC, à la DDT et à la DREAL – inspection des sites ;**
- **autorise Mme la Présidente ou son représentant à diligenter les démarches nécessaires à l'effet des présentes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2023

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est question de prendre connaissance d'un rapport annuel extrêmement important que va nous présenter Christian MAGNIN-FEYSOT.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Madame la Présidente. Vu l'heure tardive, je vais me contenter de lire le résumé en vous apportant quelques précisions. Je pense que vous en serez tous d'accord. Traditionnellement, je dois vous présenter le rapport annuel d'accessibilité 2023. Je remercie Madame DEMADE-PELLORCE qui a pris le relais de Madame URLACHER avec la même ténacité et avec des compétences affirmées. Elle était là pour faire passer les diapositives. Je viens de lui dire que j'avais décidé d'aller un peu plus vite.

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. Ce rapport d'accessibilité 2023 s'attache donc — je suis sûr que vous l'avez déjà lu et vous pourrez le relire — comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale. Il effectue un résumé de l'ensemble des travaux conduits par les Directions opérationnelles de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, sur l'intégralité du territoire et de la chaîne de déplacement, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur intermodalité et le cadre bâti.

En lien avec les mesures en faveur de « l'école pour tous » présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap en avril 2023, ce rapport 2023 propose un focus sur les dispositions prises par la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et leurs partenaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et des activités périscolaires. Il s'agit de mettre en lumière l'action volontariste, portée sur notre territoire, par un ensemble convergent d'énergies politiques, techniques et associatives.

Je rappelle simplement que dans notre CIA, cinq familles de handicap sont représentées par 13 associations. En 2023, 13 rencontres ont eu lieu pour le groupe d'experts d'usage et ces rencontres ont débouché sur 71 préconisations. Je termine en disant que l'atmosphère qui règne pendant ces Commissions Intercommunales d'Accessibilité est très franche. Les choses sont dites très franchement et simplement et elles débouchent la plupart du temps sur des préconisations appréciées par tous.

J'ai essayé de faire au plus court. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie. C'est vraiment un dossier important. Je tiens à remercier de nouveau les services et l'ensemble des associations, comme tu le dis, Christian. Je répète que nous sommes une des rares collectivités à avoir cette relation avec les associations dans le cadre de la CIA pour regarder comment ces aménagements peuvent se faire au mieux et avec des concessions de part et d'autre. C'est ainsi que nous avançons très bien collectivement. Merci à vous tous. S'il n'y a pas de question particulière, il s'agit simplement d'une prise de connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2023.

32. Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la période 2025-2029

M. MAGNIN-FEYSOT.- De la même manière, je vais vous lire le résumé en vous apportant quelques petites précisions.

Le présent rapport a pour objet l'approbation et la signature du Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la période 2025-2029. Le Contrat Local de Santé (CLS) a été introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) de 2009 et réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé de janvier 2016 pour mettre en œuvre les grandes orientations du Projet Régional de Santé (PRS) au plus près des besoins des territoires. Le CLS est un instrument de contractualisation et territorialisation, dont l'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et de proposer des parcours de santé et prévention cohérents et fluides.

Le Contrat Local de Santé a pour objectif l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants au sein d'un territoire. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en intégrant les enjeux de santé dans toutes les politiques publiques. C'est un outil de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Le périmètre géographique de déploiement des actions du contrat est celui du territoire de la Communauté urbaine du Grand Besançon, composée des 67 communes membres au 1^{er} janvier 2025. Si Grand Besançon Métropole ne s'est pas dotée d'une compétence « santé », elle fait de la santé un enjeu majeur de son action, qui se traduit par l'intégration des enjeux sanitaires dans ses politiques publiques, qui sont autant de leviers pour agir sur la santé des Grands Bisontins. En signant — j'espère que vous serez d'accord — ce nouveau Contrat Local de Santé, GBM témoigne de l'importance dévolue aux questions de santé publique dans son projet de territoire.

Je vous signale que nous avons trois signataires supplémentaires de ce CLS qui sont le CHU de Besançon, le Centre Hospitalier de Novillars et la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) capacité Grand Besançon. Nous avons été limités sur CLS 2025-2029 à 21 fiches actions que vous pourrez lire et qui sont développées dans les documents qui vous ont été fournis. Ce ne sont pas tout à fait 21 fiches, car il y a des sous-fiches rattachées à ces 21 fiches actions. Le travail a été fait en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Je remercie d'ailleurs Stéphanie THOMAS, grande prêtresse de ce Contrat Local de Santé pour GBM. Elle a travaillé d'arrache-pied avec Sandrine ROY de l'ARS pour établir ce nouveau contrat 2025-2029. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur la santé ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le contrat socle et le programme de fiches actions du Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029,
- approuve la désignation de Mme Anne Vignot comme représentante élue pour siéger au comité de pilotage du CLS et M. Christian Magnin-Feysot comme son suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

33. Renouveau et élargissement de la convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès de Grand Besançon Métropole

M. BOUSSO.- Je profite juste pour expliquer ce qui a été remis sur table. Avec les équipes de Grandes Heures Nature, nous profitons du dernier Conseil Communautaire de l'année pour évoquer une nouveauté 2025, une des nombreuses nouveautés de l'édition 2025 du festival. Nous rappelons que le festival démarre par l'Ekiden, épreuve sportive qui rencontre le plus de succès sur tout le festival. Elle affiche complet plusieurs semaines avant le début du festival. Étant sur un projet de territoire avec Grandes Heures Nature sur GBM et dans la mesure où nous souhaitons impliquer les communes, nous proposons aux maires de faire la promotion de la constitution d'une équipe dans chaque commune. Vous avez toutes les modalités sur les fiches. L'idée est de constituer une équipe par commune, constituée de 3 hommes et de 3 femmes de plus de 16 ans, qui s'inscriraient à l'épreuve et qui rempliraient la fiche d'inscription que nous vous avons fournie, que vous pourriez valider. C'est une nouveauté. Nous nous lançons dans cette idée.

N'ayant pas la science infuse, nous avons laissé les contacts des équipes GHN pour vous accompagner dans cette démarche. Nous commençons déjà à avoir des questions de la part des communes qui demandent « si je n'ai pas assez de participants sur ma commune, est-ce que je peux m'associer à la commune voisine pour former une équipe en commun ? » Oui, bien sûr, tout est possible. Si les maires ont envie de faire partie de l'équipe, ils peuvent en être également. Tout est indiqué, vous avez les contacts. J'ai eu une très bonne question de Denis JACQUIN en début de séance, qui m'a dit « il n'y a pas la date de l'Ekiden ». Nous avons oublié de l'indiquer. Ce sera le vendredi 13 juin 2025, dans un peu moins de six mois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il va falloir s'entraîner ! Merci beaucoup pour cette présentation. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est parfait.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34. Contrat de coopération sport culture jeunesse 2024-2026 entre GBM et le Conseil Départemental du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Je vois qu'Yves GUYEN est conseiller intéressé. J'imagine que Ludovic FAGAUT l'est aussi ?

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

35. CRR – Convention de partenariat pédagogique dans le cadre des classes à horaires aménagés dans les collèges

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

Mme ÉTÉVENARD.- Très rapidement, j'avais prévu d'intervenir tout d'abord pour remercier les personnes qui ont porté ce dossier afin que les classes à horaires aménagés s'étendent dorénavant au théâtre. Seulement, le rapport qui traite de l'ensemble des classes à horaires aménagés dans les collèges met en évidence l'absence d'élus représentant notre collectivité aux commissions d'admission, dont nous savons que les sélections sont très minutieuses, les places étant limitées, alors que GBM finance ces projets à hauteur de plus de 1 M€/an. Les pédagogues experts en musique de notre Conservatoire doivent pouvoir compter sur notre soutien pour porter leur voix et notre politique d'égalité des opportunités culturelles. Pour cette raison, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ce dossier, je vais vous proposer de séparer les votes. Qui est contre la question de la Scène Nationale ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Concernant le Centre Dramatique, de la même façon, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant le collège des Clairs-Soleils, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant le collège Denis Diderot, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant le collège Victor Hugo, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Concernant le collège Voltaire, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (2), Guillaume BAILLY (1), Kevin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1), M. Anthony POULIN (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Madame la Présidente propose un vote séparé par structure.

L'assemblée délibérante se prononce favorablement à ce vote séparé, qui est effectivement réalisé.

Le Conseil de Communauté se prononce de façon identique dans chaque structure.

Ainsi, de manière globale pour chaque structure et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre la Direction académique des services de L'Éducation nationale du Doubs, le département du Doubs

et Grand Besançon Métropole, les collèges de Besançon Victor Hugo, Denis DIDEROT, Clairs Soleils, Voltaire, Le nouveau théâtre de Besançon (CDN), Les deux scènes (SN) concernant les classes à horaires aménagés dans les collèges,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention y afférente.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseillers intéressés : 22

36. Modification du règlement du service d'assainissement collectif de Grand Besançon Métropole

M. LIME.- Je serai très rapide. Nous travaillons avec la mission PLUi par rapport au futur contrat. À l'intérieur du règlement, nous allons modifier un certain nombre d'éléments, concernant particulièrement les eaux pluviales. Vous savez que c'est un vrai enjeu aujourd'hui, notamment sur des problématiques d'inondation que commencent à connaître certaines collectivités. Nous donnerons des indications et cela ne sera pas obligatoire. L'idée est que lorsque l'on dépose des permis, lorsque l'on fait des zones d'aménagement, pour ne pas que les futurs propriétaires puissent nous reprocher de ne pas avoir averti lorsque le PLUi sera mis en application, ce sera opposable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est parfait.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le règlement du service public d'assainissement collectif.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Fourniture de produits chimiques de traitement des eaux – Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les 3 lots précités de l'accord-cadre avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38. Prestations de curage de réseaux d'ouvrages et d'équipements – Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour le lot 1 avec la(es) entreprise(s) retenue(s). Le lot 2 entre quant à lui, au vu de son montant maximum, dans le cadre des délégations du Conseil de communauté à la Présidente par délibération en date du 27 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Autorisation de sollicitation de subvention pour la mise en séparatif des réseaux usés à Franois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de ces opérations,
- sollicite les aides auprès du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40. Attribution d'une subvention à l'association Jean Eudes – Blanchisserie du Refuge

M. BODIN.- C'est un très beau projet dans le domaine de l'insertion et de la blanchisserie. Cela permettra également de résoudre le problème de l'ex-friche Aldi en entrée de ville de Besançon. C'est une structure de 40 salariés, dont 32 en insertion. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 150 000 euros, avec le soutien de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Europe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 150 000 € à l'association Jean Eudes Blanchisserie du Refuge,
- autorise Madame la Maire à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41. Fourniture et maintenance de moyens d'impression et de numérisation – Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42. Appel à projets « Soutiens aux initiatives étudiantes » - 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement du nouvel Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2025 » porté par GBM,
- approuve le règlement d'intervention de l'Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2025 »,

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une enveloppe globale de 30 000,00 € en vue de mettre en œuvre ce nouveau dispositif (sous réserve du vote du BP 2025).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43. Soutien de 3 contrats doctoraux – uFC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 120 000 € à l'université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

44. Subventions à SUPMICROTECH-ENSMM au titre des mobilités internationales entrantes – 2024/2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Je reviens sur ce que tu disais tout à l'heure, Nicolas. Monsieur CROIZIER, lorsque nous vous avons sollicité sur la question de soutien à l'enseignement supérieur, vous ne nous avez pas répondu, mais je suis sûre que vous nous apporterez une réponse très bientôt.

M. CROIZIER.- Madame la Présidente, je vais vous apporter la réponse tout de suite. Lorsque vous m'avez sollicité, le projet de loi de Finances était déjà parti au Sénat. Vous m'avez donc sollicité malheureusement trop tard. Je n'avais plus la capacité d'amender. C'était donc les sénateurs à ce moment-là. Néanmoins, dans la mesure où le budget va revenir, je pourrai de nouveau réagir, mais n'hésitez pas à le faire beaucoup plus tôt par anticipation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Prenez le courrier que je vous ai envoyé pour la prochaine loi de Finances. Je pense qu'il pourra servir plusieurs fois. Cela me permettra d'économiser des coûts de correspondance. Surtout, j'attends votre réponse.

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 24 000 € à SUPMICROTECH-ENSMM selon les modalités précisées dans la convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

45. Actions recherche et innovation – Abondement au Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) 2023-2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant 1 à la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2023-2025 » ;
- se prononce favorablement sur un abondement par Grand Besançon Métropole au Fond Régional pour l'Innovation à hauteur de 150 000 € en 2024 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation – Soutien au projet de la société Vitabri

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Vitabri.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47. Projet « Le Numérique » Contrat de concession de travaux et de services entre GBM et Territoire 25

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o le projet de contrat de concession de travaux et de service a passé entre GBM et T25 pour la réalisation du bâtiment numérique à Planoise,
 - o les projets d'EDDV et statuts de l'ASL à constituer.
- autorise Mme la Présidente à solliciter auprès de l'ANRU et de l'ANRU+ les subventions afférentes suite à la modification du portage juridique à l'opération,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de concession, l'EDDV, le cahier des charges et les statuts de l'ASL présentés en annexes au rapport ainsi que les actes notariés correspondant sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au PPIF de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

48. Association Fabrique Numérique Besançon – Subvention au soutien de son programme d'actions sur la filière numérique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1) Yannick POUJET (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière du numérique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

49. Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre – Avenant N°2 à la convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et accord de consortium

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (2), Myriam LEMERCIER (1), Carine MICHEL (1), Marie-Thérès MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Florent BAILLY (1), Gabriel BAULIEU (1), René BLAISON (2), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Anthony POULIN (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1), Nathan SOURISSEAU (1), André TERZO (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- solliciter en tant que porteur de projet, la modification de la répartition de la subvention ANRU+
- après validation de l'ANRU, signer l'accord de consortium modifié avec la Ville de Besançon, T25, Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 23

50. Avenant à la convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et aux conventions territoriales GUSP

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mme Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (2), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 13

51. Pacte territorial France Rénov' : conventions avec l'ANAH et la Maison de l'Habitat du Doubs

M. ROUTHIER.- Vous avez des modifications sur le financement de France Rénov'. Nous signons un pacte territorial avec l'Anah. Initialement, dans le cadre du programme SARE, le financement était de l'État. Concrètement, il est complètement modifié, les Régions n'interviennent plus. Aujourd'hui, nous signons une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Celle-ci va gérer toute la

communication qui sera mise en œuvre et que nous mettons en place. C'est aussi un partenariat avec la Maison de l'Habitat qui va nous permettre de massifier, ce que nous essayons de faire, les rénovations sur notre habitat sur notre territoire. Concrètement, c'est un investissement. Des permanences seront organisées sur Besançon, sur Saint-Vit, sur Saône et seront tenues par la Maison de l'Habitat.

Ensuite, bien entendu, un financement est prévu à hauteur de 567 000 €, qui sera pris en charge à 50 % par l'ANAH. C'est de la régie, le service Habitat gère en partenariat avec la Maison de l'Habitat pour que nous puissions diffuser l'information le plus largement possible auprès de la population et pour que notre habitat se rénove le plus rapidement possible sur notre territoire, ce qui n'est pas gagné. Mais nous essayons de mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour que les gens s'intéressent.

C'est vrai qu'aujourd'hui, nous nous demandons s'il y aura suffisamment d'entreprises pour porter cette rénovation. C'est aussi compliqué dans les grandes villes. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur des villes comme Besançon, mais pas uniquement, pour trouver avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) des solutions d'aménagement et de rénovation des logements anciens. En effet, lorsque vous êtes dans de l'haussmannien, ou, comme sur Besançon, dans des bâtiments classés anciens, ce n'est pas toujours simple d'intervenir. Notre objectif aujourd'hui est d'essayer de pousser et de massifier les rénovations. Nous avons 130 logements programmés et aidés par GBM jusqu'à aujourd'hui. Dans le PLH (Programme Local de l'Habitat), nous nous sommes fixé l'objectif de passer à 192.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'engagement de Grand Besançon Métropole dans un Pacte territorial France Rénov' à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois ans,**
- **se prononce favorablement sur la convention Pacte territorial France Rénov' avec l'Anah annexée au rapport,**
- **se prononce favorablement sur la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs annexée au rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Action Cœur de Ville – présentation de l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- Pour être rapide sur ce rapport, je ne comprends pas toujours le sens du traitement des dossiers ni la méthode employée. Concernant cet avenant n° 4 sur l'Action Cœur de Ville, nous avons vu fleurir à l'intérieur des réhabilitations et des requalifications de voiries. Nous savons très bien ce que vous mettez derrière le mot « requalification », notamment sur le secteur Cassotte et le secteur de la rue de Belfort. Apparemment, cela doit nous être présenté en réunion de secteur. Pour que l'ensemble des élus communautaires soient au courant, nous avons eu une réunion des présidents de groupe sur la ville de Besançon il y a 15 jours pour nous dire comment allaient être organisées les réunions de secteur sur cette dernière année de mandat. Je trouve que cela arrive un peu vite tout de même alors que la charte de gouvernance l'impose dès le début du mandat. C'est fort de café !

En fin de compte, aujourd'hui, nous allons voter un avenant dans lequel se trouvent les requalifications de voiries Cassotte et rue de Belfort, qui nous seront présentées en réunion de secteur alors que nous les validons ce soir. Je trouve que c'est nous prendre pour ce que nous ne sommes pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que j'aurai passé cinq ans et demi à vous expliquer ce qu'il y a dans la charte, mais quand on ne veut pas, on ne veut pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 10 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 96 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

53. Contrat de Ville – Convention cadre d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2025-2030

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes sur l'abattement de taxe foncière. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Mme Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (2), Myriam LEMERCIER (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB et ses annexes territoriales,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 13

54. Ajustement du règlement des aides à la rénovation de l'habitat privé

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications du programme d'aide à la rénovation énergétique du parc privé porté par Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

55. Vente de logements sociaux – avis de GBM en tant que garant des emprunts Projet de vente de 7 logements sociaux par Neolia au 19A rue des Tilleroyes à Serre-les-Sapins

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Vous savez qu'en règle générale, nous ne sommes pas très favorables aux ventes de logements sociaux. Les déconstructions de certains secteurs ont encore embouti les opportunités pour satisfaire un certain nombre de demandes. Aujourd'hui, nous sommes pratiquement à 6 500 demandes de logement non satisfaites, soit de relocalisation, soit d'accès au logement social. Nous sommes là sur des secteurs très attractifs pour justement des modifications ou des évolutions. Nous savons que c'est compliqué pour certains élus de la périphérie de pouvoir faire admettre à leur population l'arrivée de logements publics, sauf que des collectivités l'ont fait avec beaucoup de volonté et qu'elles y sont parvenues.

Il nous semble qu'à minima, il ne faut surtout pas supprimer ce qui existe pour l'instant. Nous sommes sur des pourcentages sur lesquels nous pouvons travailler. Je sais que la Commission s'est opposée à

l'unanimité. J'ajoute que le Bureau-Débats s'est aussi opposé à cette proposition à l'unanimité. Il me semblerait que ce serait un bon signe que l'ensemble du Conseil Communautaire s'oppose à l'unanimité aussi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En Commission, il y a eu une opposition, en Bureau aussi d'ailleurs. Je soumetts au vote, car nous devons émettre un avis. Vous avez ici une proposition de vente de logements. La question est : êtes-vous pour ? Contre ? Vous abstenez-vous ? Je vous propose de voter. Je vous rappelle qu'Aline CHASSAGNE, Saïd MECHAÏ et Pascal ROUTHIER ne prennent pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

Mme Aline CHASSAGNE (1) et MM. Saïd MECHAÏ (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique

A la majorité des suffrages exprimés, 17 pour, 72 contre et 14 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce défavorablement sur la vente par Néolia des 7 logements locatifs sociaux situés au 19A rue des Tilleroyes à Serre-les-Sapins.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 17 Contre : 72 Abstentions : 14 Conseillers intéressés : 3

56. Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines – Renouvellement des conventions-cadres pour 2025-2029 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, le Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente/Orchamps

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Fort bien.

M. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement des conventions-cadres de partenariat avec avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, la Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Orchamps pour la période 2025-2029,
- se prononce favorablement sur les conventions-cadres correspondantes,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions-cadres correspondantes respectivement avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

57. Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines – Avenant de prolongation à la convention-cadre avec les Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils pour 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation pour 1 an de la convention-cadre de partenariat avec la MJC Clairs-Soleils pour l'année 2025,
- se prononce favorablement sur l'avenant,
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils, sous réserve de la transmission par l'association des perspectives d'atterrissage financières consolidées pour 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

58. Projet Alimentaire Territorial : programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole

Une présentation est projetée en séance.

Mme PRESSE.- Très rapidement, concernant le Projet Alimentaire Territorial (PAT), nous menons cette opération depuis 2019. Nous sommes dans une démarche collective avec 12 partenaires engagés et de nombreux autres acteurs qui se mobilisent autour de nous. Vous avez la liste des 12 partenaires. Je vais les citer, mais auparavant, je voudrais les remercier, et certains sont parmi nous :

- la Ville de Besançon ;
- le SYBERT ;
- le Conseil Départemental du Doubs ;
- la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs et Territoire de Belfort ;
- Alliance BFC (Bourgogne-Franche-Comté) ;
- la Banque alimentaire Franche-Comté ;
- l'association Terre de Liens ;
- l'École Nationale de l'innovation de l'Eau et de l'Alimentation (ENILEA) de Mamirolle ;
- le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ;
- la Promotion santé BFC ;
- l'association Bio BFC.

Je les remercie et je remercie également nos autres partenaires. Certains sont en train de délibérer et le paquet de nouvelles délibérations sera agrégé au cours de l'année 2025. Nous avons demandé collectivement une reconnaissance de niveau 2 pour le PAT. Dans la délibération, c'est la demande, mais nous savons déjà qu'elle est acceptée et c'est une reconnaissance nationale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Nous vous indiquons les différentes actions menées par le territoire :

- le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine à travers le PLUi, le SCoT et la mise en place de ZAP (Zones Agricoles Protégées) ;
- le soutien aux nouvelles installations maraîchères ;
- la sensibilisation à l'alimentation durable ;
- la coordination de la démarche « Mon Restau Responsable », animation de territoire très intéressante qui mobilise actuellement l'ensemble des communes ;
- la préservation de la ressource en eau, opération pilotée par le DEA (Département Eau et Assainissement).

Il y a également d'autres actions, mais elles ne sont pas détaillées ici.

Je souhaite aussi que l'ensemble des démarches alimentation apparaissent dans le Contrat Local de Santé dans différents ateliers, et c'est actuellement inclus dans le projet CLS qui vous a été présenté par notre collègue précédemment.

Par ailleurs, nous avons actuellement 5 communes qui mènent des projets alimentaires communaux. Cette opération avait démarré en 2022 avec le plan de relance. Nous avons souhaité répondre à un

nouvel appel à projets pour conforter ces opérations et permettre à de nouvelles communes de rentrer dans le système. C'est un budget à 82 000 €. Nous savons déjà que nous sommes lauréats et que nous obtenons 57 000 € pour trois ans pour mener ces opérations.

Les trois premières communes qui ont participé à ces projets alimentaires communaux sont présentes dans la salle et j'ai mes ambassadeurs :

- Gérard MONNIEN pour Devecey ;
- Patrick OUDOT pour Geneuille ;
- Daniel HUOT pour Mamirolle.

Deux autres communes, Fontain et Pirey, ont rejoint le système. Nous espérons pour l'année 2025 que quatre nouvelles communes nous rejoignent, à choisir parmi vous pour les volontaires, pour intégrer ce système et être soutenues pour établir leur diagnostic et monter des actions sur leur territoire.

Par ailleurs, les deux projets appelés au vote pour la délibération sont déjà lauréats.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les engagements de Grand Besançon Métropole en vue de solliciter la labellisation « PAT de niveau 2 » délivrée par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt,
- valide le principe de la reconduction du programme « Projets alimentaires communaux » et la nouvelle demande de financement, à hauteur de 57 817 €, auprès des services de l'Etat,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

59. Coopérative photovoltaïque de Pirey et Pouilley-les-Vignes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Nous nous abstiendrons dans l'attente du service public de l'énergie, comme nous le faisons d'habitude.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 10 abstentions. Merci.

Mme Lorine GAGLILOLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM à l'association « Coopérative de Pirey et Pouilley-les Vignes » en tant que membre fondateur,
- approuve les statuts de l'association « Coopérative de Pirey et Pouilley-les Vignes »,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation d'un montant de 10 € pour la première année d'adhésion,
- désigne Madame Lorine GAGLILOLO comme représentante de GBM au sein des instances de l'association.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 1

60. Fonds Climat – Attribution de fonds de concours aux communes de Vaire, Venise, Pugey et Pouilley-Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de :
 - o 18 440 € à la commune de Vaire pour la construction d'un terrain multisports city-stade dans le cadre de l'axe 1,
 - o 7 325 € à la commune de Venise pour l'aménagement d'un chemin piétonnier dans le cadre de l'axe 1,
 - o 60 000 € à la commune de Thise pour la rénovation du bâtiment communal de l'Amitié dans le cadre de l'axe 3,
 - o 21 615 € à la commune de Pugey pour l'aménagement de la place publique (renaturation de l'ancienne cour d'école) dans le cadre de l'axe 2,
 - o 41 078 € à la commune de Pouilley-Français pour la désimperméabilisation de la cour d'école dans le cadre de l'axe 2.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

61. Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie pour 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

62. Projet de convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un carrefour en tourne à gauche sur la RN 83 à Larnod

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un carrefour en tourne à gauche sur la RN 83 à Larnod,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

63. Avenant 1 à la convention de mise à disposition de services municipaux de la Ville de Besançon à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine du Grand Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

64. Gros Entretien et de Renouvellement (GER) et surqualité de voirie Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée à Mme la Présidente pour signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

65. Autorisation de signer les conventions de prestations d'entretien pour les voiries des ZAE Renouvellement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

M. GUYEN.- Concernant la RN57, j'ai été patient, mais je voulais intervenir. Mesdames et messieurs les conseillers communautaires, dans le cadre du projet d'aménagement de la RN57, section comprise entre boulevard à Besançon et la commune de Beure, je me suis toujours engagé à vous donner des informations dès que j'en avais et c'est le cas ce soir.

L'enquête publique relative à l'autorisation environnementale s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre 2024. C'est ainsi que 210 contributions ont été déposées auprès du commissaire-enquêteur. Elles proviennent principalement du grand public, d'élus, d'entreprises, d'associations et des collectivités. Parmi, les contributions, GBM en a déposé une. C'est là où je voudrais intervenir d'abord sur la forme. Cette contribution n'a pas été adressée au commissaire-enquêteur, mais elle a été adressée à Monsieur le Préfet sous la forme d'un courrier. Elle a été remise après la clôture de l'enquête publique. S'agissant du contenu, la première partie du courrier reprend le cadre donné dans le cadre de la délibération de 2021. Cependant, deux points ont particulièrement attiré mon attention et ont été mis en évidence dans le courrier. Le premier concerne le stationnement aux abords de Micropolis et la gestion des nouveaux accès. Ce sujet est actuellement étudié avec le SYM (Syndicat Mixte de Micropolis), la DREAL, GBM, la DDT et il existe un compte rendu du SYM du 17 octobre mené par Christophe LIME.

Le deuxième point concerne la gestion de la circulation durant les travaux et des itinéraires pour les modes doux. Je m'étonne bien évidemment que nous ne nous associions pas avec l'État pour étudier les flux de circulation parasites sur nos propres réseaux d'agglomération. Dans tous les cas, ces points sont hors sujet par rapport à l'enquête publique qui se voulait environnementale et ils relèvent de discussions à conduire dans le cadre du Comité de Pilotage de ce projet et des projets d'aménagement portés par la collectivité qui accompagneront le projet de et autour de la RN57.

Sachant que GBM cofinance ce projet à hauteur de 25 %, je me pose sincèrement la question de la pertinence d'une telle contribution, et surtout de son objectif. Certes, nous devons être présents et porter notre voix, mais cela doit se faire dans les instances ad hoc, COPIL ou réunion bilatérale. Nous avons

été élus pour être force de proposition. Nos administrés attendent surtout que nous apportions des solutions qui améliorent la vie de nos administrés bisontins, grands bisontins et tous ceux aujourd'hui impactés par les difficultés de circulation et les nuisances de toute sorte. Néanmoins, le renvoi systématique d'une patate chaude entre l'État et d'autres collectivités n'est pas constructif et pas à la hauteur d'une collectivité telle que la nôtre.

Enfin, en termes de méthode, il me semble que la contribution rédigée par les services aurait dû être soumise également au Vice-Président, puis être signée conjointement, comme le prévoit la délibération du 28 juin 2021 qui précise que « le Conseil Communautaire donne mandat à la Présidente et au Vice-Président pour négocier les points d'amélioration dans le cadre suivant », et c'est listé dans la délibération à la fin.

En conclusion, nous ne pouvons pas agir seuls de la sorte sur ce dossier à enjeu. Je vous demande de respecter les termes de la délibération de 2021 et d'instaurer un travail de dialogue et de coconstruction de la confiance avec les élus, les parties prenantes, donc le SYM, l'État, la DDT et tous ceux qui sont associés en tant que cofinanceurs. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Bien sûr, allez-y, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Vous vous doutez bien qu'il y a des questions. Je découvre un peu les choses. Si je comprends bien, cher Yves GUYEN, Monsieur le Vice-Président, vous qui deviez être associé à l'ensemble des négociations, travaux en lien étroit avec Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole, vous n'êtes pas associé à ce courrier qui est arrivé tardivement après la fermeture de l'enquête publique, c'est-à-dire que vous avez découvert l'ensemble des points autres que ceux déjà évoqués en 2021. Cela remet donc encore une fois fortement en questionnement la méthode et le fonctionnement de notre Agglomération, et ici tout simplement de cette assemblée. Ce n'est pas Ludovic FAGAUT, chef de file de l'opposition à Besançon qui le dit, mais c'est un Vice-Président à la tribune avec vous et qui avait mandat avec vous, Madame la Présidente, pour pouvoir négocier, travailler de concert pour développer ce projet de la RN57.

Encore une fois, je suis stupéfait de ce que je viens d'entendre et j'apporte tout mon soutien à Yves GUYEN aujourd'hui, parce qu'il n'est pas acceptable que l'on remette en question et en cause l'ensemble des délibérations et de ce que nous avons voté ici conjointement au sein de cette assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Je vais aller dans le même ton que Monsieur FAGAUT, car je crois que l'intervention de Monsieur GUYEN démontre à quel point la gouvernance de notre Conseil Communautaire ne fonctionne pas. Un courrier, j'imagine signé par la Présidente de Grand Besançon Métropole que nous savons être défavorable au projet, est envoyé à la Préfecture sans que le Vice-Président désigné par la délibération comme étant aussi responsable du projet ne soit informé. Je suis désolé, mais c'est de l'irrespect vis-à-vis de nous, conseillers communautaires. À quoi servons-nous ? Autant ne plus voter, finalement.

Je vais saluer Yves GUYEN et le remercier pour son travail et son soutien au projet d'aménagement entre Micropolis et Beure. Nous voyons bien ce qui se déroule actuellement : il y a finalement une volonté de faire capoter le projet tant en interne qu'en externe. Voilà où nous en sommes. Je veux réaffirmer ce soir qu'au sein de cette assemblée, nous avons voté et nous sommes majoritaires à défendre le projet, et certainement déterminés à le concrétiser, car il s'agit également de lutter contre la fracture territoriale. Je crois que les habitants de la périphérie ont eux aussi le droit à de l'aménagement du territoire. Quand j'ai vu que tous les écologistes avaient voté contre le schéma de zones d'activités économiques...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ils se sont abstenus.

M. CROIZIER.- Arrêtez de nous prendre pour des dindons ! Cela montre que finalement, il y a une vision bisonto-bisontine, c'est-à-dire que seule Besançon aurait droit à l'aménagement du territoire. Je ne suis pas d'accord. J'ai lu aussi dans la presse il y a quelques jours des propos du maire de Mercey-le-Grand

Didier AUBRY, qui est Vice-Président de l'Association des Maires Ruraux, qui nous rappelait que plus on s'écarte de Besançon, plus les habitants sont contraints de prendre la voiture. Demandez aux habitants du secteur nord si la mise à 2x2 voies de la RN57 entre École-Valentin et Devecey était une mauvaise idée ! Ils nous disent que cela leur a changé la vie. En concrétisant ce projet, nous avons aussi la capacité à changer la vie de tous ces habitants qui subissent des embouteillages matin et soir. Il faut donc aller au bout. En tout cas, je le soutiendrai très fortement et jusqu'au bout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Puisque tout le monde parle sans savoir, je vais carrément lire la lettre. De cette façon, tout le monde sera au même niveau de connaissance. Je rappelle aussi ce à quoi il est fait référence. Là, il n'est pas question de négociation, celle-ci ayant eu lieu. Je le dis tout de même. La négociation a eu lieu. Puisque nous posons le dossier, posons-le jusqu'au bout. Pour la RN 57, sur le tronçon entre les tours de l'Amitié et Beure, il avait été proposé et choisi par l'État dans la négociation de travailler sur l'ensemble de ce tronçon en deux phases. La première phase devait concerner le tronçon Beure-Micropolis, et la deuxième, le tronçon Micropolis-tours de l'Amitié. C'était le résultat de la négociation que nous avons menée ensemble et c'était l'objet de la délibération.

Le retour de l'État sur cette question a été qu'il était difficile aujourd'hui, dans le cadre du CPER (Contrat du Plan État-Région) tel qu'il était discuté au niveau national par le Préfet de Région entre autres, de proposer en premier lieu de travailler ce tronçon sur la partie Micropolis-Beure, parce que cela posait des problèmes de loi sur l'eau, de terres agricoles, etc. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est ainsi que cela a été présenté.

S'adressant à Yves GUYEN. Yves, tu étais avec moi.

Du coup, il a été défini que par contre, il y avait forte légitimité à travailler sur ce tronçon en tout premier lieu sur la partie tours de l'Amitié-Micropolis. Très honnêtement, cela n'a pas posé plus de questions que cela, parce qu'à cet endroit, et vous connaissez tous, c'est extrêmement artificialisé. Ce sont des problèmes de croisement entre la route de Dole et la RN57, pas de souci. Sauf qu'un jour, on est venu nous présenter que ce tronçon, parce qu'il faut commencer par un tronçon et que l'on ne peut pas faire tout à la fois, allait impacter l'ensemble de l'environnement de Micropolis. Écoutez-moi bien ! Nous sommes tous d'accord pour dire que Micropolis, notre centre de congrès, là où nous avons des événements économiques, par exemple Micronora tous les deux ans, est un point essentiel de l'attractivité de notre territoire et de l'activité économique.

Micropolis était impacté par les travaux tels qu'on nous les a présentés, non seulement quant à son accessibilité, mais aussi concernant la question du nombre de stationnements. Vous connaissez tous Micropolis. Vous avez les stationnements à l'intérieur du périmètre et d'autres à l'extérieur. Dès qu'il y a un gros événement, les stationnements utilisés sont à l'extérieur du parc. Quand la foire s'installe à l'intérieur, il n'y a plus de place à l'intérieur. Pendant Micronora, les exposants sont à l'intérieur, il n'y a plus de place à l'intérieur.

À ce moment-là, c'était la demande d'autorisation environnementale et l'enquête qui rassemble de nombreuses données. Nous étions à la fin de cette enquête. J'ai lancé une alerte à tous les niveaux, avec Yves GUYEN, au niveau du Préfet et de mes collègues, y compris au niveau du SYM. J'en ai même parlé avec Christine assez rapidement en lui disant que nous devons reparler de tout cela. Imaginez deux secondes qu'Anne VIGNOT, présidente de GBM, avec Yves GUYEN, accepte de voir qu'autour de Micropolis, nous ayons des travaux pour lesquels je ne connais pas les plans de circulation ! On m'a expliqué que l'on mettrait sans doute la circulation sur une voie. Connaissez-vous les embouteillages qu'il y a aujourd'hui ? Oui, vous les connaissez, nous en parlons quasiment à chaque fois. J'ai dit que je voulais savoir, avant de déclencher quoi que ce soit, comment vous imaginiez organiser cette problématique de passage de la circulation sur ce tronçon avec les travaux que cela implique. Retenez que ce premier tronçon est évalué entre quatre et cinq ans, idem pour le deuxième tronçon. Vous avez vu Devecey, vous en avez tous parlé ce soir. Combien de temps supplémentaire a-t-il fallu ?

M. GUYEN.- 32 ans !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je vous parle de l'autre partie. Admettons que ce soit 32 ans. Je vais donc avoir 32 ans avec des travaux. Imaginez Besançon pendant ce temps-là ! C'est mort ! Si vous n'avez pas ce passage, c'est mort ! Si vous n'avez pas le stationnement autour de Micropolis, pour Micropolis et Micronora, c'est mort ! Lorsque je signale les mêmes points que nous avons signalés jusqu'à présent, qu'il faudra que l'on me donne des réponses aux questions que je pose, considérez-vous que ce soit illégitime ? Allez-y, dites-le-moi !

M. GUYEN.- Hormis, Présidente, le fait que des comités de travail sont en cours, qu'aujourd'hui, même les services ont assisté à une réunion au SYM le 17 octobre, que l'on nous a bien certifié qu'il y aurait deux voies de circulation dans chaque sens sans impact, avec des réductions de largeur de voirie, certes, mais toujours avec deux voies de chaque côté...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, une !

M. GUYEN.- Deux ! Un Directeur ici présent l'a entendu. Christophe LIME a entendu aussi au cours de la réunion du 17 octobre, bien avant le dépôt de la contribution, que le SYM, la DREAL et GBM étaient en train d'étudier les possibilités de stationnement en achetant et en rasant des maisons. Je ne dis pas que toutes les places seront remises au même niveau. Il y aura sans doute un peu de déchets. Néanmoins, aujourd'hui, de véritables études sont faites entre les différents partenaires pour justement pallier les demandes que tu précises.

Je vais tout de même préciser quelque chose. Je fais les réunions avec Anne VIGNOT, c'est vrai. Je le dis. Mais il m'a énormément déplu de découvrir une contribution après la clôture de l'enquête publique sans en avoir été averti. C'est ce qui a déclenché ma colère. Je suis rarement en colère, je suis quelqu'un de zen en principe, mais à certains moments, il faut savoir qu'il y a des règles. Des conseillers communautaires ont voté une délibération, et j'estimais que nous n'étions plus dans le même jeu. C'est pour cette raison que je voulais rectifier ce soir. Attention, nous travaillons ensemble, c'est vrai, je le dis, sur les différents COPIL. Nous y étions encore ce matin concernant la RN83 sur la circulation des poids lourds. Je ne mets pas en cause le travail que nous faisons ensemble. Mais je dis simplement « attention », une présidente et un vice-président ont été désignés. Nous travaillons ensemble jusqu'au bout, y compris pour faire des contributions. C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je reviens sur le courrier, car je veux que vous sachiez ce qu'il en est. De toute façon, nous vous le transmettrons, ce qui sera aussi bien.

M. GUYEN.- Je crois qu'il a déjà été transmis.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, au Bureau. Ce courrier a pour vocation le rappel des points dont tu parlais. Encore une fois, il a été remis en main propre au commissaire-enquêteur. Effectivement, il a été rédigé assez tardivement, étant donné que le délai de dépôt de contribution allait être dépassé.

« Par ailleurs, au regard des premiers éléments portés à ma connaissance en matière d'aménagement et de gestion des travaux, je tiens à formuler une alerte de la plus haute importance sur deux points : l'avenir du centre de congrès (stationnements aux abords de Micropolis, gestion des nouveaux accès à Micropolis) et l'embolisation de GBM au vu de la durée des travaux de leur emprise, avec comme élément bloquant la réduction des capacités à absorber les flux routiers. » Il est normal que je pose ces deux questions et que j'aie des réponses écrites. J'ai encore vu la DREAL ce matin. J'ai aussi assisté au Conseil d'Administration de Micronora la semaine dernière, qui se pose des questions et qui a soulevé le fait qu'aujourd'hui, en ayant discuté avec un certain nombre de services, donc de la DREAL, pour l'instant, il n'arrive pas à avoir la reconstitution des places de stationnement rien que pour Micronora, et je ne vous parle pas des autres événements. Oui, les choses se font parfois rapidement.

Tu as reçu un coup de téléphone en disant « on va là-dessus, parce qu'on a besoin d'avoir un écrit à donner à l'enquêteur, parce qu'on a besoin de poser cela par écrit ». Oui, c'est aussi ma responsabilité de le faire dans ces moments-là.

M. GUYEN.- Je n'ai pas reçu de coup de téléphone et j'ai été informé à 18h10 le 21 novembre, après la clôture...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, pour te dire que nous avons fait cela dans ces délais.

M. GUYEN.- Oui, mais quand j'ai vu cela, mes cheveux se sont dressés et je me suis dit « mince, on aurait tout de même pu me consulter ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sans doute, mais je pense que l'on aurait pu dire aussi « heureusement que nous sommes tous vigilants à faire que ce dossier se fasse dans les meilleures conditions ».

Je vous propose maintenant de poursuivre avec les deux derniers rapports. J'aurais tendance à souhaiter que nous commençons par le vœu, si tu en es d'accord et que nous passions ensuite le rapport n° 66 qui a un caractère bien particulier.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement des conventions des prestations d'entretien des voiries en ZAE, entre GBM et les communes membres sur lesquelles sont situées les ZAE,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

67. Vœu pour une stabilité budgétaire pour l'année 2025

M. BAULIEU.- Dans le droit fil d'un certain nombre de choses que nous avons évoquées ici même et à plusieurs reprises en Bureau, nous sommes arrivés à la conclusion que, quels que soient les aléas que nous connaissions en matière budgétaire, il était sans doute bienvenu que nous exprimions notre préoccupation de manière adaptée au contexte actuel. Il y a quelques jours, nous savions éventuellement dire les choses sur les propositions de loi de Finances, mais à l'heure qu'il est, nous les ignorons. Néanmoins, nous craignons que les choses arrivent sans prévenir, au gré des textes qui pourront sortir, et à toutes fins utiles, nous redisons ces préoccupations. Je lis rapidement le projet de proposition de vœu que vous avez sur table, je crois, qui a été acté par le Bureau il y a quelques jours.

« Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Cette loi, qui ne remplace pas le budget, doit permettre de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances.

Si la continuité du fonctionnement des services publics semble assurée a minima par cette loi spéciale, les collectivités n'en demeurent pas moins privées de toute perspective budgétaire.

Les Collectivités locales sont ainsi amenées à préparer leur budget primitif 2025 sans connaître aucunement les dispositions du projet de loi de Finances. C'est là une situation inédite.

Il n'est pas envisageable que les Collectivités puissent courant du premier trimestre être mises devant le fait accompli, dans le cas où le nouveau projet de loi de Finances viendrait à leur demander une contribution au redressement public, à l'exemple du précédent, qui — rappelons-le — prévoyait de leur imposer un niveau d'effort historiquement sans précédent (7 M€ pour ce qui concerne GBM).

Dans ces conditions d'incertitude maximale concernant la prochaine loi de Finances, comment les collectivités peuvent-elles se projeter et poursuivre l'investissement public local, indispensable à la vitalité économique locale ?

C'est pourquoi le Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole demande a minima une stabilité budgétaire pour l'année 2025.

Nous rappelons que depuis le début du mandat, nos budgets ont été mis à rude épreuve : Covid, inflation, démantèlement de la fiscalité locale avec la disparition de la taxe d'habitation et la fin de la

CVAE, avec en corolaire la dilution de la relation fiscale avec les habitantes et habitants et les acteurs économiques du territoire, soit autant de facteurs qui sont venus fragiliser l'autonomie financière et donc l'autonomie d'action des collectivités.

La non-indexation des dotations locales sur l'inflation a représenté une perte de près de 1,3 Md€ en 2023 (globalement, bien évidemment) et plus de 500 M€ en 2024. C'est autant de contributions contraintes des collectivités à la réduction du déficit public depuis plusieurs années.

À ce sujet, il importe de rappeler que les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit public.

Les accusations les tenant pour responsables de la situation d'urgence économique et de la dette publique apparaissent comme fausses et injustes.

Les collectivités locales ne représentent qu'un peu plus de 8 % de la dette publique, taux stable depuis de nombreuses années. Elles ne peuvent emprunter que pour financer de l'investissement, au service notamment de la transition.

Par leurs actions, elles participent à la réduction de la dette de demain, dette environnementale et sociale.

Parce que nous avons besoin d'un service public fort et renforcé et du maintien d'une politique d'investissement public dynamique, le Conseil Communautaire souhaite que le budget de l'État pour 2025 assure une stabilité aux Collectivités locales permettant d'une part, à tous les volets du service public et aux agents publics d'accomplir efficacement leurs missions et d'autre part, aux investissements locaux de se poursuivre en faveur du soutien à l'emploi et pour faire face aux enjeux de la transition. »

Y a-t-il des observations ?

M. FELT.- Je me demande à quoi cela sert.

M. BAULIEU.- Tu as le droit de t'abstenir, Marcel.

M. FELT.- Merci de me conseiller le vote. Ne t'attends pas au terme réel « stabilité budgétaire ». Nous savons très bien que nous n'y parviendrons pas. Aujourd'hui, quel est le problème ?

M. BAULIEU.- Nous pourrions parler longuement de la dette, je ne manque pas d'idée. Nous pourrions au moins nous mettre d'accord sur le fait que toutes les collectivités vont préparer les budgets sans avoir la moindre indication de quelconque prélèvement. Je parle de prélèvement, car c'est ce qui était dans l'air. Ce qui était un projet de loi de Finances est caduc à l'heure qu'il est. Nous disons essentiellement dans cette motion que les circonstances faisant qu'avant que nous préparions nos budgets, nous n'avons aucune information, que l'on ne nous sorte pas au détour du mi-temps de l'année, une loi de Finances initiale ou rectificative — qu'importe l'intitulé — qui mettra à nos charges on ne sait pas combien de millions d'euros, puisque c'est de cela qu'il s'agissait. Au moins cela !

Après, sur le fait qu'il faudra bien que certains s'emploient à redresser les finances publiques du pays, nous pourrions en parler plus longuement, mais nous n'allons peut-être pas le faire maintenant. Voilà au moins l'enjeu.

M. FELT.- Le problème est à la Chambre. Ce n'est pas ici que cela se discute.

M. BAULIEU.- Nous avons ici au moins un parlementaire. Nous pouvons lui dire les choses.

M. FELT.- D'accord, mais je ne comprends pas trop...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez bien soulevé d'autres débats. Je suis pour les débats. Allons-y. Vincent.

M. FIÉTIER.- Merci, Madame la Présidente. On pourrait aussi s'inquiéter d'avoir une loi de Finances. Si j'ai bien compris, les subventions sont gelées. Tu parlais de projet, mais sans loi de Finances, comment financer les projets que nous avons ? C'est une inquiétude aussi que nous pouvons avoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De toute façon, nous allons vous dire les choses. Toutes les collectivités ont fait remonter leur mécontentement, plusieurs actions ont été menées. Je pense que c'est le bon moment de faire savoir que nous sommes tous inquiets des moyens que nous pourrions avoir pour mener à bien nos projets, y compris pour faire des barreaux de RN57 d'ailleurs. Je tiens tout de même à le dire. J'espère bien que personne ne se défaussera. Puisque notre Gouvernement va peut-être se composer, ou se décomposer — je n'en sais rien — en tout cas se mettre en place, il va peut-être derrière donner la possibilité de travailler une loi de Finances. Néanmoins, je pense que c'est le moment de dire les choses. D'où ce vœu que je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Marcel ne participe pas au vote, ainsi que 11 autres élus, soit 12 non-participations au vote. Merci.

Parce que nous avons besoin d'un service public fort et renforcé et du maintien d'une politique d'investissement public dynamique, le Conseil communautaire souhaite que le budget de l'Etat pour 2025 assure une stabilité aux Collectivités locales.

Cette stabilité permettra d'une part, à tous les volets du service public et aux agents publics d'accomplir efficacement leurs missions et d'autre part, la poursuite des investissements locaux en faveur du soutien à l'emploi et de la transition.

12 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66. Solidarité avec Mayotte - Subvention exceptionnelle à la Fondation de France

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'en viens au dernier rapport qui concerne un sujet beaucoup plus grave. Je crois que nous ne savons pas ce qui est vécu sur notre territoire par toutes ces familles et tous ces habitants qui vivent un drame incroyable. Nous avons essayé de voir comment nous pourrions apporter une aide en proposant une subvention exceptionnelle à la Fondation de France, comme il nous a été suggéré au niveau national. Nous vous proposons donc de soumettre au vote cette subvention, donc cette délibération mise sur table aujourd'hui au vu de l'urgence dans laquelle ils se trouvent. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

J'ai des chiffres absolument colossaux quant au nombre de morts que cette catastrophe a provoqué. Je vous propose de faire une minute de silence.

Une minute de silence est respectée en hommage aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

M. LIME.- Nous sommes en lien avec notre association France Eau Publique. Nous sommes en train de nous mettre en ordre de bataille pour essayer d'envoyer dans les prochains jours des chargés d'affaires afin de reconstruire, ce que nous avons déjà fait en Guadeloupe il y a quelque temps. Nous essayons donc aussi de nous associer, car nous ne pouvons pas intervenir directement. En effet, nous avons essayé, mais le problème concerne les accès pour y aller. C'est très compliqué, il faut laisser la Protection Civile et les opérations aller dans ce sens. Néanmoins, nous irons dans un deuxième temps pour aider à la reconstruction.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faudra suivre ce sujet de très près, car vu la catastrophe, cela ne se rétablira pas avant quelque temps. Merci à vous.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à la Fondation de France.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

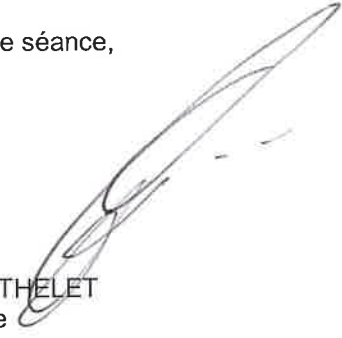
Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

